

---

# RAPPORT FINANCIER



**20  
14**

---

EXERCICE 2014

JUIN **2015**

# SOMMAIRE

## AVANT-PROPOS

3

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

6

1) L'équilibre général du CA 2014	6
2) L'évolution des grands postes de dépenses et recettes	7

## PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

16

1) Logement	21
2) Aménagement, services urbains et environnement	24
3) Développement économique	30
4) Culture	34
5) Aide sociale et solidarité	38
6) Famille	42
7) Sport et jeunesse	44
8) Enseignement et formation	48
9) Sécurité	53
10) Services généraux	56

## COMPTE ADMINISTRATIF ET INSCRIPTIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE

63

1) Détail des opérations équilibrées	63
2) Les opérations liées à la dette	63
3) Les opérations d'ordre	64
4) Les autorisations de programme	67

## LEXIQUE

71

# AVANT-PROPOS

Dans un contexte de faible croissance économique, l'excellente tenue des ratios de gestion de la collectivité parisienne démontre le sérieux de l'exécution 2014, cela alors même que Paris a affronté une première baisse des dotations de l'État au titre du redressement des comptes publics, ainsi qu'une diminution de ses recettes fiscales, à taux d'imposition inchangés, liée à la réduction de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Les prochains exercices deviendront de plus en plus difficiles face à l'accroissement de la baisse des dotations, dans le cadre de la contribution des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics, décidée pour la période couvrant 2014 à 2017, à la montée en puissance des dispositifs de péréquation et à l'incertitude de l'environnement dans lequel évolue la collectivité parisienne, du fait notamment de la mise en place de la Métropole du Grand Paris et de la réforme de la dotation globale de fonctionnement.

« PARIS INVESTIT, PARIS PRÉPARE L'AVENIR, TOUT EN DEMEURANT UNE DES COLLECTIVITÉS LES MOINS ENDETTÉES DE FRANCE. »

Dans ce contexte où les contraintes exogènes pèseront de plus en plus sur les finances parisiennes, je veux souligner que la bonne santé financière de la collectivité en 2014 ne pourra être maintenue qu'au prix d'un effort inédit de maîtrise des dépenses et de la poursuite de l'optimisation de son fonctionnement. Ainsi, en 2014 les charges à caractère général et les subventions versées par la collectivité parisienne ont marqué un léger infléchissement (- 0,2 %), alors que nos contributions au fonds de péréquation, déjà en progression de 67 M€ entre 2012 et 2013, ont augmenté parallèlement de 81 M€ pour atteindre 383 M€ en 2014. Cet effort de bonne gestion doit se poursuivre.

Malgré une baisse traditionnelle en année électorale, les dépenses d'investissement restent dynamiques, à 1 529 M€, et nous ont permis notamment de livrer 7 166 logements et 796 nouvelles places de crèche en régie, tout en étant attentifs au bon entretien du patrimoine parisien. Ces investissements ont été autofinancés à hauteur de 83 % (1 266 M€). Ainsi l'encours net de la dette obligatoire et bancaire n'a progressé que de 313 M€ pour s'établir à 3 905 M€.

Paris investit, Paris prépare l'avenir, tout en demeurant une des collectivités les moins endettées de France.

**Julien BARGETON**

*Adjoint à la Maire de Paris chargé des questions relatives aux finances, au suivi des sociétés d'économie mixte, aux marchés publics, aux concessions et à la politique des achats*

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Evolution 2014-2013
Contributions directes	2 122	2 292	3 103	3 207	3 456	3 293	-4,7%
TEOM	377	414	426	434	446	451	1,1%
Taxe de balayage	70	71	70	104	104	104	0,2%
Droits de stationnement	44	47	63	59	63	64	1,8%
Taxe sur l'électricité (Ville + Département)	70	78	72	69	74	70	-5,5%
Fiscalité immobilière (DMTO+TADE)	647	928	1 078	1 177	918	1 089,3	18,7%
Autres impôts et taxes	65	67	68	71	69	69	1,2%
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>3 396</b>	<b>3 897</b>	<b>4 881</b>	<b>5 121</b>	<b>5 130</b>	<b>5 141</b>	<b>0,2%</b>
Compensation APA (CNSA)	19	9	13	12	12	10	-16,6%
Compensation RMI / RSA (TIPP + FMDI)	264	260	261	266	260	259	-0,4%
Autres compensations (dont TSCA et APRE)	73	80	76	74	72	86	19,5%
<b>COMPENSATIONS DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES</b>	<b>356</b>	<b>348</b>	<b>350</b>	<b>351</b>	<b>344</b>	<b>355</b>	<b>3,2%</b>
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	1 270	1 263	1 290	1 259	1 227	1 134	-7,5%
Dotations de compensation (DCTP, DCTH, DCTF)	60	56	60	54	48	44	-9,9%
Autres dotations (DGD, DSI)	16	16	16	16	16	16	-1,1%
<b>DOTATIONS DE L'ÉTAT</b>	<b>1 345</b>	<b>1 335</b>	<b>1 365</b>	<b>1 329</b>	<b>1 291</b>	<b>1 194</b>	<b>-7,5%</b>
<b>SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS <sup>1</sup></b>	<b>181</b>	<b>201</b>	<b>201</b>	<b>214</b>	<b>213</b>	<b>238</b>	<b>11,6%</b>
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	211	185	226	226	213	204	-4,2%
Redevances & recettes d'utilisation du domaine <sup>2</sup>	59	56	60	66	67	74	10,1%
Participations des usagers parisiens	147	156	157	169	168	167	-0,8%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>417</b>	<b>397</b>	<b>443</b>	<b>461</b>	<b>449</b>	<b>445</b>	<b>-0,8%</b>
<b>EXCÉDENTS DE ZAC</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>132</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>213</b>	<b>-</b>
Recettes de loyers (Revenus des immeubles)	216	195	184	171	189	197	4,1%
Recouvrements sur bénéficiaires	93	84	86	82	86	89	4,2%
Travaux pour compte de tiers	20	27	35	36	45	61	35,5%
Remboursement ESA	29	28	30	32	36	32	-11,7%
Remboursement des frais de personnel <sup>3</sup>	76	69	74	66	67	68	1,9%
<b>TOTAL AUTRES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>434</b>	<b>403</b>	<b>410</b>	<b>387</b>	<b>422</b>	<b>447</b>	<b>5,8%</b>
<b>RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 129</b>	<b>6 582</b>	<b>7 782</b>	<b>7 865</b>	<b>7 849</b>	<b>8 033</b>	<b>2,3%</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>1 982</b>	<b>2 026</b>	<b>2 059</b>	<b>2 109</b>	<b>2 111</b>	<b>2 209</b>	<b>4,7%</b>
<b>CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL</b>	<b>798</b>	<b>832</b>	<b>858</b>	<b>833</b>	<b>823</b>	<b>821</b>	<b>-0,2%</b>
Aide sociale, dont :	692	746	812	853	848	845	-0,3%
Aide sociale à l'enfance	234	257	303	336	324	307	-5,2%
Aide sociale aux personnes handicapées (PCH, ACTP)	48	49	54	61	65	70	7,3%
Aide à l'hébergement des personnes handicapées	112	120	122	129	142	146	2,9%
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	125	136	138	141	133	135	1,2%
Aide à l'hébergement des personnes âgées	146	149	153	149	146	149	2,0%
RSA, RMI, contrats d'avenir et PDI	348	363	359	366	381	399	4,8%
dont part allocation RMI/RSA	285	300	297	301	318	337	5,9%
Contribution au CASVP	299	313	315	323	314,4	313	-0,3%
<b>TOTAL AIDE SOCIALE</b>	<b>1 339</b>	<b>1 421</b>	<b>1 486</b>	<b>1 541</b>	<b>1 543</b>	<b>1 558</b>	<b>1,0%</b>
Subventions de fonctionnement Ville	218	202	204	207	273	273	-0,3%
Subventions et participations diverses	200	208	223	249	254	253	0,0%
<b>SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>419</b>	<b>410</b>	<b>428</b>	<b>454</b>	<b>527</b>	<b>526</b>	<b>-0,2%</b>
Préfecture de police	271	276	280	287	290	292	0,5%
Contribution au STIF	335	344	353	360	367	374	2,0%
Contribution au SYCTOM	122	127	131	133	119	126	5,7%
<b>CONTRIBUTIONS</b>	<b>728</b>	<b>747</b>	<b>764</b>	<b>780</b>	<b>776</b>	<b>791</b>	<b>2,0%</b>

<sup>1</sup> Subventions et participations : Etat, Département, Région, FSE, Sécurité sociale, recouvrements indus, etc.

<sup>2</sup> Dont droits de voirie terrasses

<sup>3</sup> Remboursement des frais de personnel mis à disposition, atténuation de charges et divers recouvrements.

<sup>4</sup> Besoin de financement (dépenses réelles d'investissement + remboursement d'emprunt - capacité de financement des investissements).

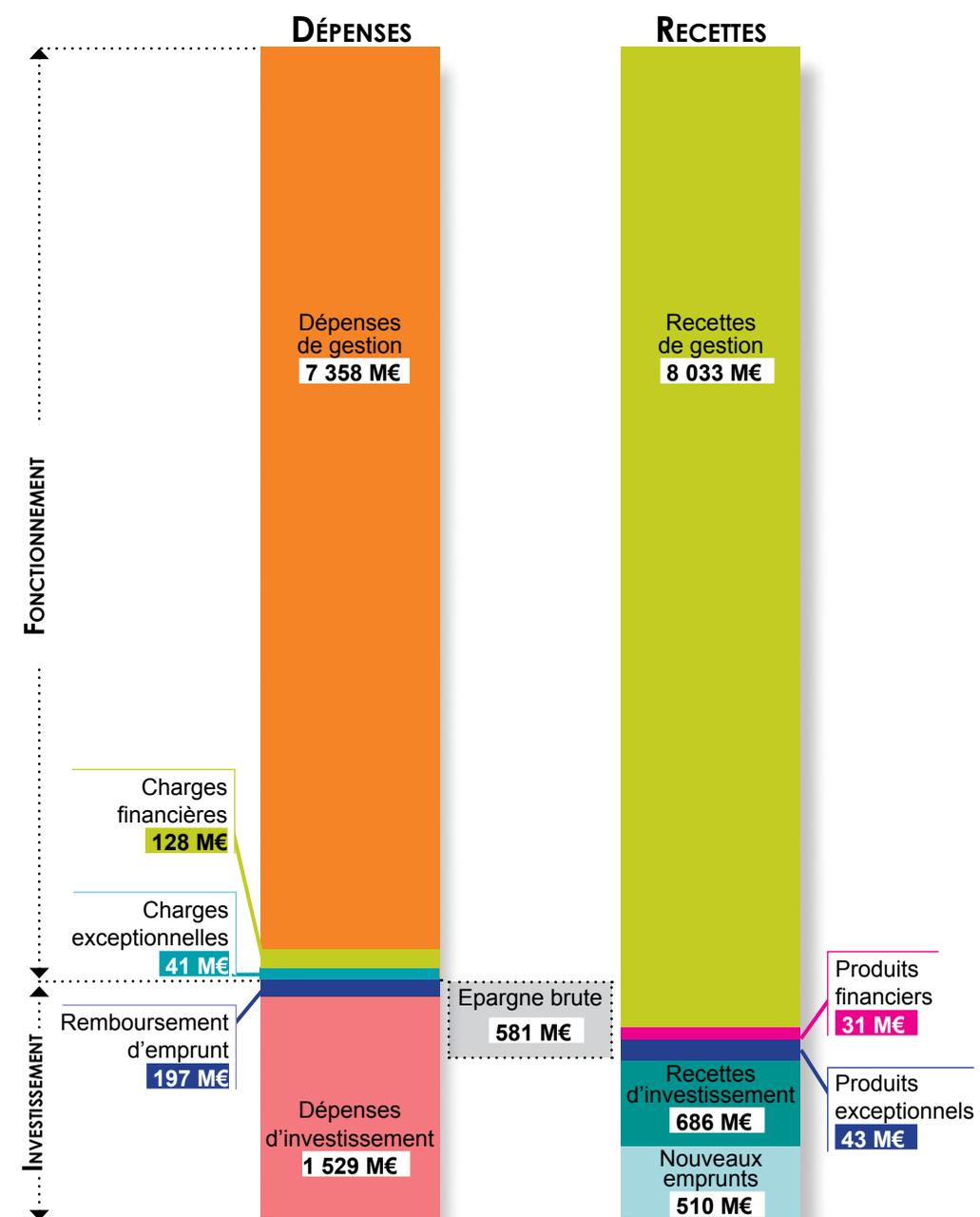
	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Evolution 2014-2013
FSRIF	101	86	104	121	131	141	7,7%
Fonds de péréquation DMTO	-	-	67	80	88	81	-7,9%
Fonds de péréquation communal (FPIC)	-	-	-	22	67	116	73,8%
Fonds de péréquation CVAE	-	-	-	-	16	18	15,6%
Fonds de solidarité pour les départements IDF FSDIF	-	-	-	-	-	27	-
<b>DÉPENSES DE PÉREQUATION</b>	<b>101</b>	<b>86</b>	<b>170</b>	<b>223</b>	<b>302,0</b>	<b>383</b>	<b>26,9%</b>
<b>FNGIR</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>884</b>	<b>892</b>	<b>898</b>	<b>898</b>	<b>0,0%</b>
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>180</b>	<b>179</b>	<b>155</b>	<b>170</b>	<b>167</b>	<b>171</b>	<b>2,2%</b>
<b>CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>5 547</b>	<b>5 701</b>	<b>6 804</b>	<b>7 002</b>	<b>7 146</b>	<b>7 358</b>	<b>3,0%</b>
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>582</b>	<b>881</b>	<b>978</b>	<b>863</b>	<b>703</b>	<b>676</b>	<b>-3,9%</b>
Produits financiers	13	14	24	21	19	31	62,9%
Charges financières	60	64	91	100	112	128	14,9%
<b>SOLDE FINANCIER</b>	<b>-47</b>	<b>-50</b>	<b>-66</b>	<b>-79</b>	<b>-93</b>	<b>-97</b>	<b>5,0%</b>
Produits exceptionnels	20	12	10	9	29	43	47,0%
Charges exceptionnelles	66	47	56	36	67	41	-39,4%
<b>SOLDE EXCEPTIONNEL</b>	<b>-46</b>	<b>-34</b>	<b>-46</b>	<b>-27</b>	<b>-38</b>	<b>2</b>	<b>-105,4%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 163</b>	<b>6 609</b>	<b>7 816</b>	<b>7 895</b>	<b>7 897</b>	<b>8 107</b>	<b>2,7%</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 673</b>	<b>5 812</b>	<b>6 950</b>	<b>7 138</b>	<b>7 325</b>	<b>7 527</b>	<b>2,8%</b>
<b>ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>490</b>	<b>797</b>	<b>866</b>	<b>757</b>	<b>573</b>	<b>581</b>	<b>1,4%</b>
Subventions et dotations reçues	371	245	282	266	352	352	-0,1%
- dont subvention d'investissement reçues	93	105	116	49	156	143	-8,1%
- dont amendes de police	34	28	35	37	32	33	3,5%
- dont FCTVA	235	104	125	173	149	168	12,4%
Produits de cession des immobilisations	118	59	50	107	122	122	0,4%
Opérations pour compte de tiers	9	4	5	18	24	22	-9,9%
Remboursement de prêts	260	42	20	32	72	15	-78,8%
Autres immobilisations financières	30	95	120	134	66	168	154,6%
Autres recettes réelles d'investissement	5	13	17	21	34	6	-82,6%
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>793</b>	<b>457</b>	<b>495</b>	<b>577</b>	<b>671</b>	<b>686</b>	<b>2,2%</b>
Immobilisations incorporelles	25	17	19	18	13	10	-20,5%
Subventions d'équipement	480	441	470	500	507	455	-10,4%
Acquisitions	352	330	201	210	206	213	3,4%
dont Compte Foncier	239	237	123	150	131	-	-100,0%
Travaux	587	655	808	865	949	800	-15,7%
Opérations pour compte de tiers	5	11	16	24	23	20	-13,5%
Prêts accordés	6	15	-	6	-	-	-100,0%
Autres dépenses réelles d'investissement	8	8	36	39	41	31	-25,5%
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 463</b>	<b>1 477</b>	<b>1 551</b>	<b>1 662</b>	<b>1 740</b>	<b>1 529</b>	<b>-12,1%</b>
<b>CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>1 283</b>	<b>1 254</b>	<b>1 360</b>	<b>1 334</b>	<b>1 243</b>	<b>1 266</b>	<b>1,9%</b>
<b>REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT</b>	<b>120</b>	<b>125</b>	<b>184</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>197</b>	<b>-1,7%</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT <sup>4</sup></b>	<b>300</b>	<b>348</b>	<b>375</b>	<b>528</b>	<b>697</b>	<b>460</b>	<b>-34,0%</b>
<b>NOUVEAUX EMPRUNTS</b>	<b>275</b>	<b>340</b>	<b>381</b>	<b>470</b>	<b>630</b>	<b>510</b>	<b>-19,1%</b>
Fonds de roulement au 1er janvier	318	293	285	288	230	163	-29,1%
Variation du fonds de roulement	-25	-8	6	-58	-67	50	-174,6%
Fonds de roulement au 31 décembre	293	285	291	230	163	213	30,7%
Encours de dette au 1er janvier	2 326	2 481	2 696	2 892	3 219	3 655	13,5%
Encours de dette au 31 décembre	2 481	2 696	2 893	3 219	3 655	4 120	12,7%
<b>VARIATION DE L'ENCOURS DE DETTE</b>	<b>155</b>	<b>215</b>	<b>197</b>	<b>327</b>	<b>436</b>	<b>466</b>	<b>6,8%</b>
<b>CAPACITÉ DE FINANCEMENT</b>	<b>87,7%</b>	<b>84,9%</b>	<b>87,7%</b>	<b>80,3%</b>	<b>71,4%</b>	<b>82,8%</b>	<b>15,9%</b>

# I/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

## 1 / L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU CA 2014

Les dépenses d'investissement s'établissent à 1 529 M€, contre 1 740 M€ en 2013, qui avait marqué un « pic » lié à l'achèvement de nouveaux projets de la mandature précédente. Ces dépenses ont pu être financées à hauteur de 581 M€ par l'épargne brute dégagée en fonctionnement. A cette épargne brute s'ajoutent les recettes d'investissement de 686 M€ qui ont permis de dégager une capacité de financement des investissements de 1 266 M€ (en hausse de 23 M€), soit 83 % du besoin de financement des investissements, et de limiter le besoin de nouveaux emprunts à 510 M€ (630 M€ en 2013), avant amortissement de la dette.

### COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDÉ 2014



## 2 / L'ÉVOLUTION DES GRANDS POSTES DE DÉPENSES ET RECETTES

**2.1 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT S'ÉTABLISSENT À 1 529 M€, DONT 1 332 M€ DE CRÉDITS DE PAIEMENT SUR LE BUDGET MUNICIPAL ET 197 M€ SUR LE BUDGET DÉPARTEMENTAL. LE BESOIN DE FINANCEMENT QUI EN RÉSULTE EST EN GRANDE PARTIE COMPENSÉ PAR DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DYNAMIQUES, EN HAUSSE DE 15 M€ PAR RAPPORT À 2013.**

- Les **dépenses de travaux** représentent 52 % des dépenses d'investissement soit 800 M€ (- 149 M€ par rapport au CA 2013). Cette décélération de la dépense s'explique principalement par le terme des travaux sur le Tramway Ivry – Porte de la Chapelle (- 46 M€) et de moindres dépenses d'importance sur les équipements à caractère sportif (- 70 M€), à caractère culturel (- 39 M€) et ceux de la petite enfance (- 36 M€).
- Les **subventions d'équipement** décroissent également (- 53 M€) pour atteindre un montant de 455 M€ ; les subventions versées pour le logement social restent élevées, avec 303 M€.
- Les **dépenses d'acquisitions** s'élèvent à 213 M€ en 2014, dont 136 M€ au titre du compte foncier.
- Les **autres dépenses réelles d'investissement** représentent un montant total de 61 M€, et incluent notamment les opérations pour le compte de tiers (20 M€ au CA 2014) et les immobilisations incorporelles (10 M€).

Le montant neutralisé en dépenses et en recettes pour l'exercice 2014 est de 315 M€ (contre 274 M€ en 2013). Ce montant correspond au renouvellement de la concession pour les travaux du Parc des expositions de la Porte de Versailles pour 111 M€, au remboursement du capital de l'emprunt souscrit par l'association Philharmonie dans le cadre d'un montage d'échéancier pour 152,5 M€ et aux opérations d'urbanisme liées à des montages pour des cessions ou des acquisitions avec échéanciers et échanges fonciers (hors opérations relatives au projet Clichy-Batignolles, à l'opération T8 et Jourdan et au remboursement de l'avance Semavip, pour un total de 51,5 M€).

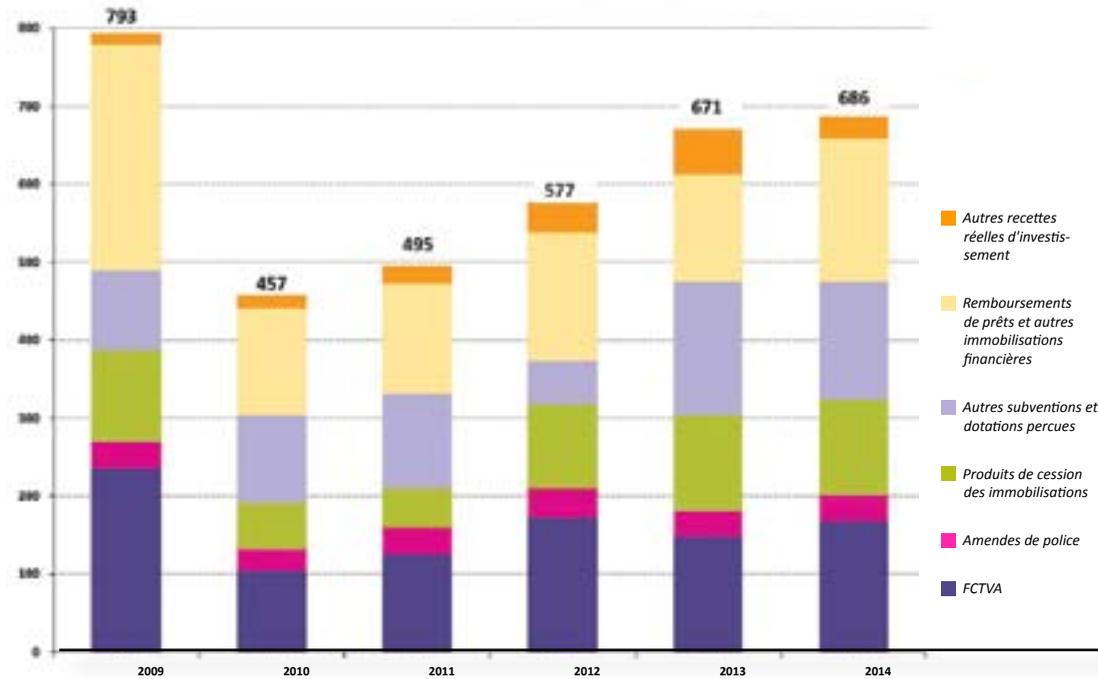
### ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNT) DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE 2009-2014 EN M€



**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT ONT AUGMENTÉ DE 15 M€ ENTRE 2013 ET 2014, PASSANT DE 671 M€ À 686 M€ EN 2014.**

- Le montant du produit de **cessions des immobilisations** atteint 122 M€ comme en 2013. L'objectif opérationnel de réalisation des 200 M€ de cessions foncières en 2014 a par ailleurs été atteint à hauteur de 190 M€ (ce montant ne se retrouve qu'imparfaitement dans les recettes budgétaires de l'année, qui recouvrent un périmètre différent).
- Les **subventions d'investissement et dotations** perçues sont en baisse de 20 M€ pour atteindre 151 M€, notamment du fait de la diminution des crédits délégués de l'Etat au Département au titre de l'aide à la pierre.
- Le produit des **immobilisations financières et remboursements de prêts** atteint 184 M€ en 2014 contre 138 M€ au CA 2013 principalement en raison de la hausse des recettes liées aux opérations des Halles et du parking Rambuteau (+ 44,6 M€).
- La **recette recouvrée sur le FCTVA** s'établit à 168 M€ contre 149 M€ en 2013.
- Le **produit des amendes de police** est de 33 M€ en 2014, en hausse de 1 M€ par rapport à 2013.
- Les **autres recettes réelles d'investissement** s'élèvent à 28 M€ dont 22 M€ au titre des opérations pour compte de tiers.

**ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2009 EN M€**



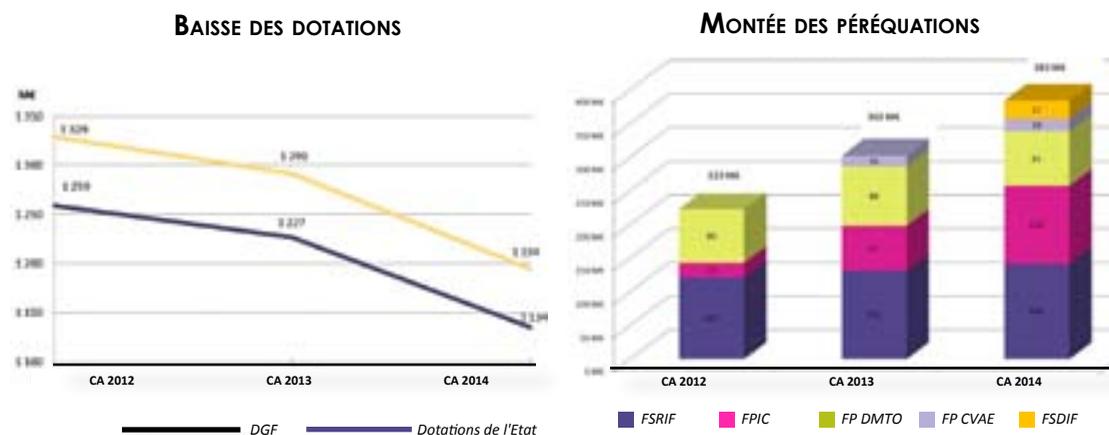
En 2009, dans le cadre du plan gouvernemental de relance de l'économie, la collectivité parisienne a perçu de façon anticipée 100 M€ de Fonds de compensation de la TVA correspondant au montant dû par l'Etat au titre des dépenses d'investissement effectuées en 2008, versement initialement attendu en 2010. A compter de 2010, le montant de FCTVA perçu correspond aux dépenses de l'année n-1.

**2.2 MALGRÉ LA MONTÉE EN CHARGE DE LA PÉRÉQUATION ET LA DIMINUTION DES DOTATIONS VERSÉES PAR L'ÉTAT, L'ÉPARGNE BRUTE DÉGAGÉE EN 2014 (581 M€) PERMET DE FINANCER PLUS D'UN TIERS DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.**

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT S'ÉLÈVENT À 7 527 M€ EN 2014, EN PROGRESSION DE 2,8 % DE 2013 À 2014, PRINCIPALEMENT SOUS L'EFFET DE LA CROISSANCE DES DÉPENSES DE PÉRÉQUATION. APRÈS NEUTRALISATION DE LA PROGRESSION DES DÉPENSES DE PÉRÉQUATION, LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT S'ÉTABLISSENT À 7 143 M€ EN 2014, SOIT UNE HAUSSE DE 1,7 % PAR RAPPORT À 2013.

- ▶ Les dépenses de péréquation atteignent 383 M€, soit une augmentation de 27 % par rapport à 2013 (+ 81 M€).

**ÉVOLUTION DES DOTATIONS ET DES DÉPENSES DE PÉRÉQUATION ENTRE 2012 ET 2014**



- Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a de nouveau fortement augmenté la contribution de la Ville en 2014 pour atteindre 116 M€ (+ 49 M€), ce qui représente 20 % du montant total du fonds et fait de Paris le premier contributeur.
- La contribution au Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) progresse de 8 % par rapport à 2013, comme l'an dernier, pour s'établir à 141 M€, soit 57 % du montant total du fonds.
- La contribution au Fonds de péréquation des DMTO, mis en place en 2011, est en revanche en baisse de 8 %, passant de 88 M€ à 81 M€ en 2014 par rapport à 2013, en lien avec la diminution des recettes issues de la fiscalité immobilière.
- La contribution de la collectivité parisienne au fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) a augmenté de 2 M€ en 2014, pour atteindre 18 M€, soit 32 % des ressources totales du fonds.
- La collectivité parisienne contribue par ailleurs en 2014 à un nouveau fonds de péréquation de solidarité pour les départements de l'Ile-de-France (FSDRIF) à hauteur de 27 M€, ce qui représente 44 % du montant total du fonds.

▶ Les dépenses de personnel du budget général de la collectivité parisienne se sont élevées à 2 209 M€ en 2014, ce qui représente 29 % de l'ensemble des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

Ces dépenses sont en progression de 4,7 % par rapport au compte administratif 2013. Cette hausse reflète notamment la montée en charge et les effets en année pleine de la mise en place de l'aménagement de rythmes éducatifs. Une fois neutralisé cet impact, l'évolution est de 3,5 %.

Cette évolution résulte principalement des facteurs suivants :

- Une hausse significative des coûts salariaux (45 M€) sous l'effet de facteurs exogènes, notamment les mesures gouvernementales de revalorisation des catégories C (attribution de + 7 points en moyenne à plus de 30 000 agents de catégorie B et C), l'effet mécanique du glissement vieillesse technicité (GVT) et le relèvement des taux de cotisations (progression du taux de la CNRACL de 1,55 point).
- L'impact du schéma d'emploi avec le recrutement de 1 041 ETP supplémentaires en moyenne sur l'année 2014 principalement dédiés à l'ARE (564 adjoints d'animation et d'action sportive, 137 ASEM, 123 AREM, etc.) et aux ouvertures des nouveaux équipements, principalement les établissements d'accueil de la petite enfance (près de 280 ETP en moyenne annuelle). L'impact financier de l'ARE en 2014 au titre des dépenses de personnel est estimé à 38 M€.
- Il convient d'ajouter à ces mesures les effets de la politique de ressources humaines menée par la collectivité au titre, par exemple, de l'avancement à la durée minimale d'échelon et de la progression de carrière (ouverture de nouveaux débouchés en catégorie B pour certains corps de catégorie C notamment pour les filières techniques).
- Par ailleurs, la collectivité maintient sa politique en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi avec le développement des recrutements des Emplois d'Avenir (dépenses en progression 0,9 M€ en 2014).

▶ Les dépenses sociales hors charges à caractère général sont en hausse de 1 % (+ 15 M€) pour atteindre 1 558 M€.

Les dépenses relatives au RSA s'élevaient à 399 M€ dont 337,2 M€ au titre des allocations RMI/RSA, en hausse de 18 M€ directement liées à la progression du nombre de bénéficiaires (67 292 en 2014 contre 65 063 en 2013, soit une hausse de 3,4 %). L'aide sociale aux personnes handicapées augmente également de 9 M€ pour s'élever à 216 M€, cette évolution s'expliquant principalement par la hausse des frais d'hébergement et de la montée en charge de la prestation de compensation du handicap (PCH) liée à la fois à la progression du nombre de bénéficiaires (3 870 fin 2014 contre 3 584 fin 2013) et du montant mensuel moyen (+ 10 % par rapport à 2013). Les dépenses relatives à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) sont en hausse de 2 M€ (135 M€ contre 133 M€ en 2013), du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires. A contrario, les dépenses d'aide sociale à l'enfance, hors charges imputées sur le chapitre 011, sont en recul de 17 M€ (307 M€ contre 324 M€ en 2013). La baisse des dépenses constatées s'explique d'une part par l'impact de la circulaire du 31 mai 2013 « relative aux modalités de prise en charge des mineurs isolés étrangers » qui, à travers la mise en œuvre d'un mécanisme de péréquation entre les Départements, a entraîné une diminution de 8 % du nombre de mineurs isolés étrangers admis à l'ASE de Paris, et d'autre part par la généralisation du transfert de la gestion des Prises en Charges Hôtelières de l'ASE (PCH-ASE) au Samu Social de Paris qui a permis de réduire le coût de nuitée, générant une économie de 2,5 M€ par rapport à 2013.

La contribution au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) passe de 314 M€ en 2013 à 313 M€ en 2014, en légère diminution de 0,7 M€. Cette évolution est liée d'une part à un effet de périmètre dû au transfert du remboursement des frais de personnel des Services sociaux départementaux polyvalents (SSDP) du CASVP vers le Département et d'autre part à une hausse des dépenses au titre des charges de fonctionnement et des allocations.

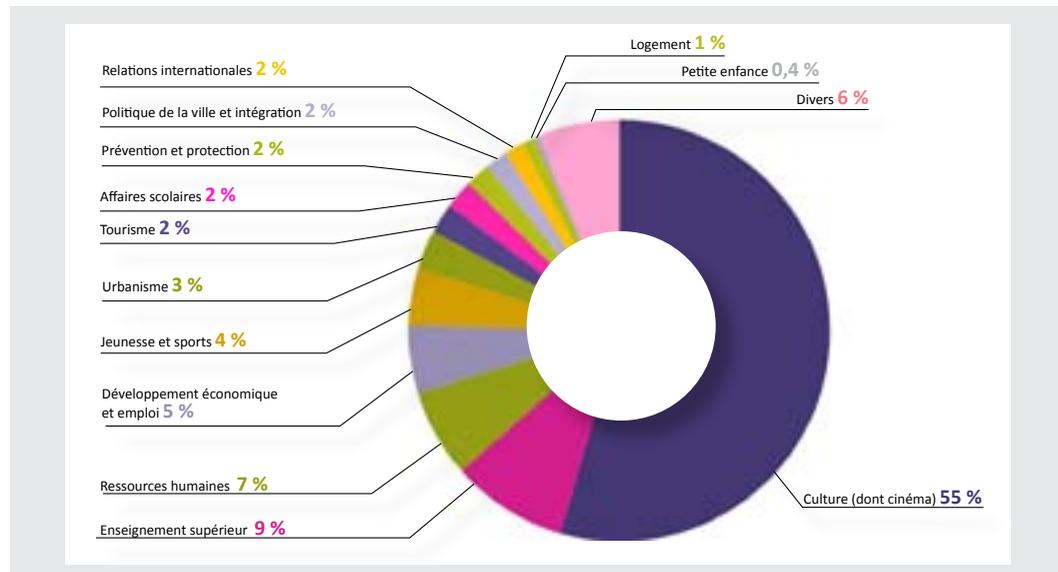
▶ Le montant des charges à caractère général atteint 821 M€ en 2014 contre 823 M€ au CA 2013, soit une diminution de 0,2 %. La maîtrise de ces charges constitue un fait marquant de l'exécution budgétaire en 2014, et a été rendue possible notamment grâce à la poursuite d'économies sur les dépenses de collecte de déchets, d'entretien de la voirie, des fluides, et du compte locatif.

Parmi les charges à caractère général, les dépenses liées aux contrats de prestations de services ont augmenté de 2,4 % pour atteindre 274,3 M€ et se répartissent de la façon suivante :

	CA 2013	CA 2014	% / CA 2013
PROPRETÉ	106,9	108,7	1,7%
VOIRIE	53,6	55,1	2,7%
AFFAIRES SOCIALES	23,2	23,7	2,3%
PETITE ENFANCE	20,4	24,2	18,3%
SPORTS ET DE LA JEUNESSE	17,4	16,8	-3,2%
CULTURE	12,0	13,0	8,6%
AFFAIRES SCOLAIRES	2,8	2,5	-13,5%
LOGEMENT	3,8	4,1	9,7%
ESPACES VERTS	4,1	4,4	6,9%
INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONE	4,8	4,3	-9,8%
COMMUNICATION ET INFORMATION	2,6	2,2	-12,1%
ACCÈS AU DROIT	1,9	1,8	-3,8%
LOGISTIQUE	1,7	1,3	-23,9%
AUTRES DOMAINES	12,8	12,1	-5,1%
<b>TOTAL</b>	<b>267,9</b>	<b>274,3</b>	<b>2,4%</b>

- **Les contributions de la collectivité parisienne** (791 M€ en 2014 contre 776 M€ en 2013) sont en hausse de 2 % :
  - la **contribution au Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF)** atteint 374 M€ (+ 7 M€ par rapport au CA 2013), dans le cadre de la poursuite de l'objectif de renforcement de l'offre de transports publics ;
  - la **contribution à la Préfecture de police (PP)** augmente de 2 M€ pour s'établir à 292 M€ (+ 0,5 %) ;
  - la **contribution versée au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM)** augmente de 5,7 % pour s'élever à 126 M€, cette hausse s'expliquant principalement par le faible niveau du CA 2013 lié à la baisse des tonnages collectés en 2012.
- **Le montant total des subventions de fonctionnement hors subventions à caractère social** est de 526 M€ en 2014, soit - 1 M€ par rapport à 2013. Cette baisse de 0,2 % s'explique par la baisse de 2 M€ des subventions aux caisses des écoles, partiellement compensée par la hausse de 2,1 M€ du financement des places en crèches, qui atteint 47,6 M€, contre 45,5 M€ en 2013. Les subventions versées pour l'entretien et les frais de **restauration des collèges** ont augmenté de 0,7 M€ pour s'élever à 5,4 M€. La hausse des subventions versées au titre des **affaires culturelles et du cinéma**, hors subvention à l'EP Musées, est de 8,9 M€ pour atteindre 106,6 M€, cette évolution s'expliquant par la hausse de la subvention versée à la Philharmonie. A contrario, les dépenses au titre des **affaires scolaires** sont en baisse de 5,5 M€ pour atteindre 6,7 M€ en 2014 contre 12,2 M€ fin 2013 en raison de la substitution des appels à projet pour les ateliers périscolaires pour l'année scolaire 2014-2015 par des marchés.

Après déduction des subventions aux caisses des écoles et aux crèches susmentionnées et de la contribution au CASVP, la ventilation des **subventions de fonctionnement versées à des tiers publics et privés** pour un montant de 302 M€ (dont subvention à l'EP Musées) au CA 2014 est la suivante :

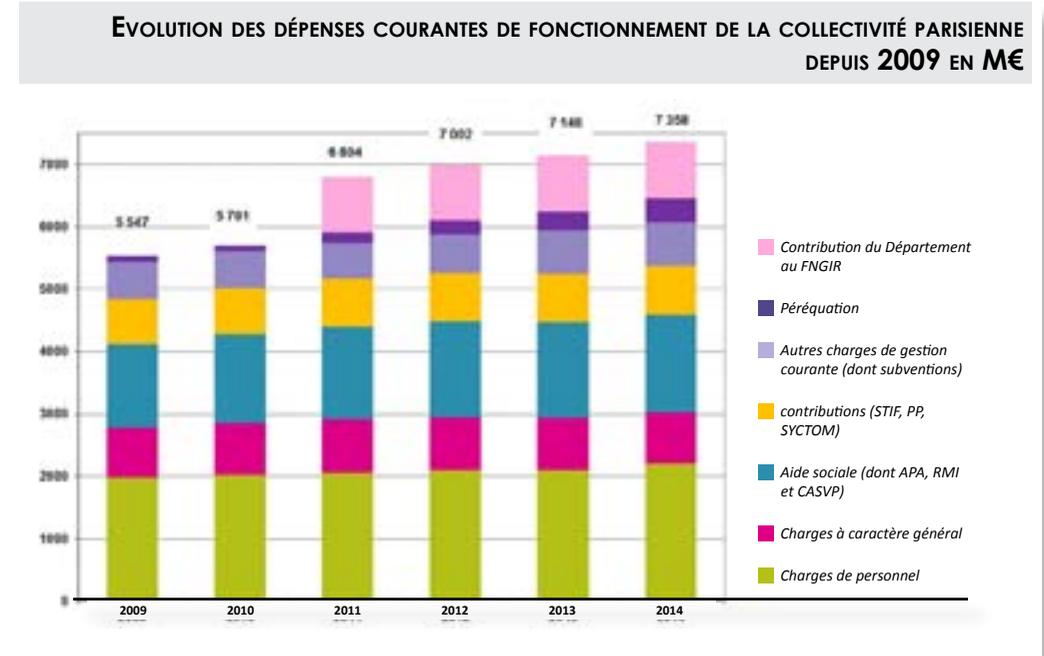


Ces subventions sont détaillées ci-après (partie II).

- **Les charges exceptionnelles** se montent à 41 M€ au CA 2014, en baisse de 26 M€ par rapport au CA 2013.

Le CA 2013 était particulièrement élevé du fait du versement à la SIEMP d'indemnités liées à la résiliation anticipée des baux faisant suite à une recommandation de la Chambre Régionale des Comptes (23,7 M€).

- La poursuite d'une gestion active de la dette et de la trésorerie a permis de profiter de taux d'intérêts restés bas sur l'année, à un taux moyen de 1,91 %. **Les frais financiers** se sont élevés à 128 M€ contre 112 M€ l'année précédente.



**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SONT EN HAUSSE DE 2,7 %, SOIT UN MONTANT DE 8 107 M€ EN 2014 CONTRE 7 897 M€ EN 2013.**

Au total, et à taux d'imposition constants, les impôts et contributions directs diminuent de 4,7 %, sous l'effet du recul des recettes de la CVAE :

	CA 2013	CA 2014	évol. %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 423,8	1 228,9	-13,7%
Taxe Foncière	966,5	976,4	1,0%
Taxe Habitation	721,5	722,8	0,2%
Taxe Foncière des entreprises	297,1	307,8	3,6%
Taxe sur les Surfaces commerciales	15,6	15,0	-3,5%
Imposition Forfaitaire sur les entreprises de réseaux	10,0	11,4	13,7%
Rôles supplémentaires	21,6	30,8	42,5%
<b>TOTAL</b>	<b>3 456,1</b>	<b>3 293,2</b>	<b>-4,7%</b>

Cette baisse notable sur la perception des contributions directes est atténuée par la progression des recettes de **fiscalité immobilière**. Par ailleurs, il a été procédé en 2014 au tirage d'un mois supplémentaire de DMTO, ainsi treize mois ont été perçus sur l'année comptable 2014 contre douze en 2013. La recette totale 2014 est de 1 089 M€, en augmentation de 18,7 % par rapport à 2013, soit + 172 M€. A périmètre constant, la progression est de 102,5 M€. Le nombre des transactions immobilières a par ailleurs augmenté par rapport à fin 2013 : 43 767 transactions comptabilisées en 2014 contre 41 458 en 2013, sur treize mois, soit une évolution de + 5,6 %.

- Le produit de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** s'élève à 451 M€ en 2014, soit une progression de 1 % par rapport à 2013 qui s'explique par la revalorisation nominale votée par le Parlement et par l'évolution physique des bases de la taxe foncière.
- Les recouvrements au titre de la **taxe de balayage** se sont stabilisés à 104 M€ en 2014.

- Le produit des **droits de stationnement** est par ailleurs en légère augmentation, passant de 63,2 M€ à 64,4 M€.
- A contrario, le produit de la **taxe sur l'électricité** atteint 70 M€, contre 74 M€ au CA 2013, l'année 2013 ayant été exceptionnelle du fait de la rigueur climatique.

- ▶ **Les dotations de l'Etat sont en diminution de 97 M€ par rapport à 2013**, dont - 92 M€ au titre de la dotation globale de fonctionnement, d'un montant de 1 134 M€ au CA 2014, contre 1 227 M€ au CA 2013. Le montant total des dotations est de 1 194 M€ au CA 2014, contre 1 291 M€ au CA 2013 (- 7,5 %).
- ▶ Les recettes recouvrées au titre des **compensations de transferts de compétences** sont en hausse de 3,2 %, soit + 11 M€. Cette hausse s'explique principalement par la perception de nouvelles recettes issues de l'accord du 16 juillet 2013. Cet accord prenait acte de la discordance croissante entre les dépenses incombant aux conseils généraux en matière d'allocations personnelles de solidarité et les compensations consenties par l'Etat et proposait des solutions financières pour l'atténuer. Ainsi, un fonds de compensation a notamment été mis en place en 2014 par transfert des frais de gestion de taxes locales perçus jusqu'alors par l'Etat. Le reversement de ces frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties au Département s'élève à 10,4 M€. A périmètre constant, ces recettes sont stables à hauteur de 345 M€, avec cependant une légère baisse de la dotation APA notifiée par la Caisse Nationale de solidarité pour l'autonomie (- 1,9 M€). Cette dotation est calculée en fonction des dépenses d'APA réalisées par le Département en 2013 ; ces dépenses ont été plus faibles l'année dernière et en 2014 qu'en 2011 et 2012, corrélativement à l'introduction du paiement à la première heure. A contrario, les recettes au titre de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) augmentent de 2,6 M€ par rapport à 2013.
- ▶ Les **produits d'exploitation et redevances** décroissent par ailleurs de 4 M€ (- 0,8 %) par rapport à 2013, passant de 449 M€ à 445 M€ en 2014 dont 278 M€ au titre des redevances et des recettes d'utilisation du domaine et 167 M€ au titre des participations des usagers parisiens. Les recettes issues des redevances sont en baisse de 9 M€ (204 M€ en 2014 contre 213 M€ en 2013), principalement sous l'effet conjugué de la recette exceptionnelle perçue en 2013 correspondant au soldes des comptes conventionnels avec les bailleurs (- 21,7 M€) et de la hausse des redevances au titre de la Tour Eiffel (15,7 M€) et de Numéricable (+ 4,8 M€).

Les participations des usagers sont également en baisse de 1,4 M€ (166,8 M€ en 2014 contre 168,2 M€ au CA 2013) en partie liée à la baisse des recettes Facil' Familles notamment sur les services périscolaires.

A contrario, les recettes d'utilisation du domaine sont en hausse de 7 M€, passant de 67 M€ en 2013 à 74 M€ en 2014, essentiellement grâce à la progression des recettes de droits de stationnement et d'occupation de la voie publique.

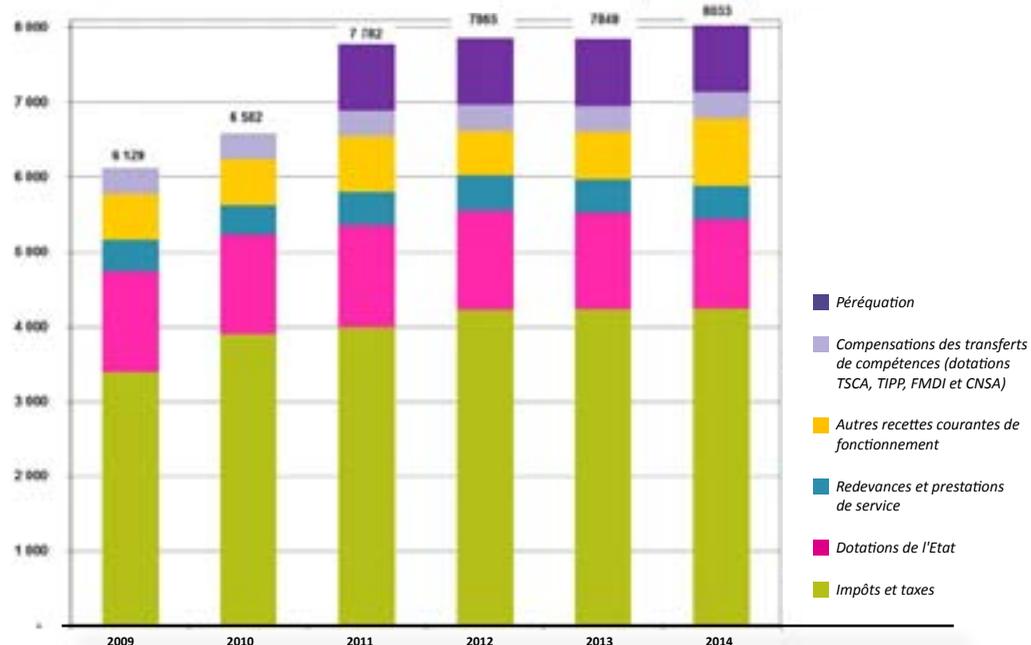
- ▶ Les **recettes de subventions et participations** sont en hausse de 25 M€, soit 238 M€ en 2014 contre 213 M€ en 2013, dont 19 M€ au titre de l'application du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu avec la Caisse Nationale d'allocations familiales dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs et de l'application de taux bonifiés pour le calcul de la PSU (prestation de service unique).
- ▶ Les **autres recettes courantes de fonctionnement** progressent de 24 M€ pour atteindre 447 M€ en 2014, principalement du fait de recettes dynamiques liées aux travaux pour compte de tiers, passant de 45 M€ à 61 M€, en raison d'un important volume de régularisations des mandats sur exercices antérieurs. Par ailleurs, les recettes de loyers sont en hausse de 8 M€, sous l'effet notamment de 5,8 M€ de recettes exceptionnelles correspondant à la régularisation de loyers 2013 suite à une rectification du taux de TVA et d'une hausse des loyers consécutive au renouvellement de la convention d'occupation du domaine public pour Roland Garros pour un montant de 2 M€.
- ▶ Enfin, les **produits exceptionnels**, d'un montant de 43 M€, sont supérieurs de 14 M€ par rapport au CA 2013. 4,4 M€ ont été perçus au titre de remboursements des frais et intérêts du Crédit Municipal de Paris.
- ▶ Les **produits financiers** progressent nettement par rapport à 2013, puisqu'ils s'élèvent à 31 M€ contre 19 M€ sous l'effet d'opérations de swaps à hauteur de 13 M€ et du tirage de dividendes exceptionnels (+ 9,7 M€ de dividendes RIVP et + 2,5 M€ de dividendes CPCU).

**LA CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE AUGMENTE DE 23 M€ POUR ATTEINDRE 1 266 M€, EN HAUSSE DE 2 % PAR RAPPORT À 2013, CE NIVEAU PERMETTANT DE FINANCER 83 % DES BESOINS DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT. AINSI, DE NOUVEAUX EMPRUNTS ONT ÉTÉ SOUS-CRITS À HAUTEUR DE 510 M€. 197 M€ D'EMPRUNTS ONT PAR AILLEURS ÉTÉ REMBOURSÉS. L'ENCOURS NET DE LA DETTE BANCAIRE ET OBLIGATAIRE AUGMENTE AINSI DE 313 M€.**

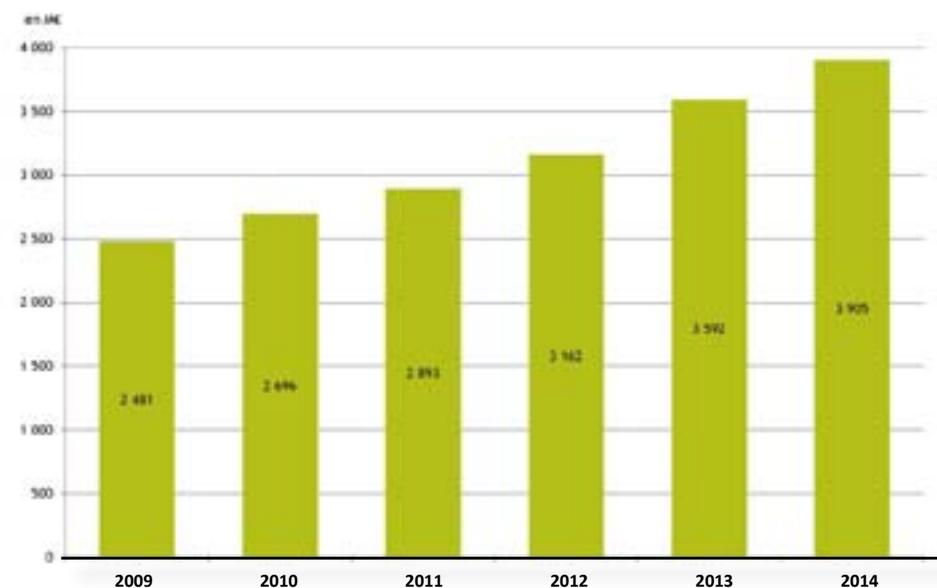
**LA DETTE BANCAIRE ET OBLIGATAIRE S'ÉTABLIT DÈS LORS À UN MONTANT DE 3 905 M€ À L'ISSUE DE L'EXÉCUTION 2014, AUQUEL S'AJOUTENT LES « AUTRES DETTES » CONTRACTÉES DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT À HAUTEUR DE 215 M€.**

PARIS DEMEURE **L'UNE DES COLLECTIVITÉS LES MOINS ENDETTÉES DE FRANCE EN 2014**, AVEC UN RATIO D'ENCOURS DE DETTE/RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT DE 51 %, TANDIS QUE LA MOYENNE NATIONALE DES COMMUNES DE PLUS DE 100 000 HABITANTS EST ESTIMÉE À 79 % AU 31 DÉCEMBRE 2013 (SOURCE DGCL).

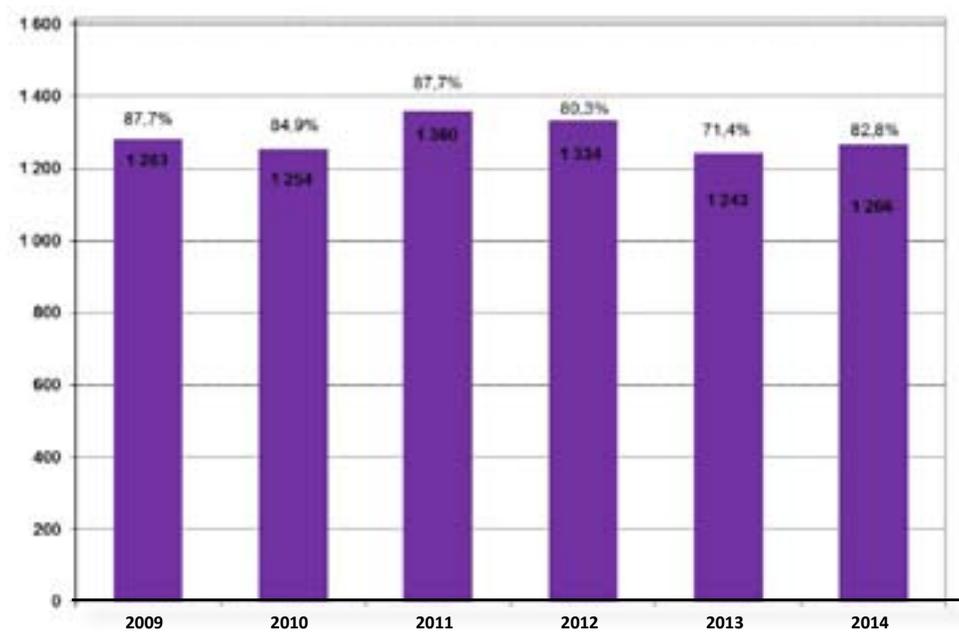
ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2009 EN M€



ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE BANCAIRE ET OBLIGATAIRE, AU 31 DÉCEMBRE 2014 (M€)



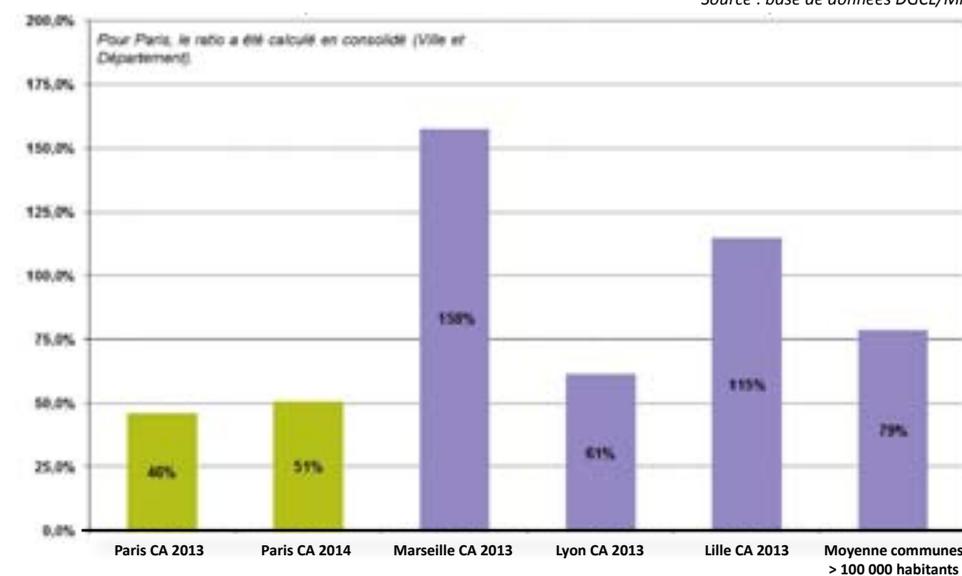
**CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2009**  
EN M€ ET EN % DU MONTANT DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS



A noter un changement de périmètre sur ce graphique : auparavant, les recettes d'investissement exceptionnelles étaient distinguées des autres recettes. En l'absence de "recettes exceptionnelles" à partir de 2011, la distinction n'est plus affichée.

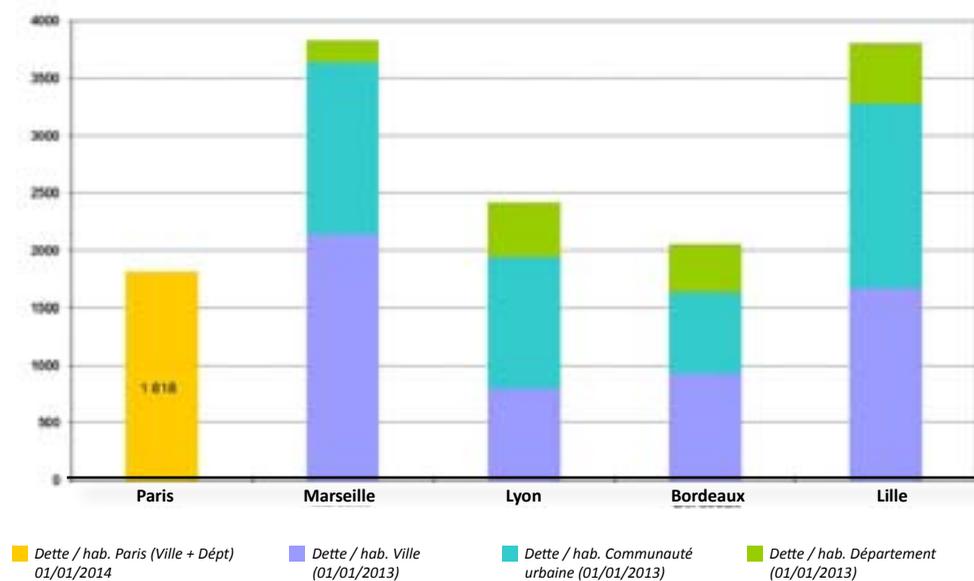
**COMPARAISON DU RATIO D'ENDETTEMENT**  
(ENCOURS / RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT)

Source : base de données DGCL/Minefi



**DETTE PAR HABITANT / DONNÉES COMPARÉES**

Source : base de données DGCL / Minefi et documents budgétaires mis en ligne



## II/ PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

- 1/ LOGEMENT
- 2/ AMÉNAGEMENT, SERVICES URBAINS ET ENVIRONNEMENT
- 3/ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 4/ CULTURE
- 5/ AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ
- 6/ FAMILLE
- 7/ SPORT ET JEUNESSE
- 8/ ENSEIGNEMENT ET FORMATION
- 9/ SÉCURITÉ
- 10/ SERVICES GÉNÉRAUX

### PRÉCISION MÉTHODOLOGIQUE :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Pour permettre une présentation consolidée Ville et Département et afin de garantir une présentation exhaustive des politiques publiques susmentionnées, il est toutefois procédé aux regroupements suivants :

	FONCTIONS VILLE	FONCTIONS DÉPARTEMENT
Logement	7	72, 70
Aménagement, services urbains et environnement	81, 82, 83 + Halles, Voies sur berges (020)	71, 8, 61, 73
Développement économique	9	9
Culture	3	31
Aide sociale et solidarité	5	5, 4
Famille	6	
Sport et jeunesse	4	32, 33
Enseignement et formation	2	2
Sécurité	1 + subvention à la PP (020)	1
Services généraux	0 hors Halles, Voies sur berges et subvention à la PP	0

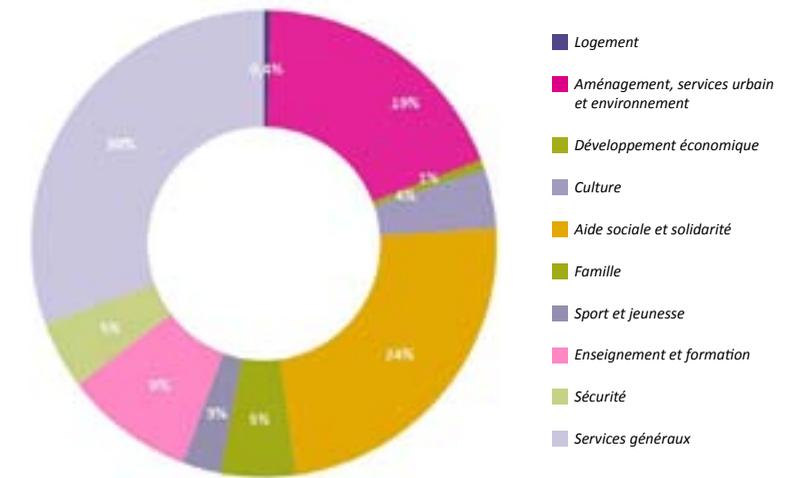
De plus, les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière ; celles-ci sont décrites en fin de rapport (partie III).

ENFIN, IL EST À NOTER QU'UNE GRANDE PARTIE DES DÉPENSES DE MASSE SALARIALE EST ACTUELLEMENT IMPUTÉE SUR LA FONCTION 0 « SERVICES GÉNÉRAUX » À DÉFAUT DE POUVOIR ÊTRE VENTILÉE PAR POLITIQUE PUBLIQUE POUR DES RAISONS D'ORDRE TECHNIQUE ; AINSI, LA MASSE SALARIALE PAR POLITIQUE PUBLIQUE, TELLE QUE PRÉSENTÉE CI-APRÈS, EST NÉCESSAIREMENT MINORÉE, TANDIS QUE L'INSCRIPTION SUR LA FONCTION 0 EST MAJORÉE D'AUTANT. UN TRAVAIL EST EN COURS AFIN DE FIABILISER À TERME LA VENTILATION DE CES DÉPENSES PAR POLITIQUE PUBLIQUE.

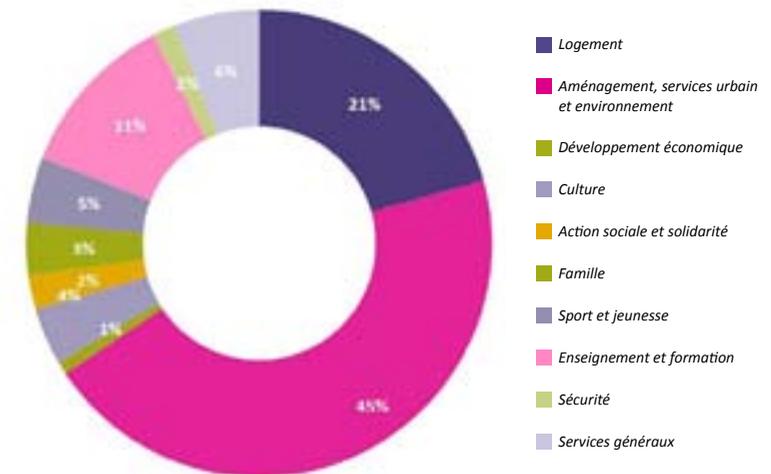
## PROPOS LIMINAIRES

### VENTILATION DES DÉPENSES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DANS LE CA 2014

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (MASSE SALARIALE INCLUSE) - CA 2014

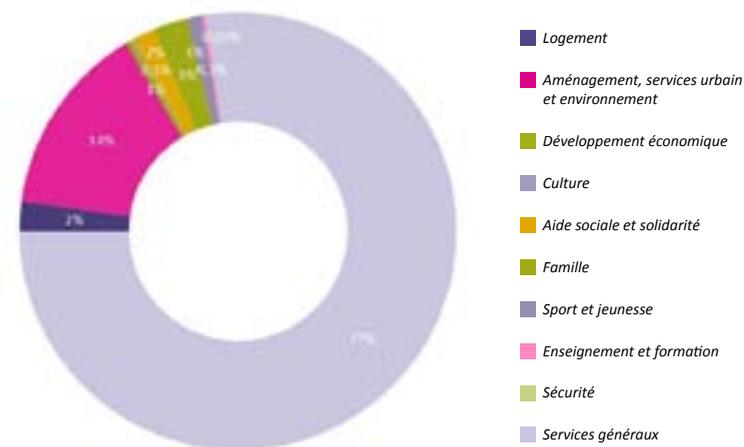


#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2014

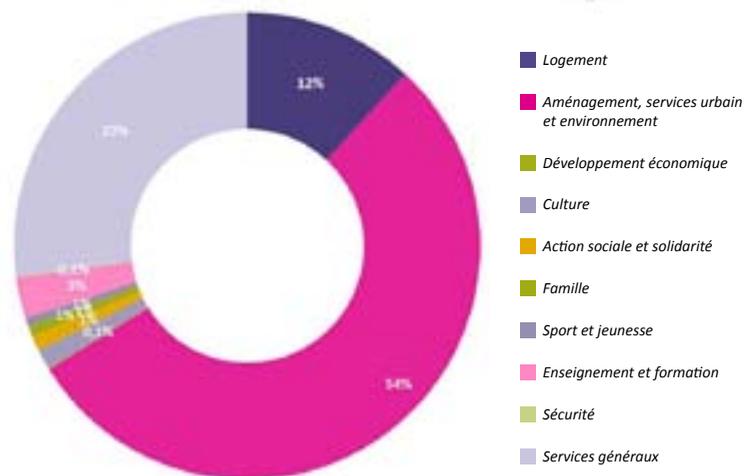


## VENTILATION DES RECETTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DANS LE CA 2014.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2014



### RECETTES D'INVESTISSEMENT - CA 2014



Correspondance entre la présentation générale (partie I) et la présentation par politique publique (partie II) dans le CA 2014.

La présentation par politique publique (vision par fonctions comptables) recoupe la vision présentée dans la première partie de ce rapport financier (vision par natures comptables).

(montants exprimés en millions d'euros)

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT – CA 2014

#### VISION PAR NATURE

Charges de personnel	2 209,2
Charges à caractère général	821,2
Aide sociale	1 557,9
Subventions et participations	526,1
Contributions	791,4
Dépenses de péréquation	383,3
FNGIR	898,2
Autres charges de gestion courante	170,6
Charges financières	128,2
Charges exceptionnelles	40,6

#### VISION PAR FONCTION

Logement	32,0
Aménagement, services urbains et environnement	1 408,8
Développement économique	48,8
Culture	310,8
Aide sociale et solidarité	1 796,1
Famille	391,7
Sport et jeunesse	201,8
Enseignement et formation	679,0
Sécurité	356,0
Services généraux	2 301,5

**TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 7 526,5**

**7 526,5 TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT**

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT – CA 2014

#### VISION PAR NATURE

Impôts et taxes	5 141,1
Compensations des transferts de compétences	355,1
Dotations de l'Etat	1 194,2
Subventions et participations <sup>1</sup>	238,1
Produits d'exploitation	445,1
Excédents de ZAC	213,2
Autres recettes courantes de fonctionnement	446,6
Produits financiers	31,0
Produits exceptionnels	42,6

#### VISION PAR FONCTION

Logement	177,5
Aménagement, services urbains et environnement	1 155,3
Développement économique	36,3
Culture	11,1
Aide sociale et solidarité	138,3
Famille	203,2
Sport et jeunesse	89,7
Enseignement et formation	22,0
Sécurité	0,8
Services généraux	6 272,9

**TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 8 107,1**

**8 107,1 TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT**

<sup>1</sup> Etat, Département, Région, FSE, Sécurité sociale, recouvrements indus, etc.

## 1/ LOGEMENT

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – CA 2014

## VISION PAR NATURE

Immobilisations incorporelles	10,0
Subventions d'équipement	454,9
Acquisitions	213,4
Travaux	800,1
Opérations pour compte de tiers	20,2
Autres recettes réelles d'investissement	30,8

## VISION PAR FONCTION

316,1	Logement
687,0	Aménagement, services urbains et environnement
13,3	Développement économique
60,5	Culture
36,3	Aide sociale et solidarité
54,9	Famille
70,3	Sport et jeunesse
176,2	Enseignement et formation
24,6	Sécurité
90,1	Services généraux

TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 1 529,4

1 529,4 TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

## RECETTES D'INVESTISSEMENT – CA 2014

## VISION PAR NATURE

Subventions et dotations reçues	351,8
Produits de cession des immobilisations	122,4
Opérations pour compte de tiers	21,8
Remboursement de prêts	15,3
Autres immobilisations financières	168,3
Autres recettes réelles d'investissement	5,9

## VISION PAR FONCTION

81,3	Logement
372,2	Aménagement, services urbains et environnement
0,6	Développement économique
9,5	Culture
7,4	Aide sociale et solidarité
4,8	Famille
4,2	Sport et jeunesse
19,4	Enseignement et formation
0,8	Sécurité
185,4	Services généraux

TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 685,6

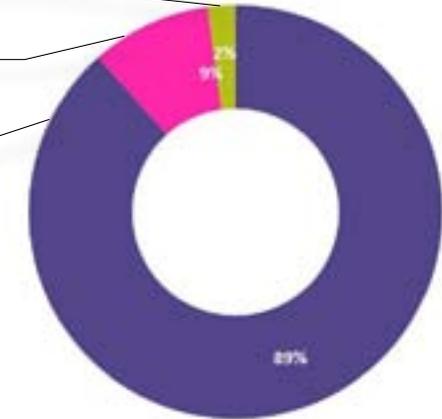
685,6 TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

## BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AU LOGEMENT - CA 2014

Aide à l'accession à la propriété 2 %

Services communs 9 %

Logement social et hébergement d'urgence 89 %



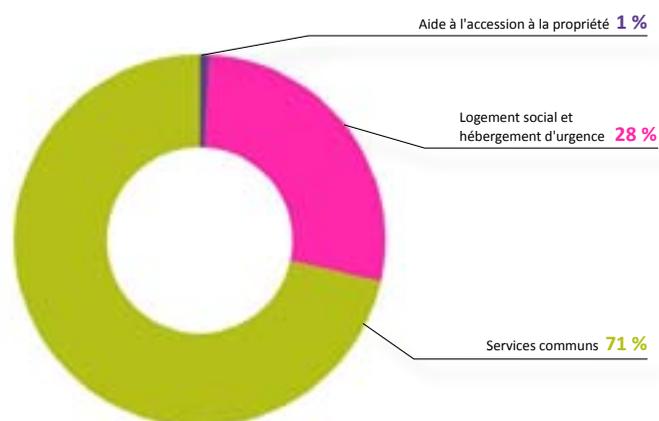
EN M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Dépenses de fonctionnement	38,5	60,3	32,0
<i>dont masse salariale</i>	<i>18,2</i>	<i>17,9</i>	<i>18,2</i>
Dépenses d'investissement	346,1	388,8	316,1
Recettes de fonctionnement	176,1	188,2	177,5
Recettes d'investissement	30,5	110,9	81,3

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN 2014, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À LA POLITIQUE DU LOGEMENT S'ÉLÈVE À 32,0 M€, DONT 18,2 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement relatives au logement s'élevaient à 13,8 M€ en baisse de 28,6 M€ par rapport à 2013, pour un taux d'exécution de 94,1 %. Cette forte baisse s'explique par une dépense exceptionnelle réalisée en 2013 de l'ordre de 23,7 M€ dans le cadre de la résiliation des conventions immobilières avec certains bailleurs sociaux de la Ville, recommandée par la Chambre Régionale des Comptes. De plus, depuis le budget supplémentaire voté en juillet 2014, les aides complémentaires de la Ville à l'habitat privé (4,4 M€ en 2013), versées par le biais d'une subvention à l'Agence Nationale de l'Habitat, ont été transférées à la section d'investissement.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2014



Les **services communs** de la Direction du Logement et de l'Habitat représentent l'essentiel des dépenses de fonctionnement pour un montant de 9,9 M€ en 2014, en baisse de 4,9 M€ dont 4,4 M€ sont liés au transfert technique vers la section d'investissement de la contribution à l'Agence Nationale de l'Habitat. A périmètre constant, les crédits exécutés sont en baisse de 0,6 M€. Les subventions de fonctionnement au titre du logement s'élevaient à 2,5 M€, contre 2,3 M€ en 2013, incluant principalement un versement de 1,1 M€ au PACT Paris Hauts de Seine, association spécialisée dans l'amélioration de l'habitat, ainsi qu'à l'Association Départementale d'Information sur le Logement pour 0,8 M€. Parmi les dépenses significatives figurent également les dépenses en matière de taxes foncières acquittées par les services pour 2,5 M€, les charges locatives et de copropriété pour 1,7 M€, ainsi que les dépenses d'entretien des bâtiments à hauteur de 1,1 M€.

Les **aides au secteur locatif** représentent 3,8 M€ en 2014, en baisse de 23,6 M€ en raison du caractère exceptionnel des 23,7 M€ exécutés en 2013 dans le cadre de la résiliation des conventions immobilières avec certains bailleurs sociaux de la Ville, recommandée par la Chambre Régionale des Comptes. Après neutralisation de cette dépense exceptionnelle, les aides au secteur locatif connaissent une hausse de 0,2 M€. La part départementale dédiée aux études de Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) représente une dépense de 0,2 M€ en 2014.

Enfin, 0,1 M€ ont été dédiés à l'**aide à l'accession à la propriété**.

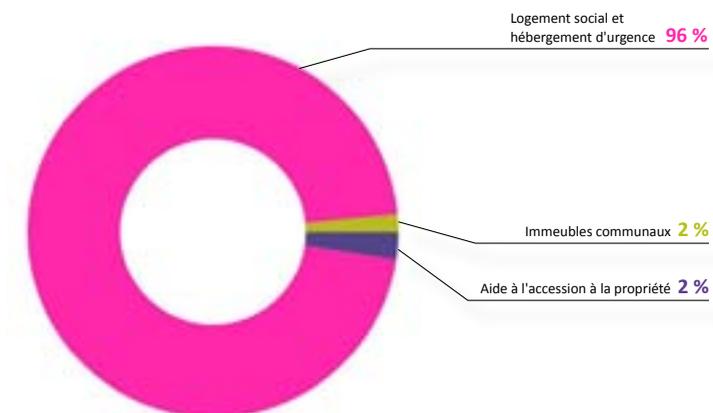
**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES AU LOGEMENT S'ÉLÈVENT À 177,5 M€ EN 2014, EN DIMINUTION DE 5,7 % PAR RAPPORT À 2013, SOIT - 10,7 M€.**

Les **recettes de loyers** sont recouvrées à hauteur de 108,0 M€, en hausse de 13,9 M€ par rapport à 2013. En revanche, les **loyers capitalisés** sont en baisse de 4,6 M€, pour atteindre 53,1 M€ en 2014 contre 57,7 M€ en 2013.

Les **autres recettes relatives au logement s'élevaient à 16,4 M€** contre 36,4 M€ en 2013, soit une baisse de 20,0 M€. Cette évolution s'explique principalement par le tirage de recettes exceptionnelles en 2013 de l'ordre de 29,2 M€ et par la perception en 2014 de dividendes de la Régie Immobilière de la Ville de Paris sur les années antérieures pour 10,9 M€.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2014



**EN 2014, LES DÉPENSES LIÉES AU LOGEMENT S'ÉLÈVENT À 316,1 M€. LES DÉPENSES SONT EN BAISSÉ DE 72,7 M€ PAR RAPPORT À 2013, SOIT UNE BAISSÉ DE 19,0 %.**

Le **logement social a représenté un effort de 303,3 M€ pour le financement de 7 166 logements supplémentaires** contre 7 151 en 2013 ; dont 221,2 M€ de subventions aux bailleurs sociaux et 82,0 M€ de crédits délégués de l'Etat.

Pour mémoire, afin de restituer l'effort complet de la collectivité en faveur du logement, il convient de valoriser en sus les acquisitions foncières dédiées à ce secteur, à hauteur de 71,9 M€ (contre 91,5 M€ en 2013) comptabilisées dans le compte foncier municipal. **Le budget d'investissement total alloué au logement en 2014 est ainsi de 388,0 M€, contre 480,4 M€ en 2013.**

Par ailleurs, la subvention versée au centre d'hébergement d'urgence est de 0,7 M€ en 2014 contre 2,5 M€ en 2013, cette dépense ayant vocation à s'éteindre pour être intégrée aux subventions au logement social.

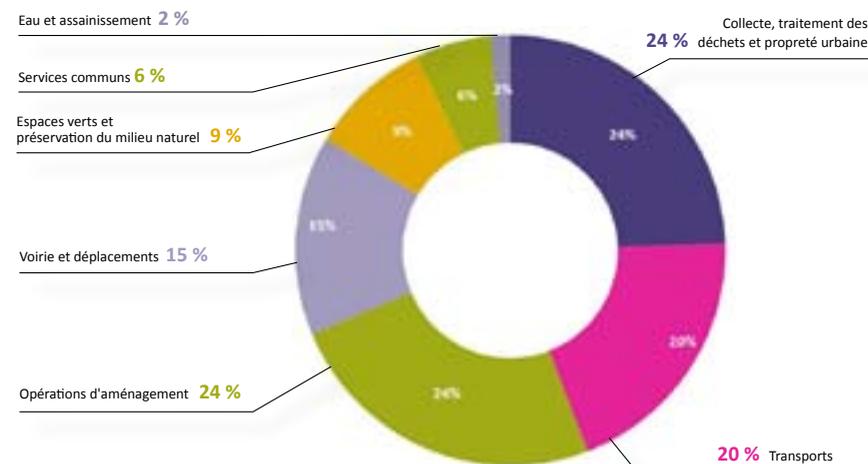
L'**aide à l'accession à la propriété** a représenté un effort de 7,5 M€ en 2014, avec le dispositif Prêt Paris logement.

Enfin, 4,7 M€ ont été consacrés à l'**entretien des immeubles domaniaux**.

**81,3 M€ DE RECETTES D'INVESTISSEMENT ONT ÉTÉ PERÇUES POUR LE LOGEMENT, DONT L'ESSENTIEL RECOUVRE LES REMBOURSEMENTS DE L'ÉTAT POUR SA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE.**

## 2/ AMÉNAGEMENT, SERVICES URBAINS ET ENVIRONNEMENT

## BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'AMÉNAGEMENT, AUX SERVICES URBAINS ET À L'ENVIRONNEMENT - CA 2014



EN M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Dépenses de fonctionnement	1 402,7	1 382,8	1 408,8
dont masse salariale	494,3	494,2	507,7
Dépenses d'investissement	711,4	667,2	687,0
Recettes de fonctionnement	882,4	916,8	1 155,3
Recettes d'investissement	307,4	308,9	372,2

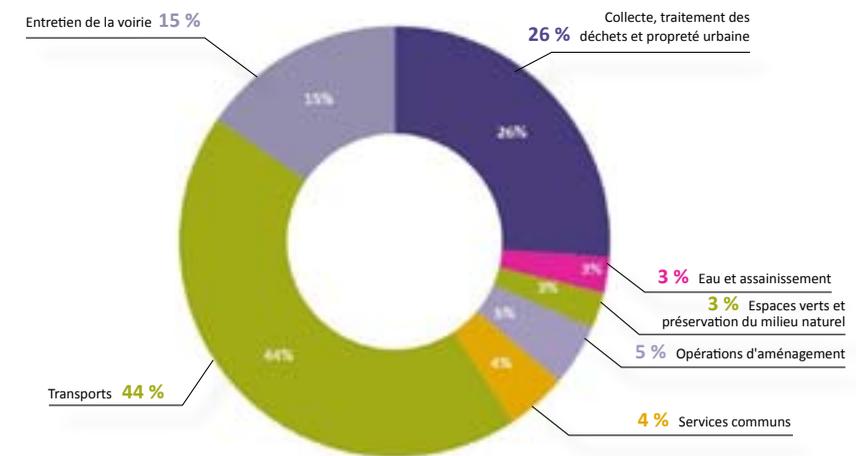
## SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN 2014, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'AMÉNAGEMENT, AUX SERVICES URBAINS ET À L'ENVIRONNEMENT S'ÉLÈVE À 1 408,8 M€, DONT 507,7 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

Les dépenses de personnel progressent de 2,7 % par rapport à 2013 et se concentrent sur les domaines de la propreté et des espaces verts. Ces variations reflètent principalement les effets de la revalorisation indiciaire nationale des grilles des agents de catégorie B et C (5 points en 2014 et 7 prévus en 2015) fortement représentés au sein de ces deux secteurs. Par ailleurs, 2014 a été l'année de la mise en place de plusieurs réformes catégorielles relatives à la progression des carrières de la filière technique (accès anticipé des chefs d'équipe du nettoyage au corps de catégorie B des Techniciens des Services Opérationnels, revalorisation de l'échelon indiciaire du corps des éboueurs, accès aux corps d'Ingénieur des Travaux (catégorie A) pour les personnel de la maîtrise, etc.).

Le budget de fonctionnement hors masse salariale dédié à ce secteur s'établit à 901,1 M€, en hausse de 1,4 % par rapport au CA 2013, pour une inscription de 928,7 M€.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2014



Les dépenses relatives aux **transports** représentent le premier poste de dépenses pour un montant de 395,3 M€, contre 387,0 M€ en 2013. Elles sont principalement constituées de la contribution au Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) à hauteur de 374,0 M€, en augmentation de 7,3 M€ par rapport à 2013, dans le cadre de la poursuite de l'objectif de renforcement de l'offre de transport public. Le second poste de dépenses concerne l'aide au transport des personnes handicapées, 14,0 M€ sont consacrés au service « Pour Aider à la Mobilité » (PAM).

Les dépenses liées à **l'entretien de la voirie** s'élèvent à 102,7 M€ au total en 2014, en hausse de 0,2 M€ par rapport à 2013. Les travaux pour comptes de tiers représentent une dépense de 38,1 M€. 24,4 M€ sont consacrés aux autres dépenses d'entretien des voies et réseaux, dont 8,4 M€ pour l'entretien de la signalisation lumineuse tricolore dans le cadre du marché de performance énergétique, 4,4 M€ au titre de l'entretien de la chaussée et des trottoirs et 4,2 M€ pour les travaux de maintenance des tunnels et l'exploitation du boulevard périphérique. Les prestations Vélib constituent une dépense de 17,1 M€, en baisse de 0,8 M€.

Les dépenses relatives aux autres prestations (sanisettes, lavatoires, bornes escamotables, etc.) s'élèvent à 17,3 M€.

Les dépenses liées à **l'éclairage public** atteignent 36,1 M€, montant stable par rapport à 2013, dont 20,2 M€ pour les dépenses engagées dans le cadre du marché de performance énergétique.

Les dépenses relatives à **la collecte, au traitement des déchets et à la propreté** s'élèvent à 235,7 M€, en hausse de 8,3 M€ par rapport à 2013. Cette évolution s'explique essentiellement par la remise à niveau de la contribution versée au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM) qui s'élève à 125,6 M€, contre seulement 118,9 M€ en 2013 suite à une baisse ponctuelle des tonnages collectés en lien avec la baisse de la consommation. Les dépenses relatives aux **marchés de collecte des déchets et à la propreté** représentent 108,7 M€, dont 56,3 M€ pour la collecte privée des ordures ménagères et multimatériaux (+ 1,2 M€ par rapport à 2013), 13,4 M€ pour le nettoyage mécanique, 12,6 M€ pour la collecte des réceptacles de propreté (+ 1,0 M€), 9,8 M€ pour la collecte du verre et 5,0 M€ pour les déchetteries (le détail des dépenses est repris dans le tableau ci-dessous). Les autres dépenses relatives à la collecte et à la propreté représentent 1,5 M€ dont 0,9 M€ de fournitures de voirie et 0,2 M€ de subventions au titre de l'environnement et de la propreté.

## VARIATION CA 2014 / CA 2013 DES DÉPENSES DE MARCHÉ DE COLLECTES ET DE PROPRETÉ (EN €)

LIBELLÉ	CA 2013	CA 2014	% / CA 2013
Collecte des réceptacles de propreté	11 559 890	12 603 843	9,0%
Collecte privée des ordures ménagères et multimatériaux	55 071 360	56 263 314	2,2%
Mise à disposition des bacs de collecte	5 010 892	5 364 834	7,1%
Collecte pneumatique des ordures ménagères	-	41 148	-
Collecte du verre	9 564 043	9 816 820	2,6%
Déchetterie et objets encombrants	6 199 832	5 029 977	- 18,9%
Entretien des réceptacles et corbeilles	142 131	244 297	71,9%
Enlèvement des graffitis	4 357 927	4 456 591	2,3%
Entretien des voies et réseaux	450 686	712 338	58,1%
Entretien des zones touristiques	770 076	745 903	- 3,1%
Nettoyement mécanique	13 765 529	13 379 006	- 2,8%
<b>TOTAL</b>	<b>106 892 367</b>	<b>108 658 072</b>	<b>1,7%</b>

Les dépenses de fonctionnement relatives aux **opérations d'aménagement urbain** atteignent 41,9 M€, soit une baisse de 0,5 M€ par rapport à 2013. Elles incluent :

- l'entretien des équipements publics et du Forum des Halles, ainsi que les charges de fonctionnement découlant de l'opération de réaménagement (pour un montant total de 11,4 M€) ;
- 6,6 M€ pour les berges de Seine, dont 5,3 M€ au titre du marché de production déléguée, 0,4 M€ de frais d'entretien et de gardiennage, et 0,4 M€ pour la location d'immeubles aux Ports de Paris ;
- des subventions versées à des organismes publics dont 5,8 M€ pour l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), 2,4 M€ pour le Pavillon de l'Arsenal. Les subventions versées aux aménageurs dans le cadre des zones d'aménagement concerté (ZAC) afin d'équilibrer le bilan de leurs opérations s'élevèrent en outre à 4,9 M€.

Les dépenses relatives aux **espaces verts** s'élevèrent à 17,4 M€, contre 18,7 M€ en 2013. 5,8 M€ sont consacrés à l'entretien des équipements, parcs et jardins, 3,5 M€ aux fournitures horticoles (outillage, végétaux, matériaux, etc.), 3,3 M€ aux dépenses d'eau et 1,6 M€ aux prestations externes (déchets verts, nettoyage, etc.).

Par ailleurs, 2,4 M€ sont dédiés à la **préservation du milieu naturel** et consistent essentiellement en des subventions et dépenses d'études.

Les dépenses liées à l'**entretien des canaux** s'élevèrent à 4,5 M€, niveau stable par rapport à 2013.

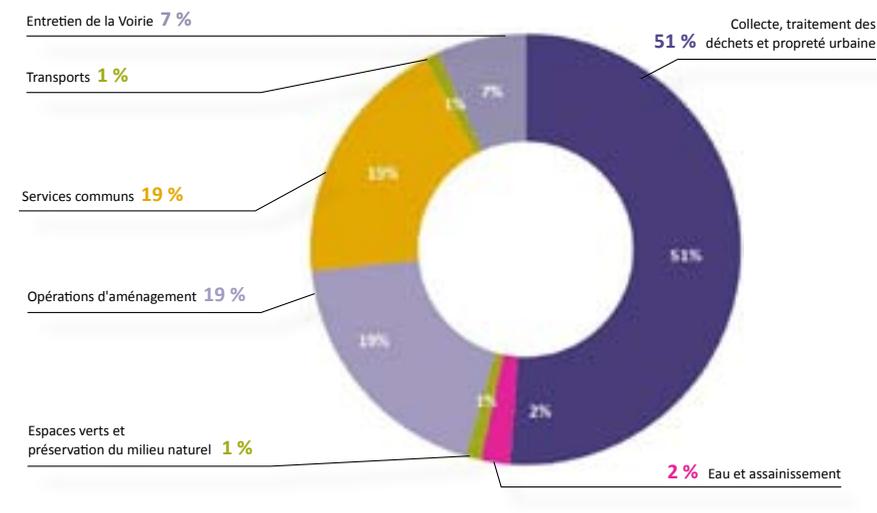
Les dépenses au titre de l'**eau et de l'assainissement** représentent 23,9 M€, contre 23,5 M€ en 2013. Les conditions d'équilibre du budget annexe de l'assainissement ont nécessité la hausse de 0,5 M€ de la contribution obligatoire du budget général. La participation au budget de l'Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs représente 6,5 M€, montant stable depuis 2013.

Les **services communs (autres dépenses) liés à l'aménagement urbain** représentent une dépense de 25,1 M€, en baisse de 1,6 M€ par rapport à 2013. 12,4 M€ sont consacrés au stationnement payant de surface, soit une diminution de 1,5 M€. L'économie porte essentiellement sur la distribution de Paris Cartes de 3,1 M€ en 2014 contre 4,9 M€ en 2013, soit une baisse de 1,8 M€ liée au développement du paiement par carte bancaire. Les dépenses liées aux fonctions support de la Direction de la voirie et des déplacements s'élevèrent à 9,0 M€ (dont 1,3 M€ au titre de locations mobilières et 0,8 M€ au titre des études), et celles liées aux fonctions support de la Direction des espaces verts et de l'environnement à 3,2 M€.

Les **services communs liés aux autres services urbains** s'élevèrent à 16,0 M€, soit une diminution de 1,0 M€ par rapport au CA 2013. Ces dépenses concernent principalement le secteur de la collecte et de la propreté avec 6,6 M€ de frais de carburant et 4,5 M€ de fournitures de petit équipement.

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ONT ÉTÉ TITRÉES SUR CETTE FONCTION À HAUTEUR DE 1 155,3 M€ EN 2014, POUR UNE INSCRIPTION S'ÉLEVANT À 1 160,6 M€, SOIT UN TAUX D'EXÉCUTION DE 99,5 %. CES RECETTES SONT EN HAUSSE DE 238,5 M€ PAR RAPPORT À 2013 (SOIT + 26,0 %).**

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2014



Les recettes issues des « **services communs** » s'élevèrent à 218,5 M€, en augmentation de 9,2 M€ par rapport au CA 2013. Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires constituent la principale ressource pour 76,3 M€. Les **droits de stationnement** atteignent 64,4 M€, en progression de 1,2 M€ par rapport à 2013. Les **droits de voirie** représentent 45,2 M€ (en hausse de 4,5 M€). Enfin, les recettes recouvrées au titre de la **taxe locale sur la publicité extérieure** s'élevèrent à 9,4 M€.

Les recettes liées à l'**entretien de la voirie** s'établissent à 77,5 M€, en hausse de 17,8 M€ par rapport à 2014. Les remboursements liés aux comptes de tiers atteignent 59,4 M€, soit 15,4 M€ de plus qu'en 2013 du fait de régularisations comptables effectuées sur les comptes de tiers pour l'annulation de mandats sur les exercices antérieurs. 17,5 M€ de recettes Vélib ont été titrées en 2014, soit une hausse de 1,9 M€.

Les recettes départementales afférentes au **transport** atteignent 11,3 M€, en hausse de 1,7 M€ par rapport à 2014. Elles intègrent 5,0 M€ de participations du STIF, 4,1 M€ de participations de la Région Ile-de-France et 2,1 M€ de contributions des usagers au service « PAM 75 ».

En matière de **collecte, du traitement des déchets et de la propreté**, le produit de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** est de 450,5 M€, en hausse de 4,7 M€ par rapport à 2014, sous l'effet de la revalorisation nominale votée par le Parlement et par l'évolution physique des bases de la taxe foncière. Le produit de la **taxe de balayage**, de 104,3 M€, est stable par rapport à la réalisation en 2013. Le produit de la redevance relative aux déchets non ménagers (RDNM) s'éleva à 19,8 M€, en légère baisse de 0,4 M€ par rapport à 2013.

5,4 M€ de recettes relatives aux **espaces verts urbains** ont été perçus en 2014, en hausse de 0,5 M€ par rapport à 2013. Ces recettes sont composées notamment de 1,6 M€ de recettes de travaux pour compte de tiers et de 1,3 M€ de redevances versées par les fermiers et concessionnaires.

Les recettes prévues au titre des actions de la Ville en faveur de la **préservation du milieu naturel** représentent 1,6 M€ (- 0,2 M€ par rapport à 2013) et sont essentiellement composées de participations versées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) au titre du Programme local de prévention des déchets (PLPD) à hauteur de 1,5 M€.

Les recettes liées à l'exploitation des **canaux** sont de 6,4 M€, comme en 2013, et essentiellement composées de la vente d'eau non potable pour 3,5 M€.

Les recettes inscrites au titre des services de l'eau et de l'assainissement sont de 25,2 M€, soit + 2,0 M€ depuis 2013. Elles sont essentiellement composées de la redevance d'occupation du réseau (hors égouts de Paris) pour 9,9 M€, de la contribution du Budget Annexe de l'Assainissement pour 7,5 M€ et du remboursement des mises à disposition de personnel pour 6,5 M€, en baisse de 0,9 M€ du fait de la baisse structurelle des personnels mis à disposition du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).

Enfin, les recettes liées aux opérations d'aménagement urbain s'élèvent à 218,7 M€, dont 213,2 M€ au titre des excédents de ZAC, compte tenu des opérations d'aménagement achevées, et restant à clôturer.

#### L'ANNEXE RELATIVE À LA RÉPARTITION DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'annexe TEOM présentée au compte administratif propose un état des recettes et dépenses, directes et indirectes, relatives à l'activité de collecte de la collectivité.

La méthode de calcul retenue jusqu'ici pour la détermination de cette annexe avait toujours été validée aussi bien par la Chambre régionale des comptes que par la Préfecture de Région.

Ainsi, en février 2014, le Préfet de la Région d'Ile-de-France rappelait encore, dans le cadre de légalité, que la TEOM « constitue une recette fiscale non affectée dont le produit peut ne pas couvrir toutes les dépenses afférentes au service d'élimination des déchets ménagers, ou, à l'inverse, excéder le besoin de financement du service. » Cette réponse du Préfet de Région ne faisait que reprendre les instructions données dans la circulaire NOR/INT/B/13/04336/C du 11 mars 2013.

Cette analyse conforme à la doctrine permettait de prendre en compte la spécificité de Paris, qui traite de façon unifiée les missions de collecte des déchets et de propreté de l'espace public.

A Paris les mêmes agents sont responsables de la collecte des déchets ménagers et du nettoyage de l'espace public et les coûts (charges de personnel, entretien, charges générales, investissements) sont communs aux deux missions.

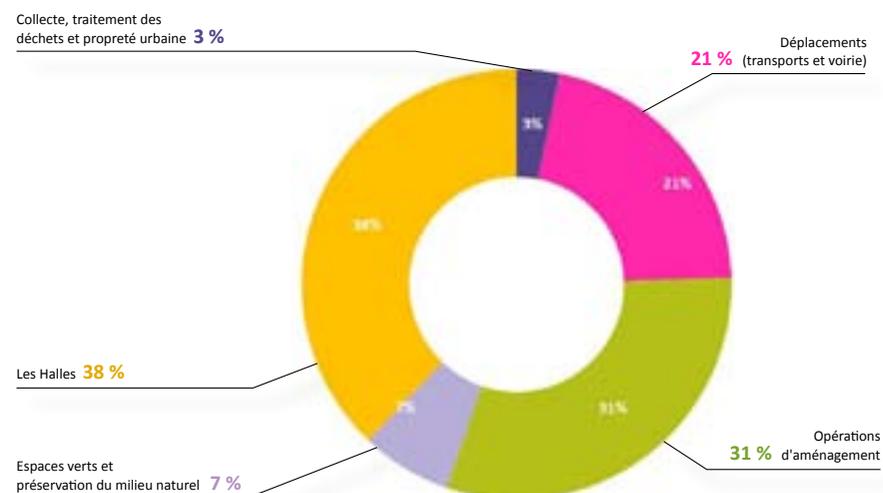
Les dépenses relatives à la collecte et à la propreté sont donc établies à partir de ratios forfaitaires permettant de reconstituer le coût total de ces activités et intégrant les différents moyens de la collectivité mobilisés à ce titre.

Néanmoins, compte tenu de la récente évolution de la jurisprudence du Conseil d'Etat (arrêt du CE du 31 mars 2014) et pour faire suite aux nombreux débats du Conseil de Paris portant notamment sur la possibilité de mettre en œuvre une TEOM incitative, la collectivité parisienne a engagé une réflexion afin de refondre ces modalités de calcul en favorisant une approche plus analytique et plus exhaustive de l'ensemble des dépenses afférentes à la collecte des déchets. Cette démarche a pour objet de donner une vision complète des dépenses de collecte réellement mises en œuvre par la collectivité parisienne.

Cette actualisation pourra être prise en compte dès le budget primitif 2016.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - 2014



### LES DÉPENSES RELATIVES À L'ESPACE PUBLIC REPRÉSENTENT 687,0 M€ EN 2014 CONTRE 667,2 M€ EN 2013.

Les opérations d'aménagement et les acquisitions foncières représentent 211,4 M€. Les opérations d'urbanisme ont mobilisé 111,3 M€, consacrés principalement à l'avancement de l'aménagement des ZAC Paris Rive Gauche (PRG) et Clichy-Batignolles, mais aussi des secteurs Broussais, Beaugrenelle ainsi qu'Eole Evangile. 99,8 M€ ont été dédiés aux acquisitions foncières, dont une enveloppe de 71,9 M€ pour le logement, citée précédemment, et 16,6 M€ pour les nouveaux équipements.

Pour les travaux de réaménagement des Halles, 260,2 M€ ont été dépensés en 2014 contre 136,6 M€ en 2013.

Les investissements en faveur des déplacements (transports et voirie), s'élèvent à 146,3 M€. Une partie de ces investissements a été consacrée aux transports collectifs dont 26,6 M€ pour l'extension du tramway, 14,1 M€ pour la ligne 14 du métro (prolongation et adaptation des stations). A cela se rajoutent 21,8 M€ dans le cadre des opérations d'aménagement dont 6,4 M€ sur PNE et plus particulièrement le secteur Eole Evangile avec la gare Rosa Parks, 4,3 M€ sur PRG et 3,7 M€ pour Clichy-Batignolles. La ville a investi 12,0 M€ pour l'éclairage public, notamment dans le cadre du marché de performance énergétique. 8,5 M€ ont été consacrés aux circulations douces. 5,3 M€ ont été dépensés pour la mise en conformité des tunnels routiers. 4,2 M€ ont été mobilisés dans la poursuite des travaux de reconstruction du Pont Masséna.

Pour les espaces verts, les canaux et l'environnement, la collectivité a investi 47,1 M€. Le parc Martin Luther King (2,2 ha de nouveaux espaces verts dans la ZAC Clichy-Batignolles) qui a été ouvert au public en 2014 s'est vu consacrer 6,7 M€. La forêt linéaire dans le secteur Claude Bernard de la ZAC Paris Nord Est a été inaugurée en 2014 offrant ainsi 1,1 ha d'espaces verts supplémentaires (1,3 M€). L'extension du parc André Citroën (0,4 ha pour une dépense 2014 de 2,3 M€) est achevée. 2,0 M€ ont aussi été consacrés au réaménagement du parc des Buttes-Chaumont. Le renouvellement des arbres d'alignement a mobilisé 3,3 M€. Enfin, les canaux se sont vus consacrer 5,5 M€.

L'investissement en faveur de la propreté urbaine a mobilisé 22,0 M€, dont 10,6 M€ pour la modernisation des véhicules de collecte et de nettoyage et 2,3 M€ pour l'innovation représentée par la collecte pneumatique de Clichy-Batignolles. Le programme de modernisation des corbeilles de rue lancé en 2013 s'est poursuivi et intensifié, avec un effort d'1,2 M€ en 2014 contre 0,6 M€ en 2013.

### LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DE L'ESPACE PUBLIC REPRÉSENTENT 372,2 M€.

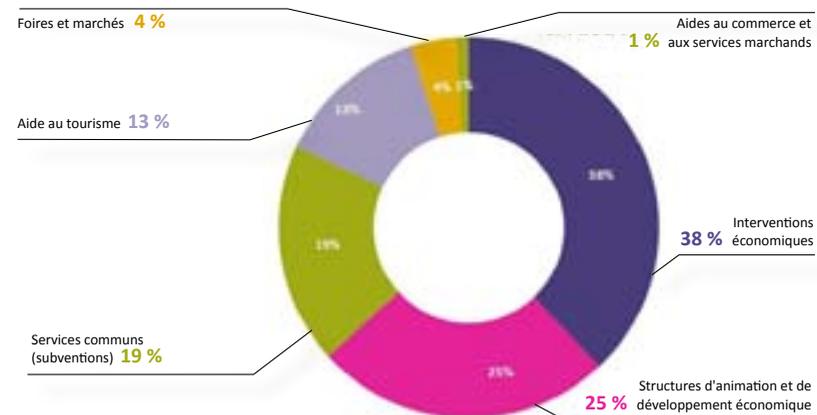
Il s'agit en premier lieu du produit des cessions, à hauteur de 122,4 M€ pour l'année 2014, auquel s'ajoutent les montants perçus au titre des ventes avec échéancier réalisées lors des exercices antérieurs, à hauteur de 160,2 M€, soit un total de 282,6 M€ sur le compte foncier.

Pour l'opération de Clichy-Batignolles, 18,8 M€ de subventions ont été perçus de l'Etat.

Le produit des amendes (33,2 M€) est affecté à l'investissement en faveur des transports, en complément des cofinancements régionaux pour la politique de déplacement, à l'instar de l'enveloppe d'1,0 M€ pour le développement du réseau Mobilien, auquel s'est également associé le STIF. On peut enfin signaler une recette de 18,4 M€ de la RATP liée au rééquilibrage financier des opérations d'extension du T3 vers la porte de La Chapelle.

## 3/ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CA 2014



EN M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Dépenses de fonctionnement	52,9	53,1	48,8
<i>dont masse salariale</i>	20,7	20,8	18,1
Dépenses d'investissement	24,1	16,2	13,3
Recettes de fonctionnement	37,0	32,7	36,3
Recettes d'investissement	17,0	37,1	0,6

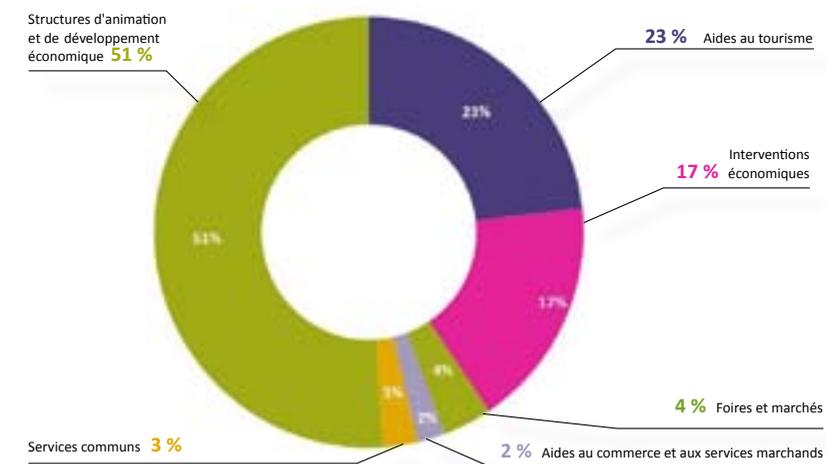
## SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN 2014, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE S'ÉLÈVE À 48,8 M€, DONT 18,1 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

Dans le domaine du développement économique, la masse salariale enregistre un recul facial sous l'effet d'une modification du périmètre retenu. En effet, afin d'améliorer la lisibilité des dépenses de personnel par politique publique, les crédits liés aux contrats aidés (Emplois d'avenir et Contrats Unique d'Insertion) et aux apprentis ont été ventilés sur les domaines fonctionnels accueillant les recrutés. Toutes politiques publiques confondues, le compte administratif 2014 pour ces deux lignes budgétaires fait état de dépenses en progression par rapport à 2013 de 4 % pour les contrats aidés (+ 0,9 M€) et de + 8 % pour les apprentis (+ 0,5 M€).

Les dépenses de fonctionnement hors masse salariale relatives au développement économique s'élèvent à 30,7 M€ en 2014, en baisse de 1,6 M€ par rapport au CA 2013. Le taux d'exécution des crédits ouverts pour un montant de 32,3 M€ est de 95,1 %.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2014



Le premier poste de dépense concerne les subventions allouées au développement économique pour un montant de 21,6 M€ en 2014, en progression de 0,5 M€ par rapport à 2013.

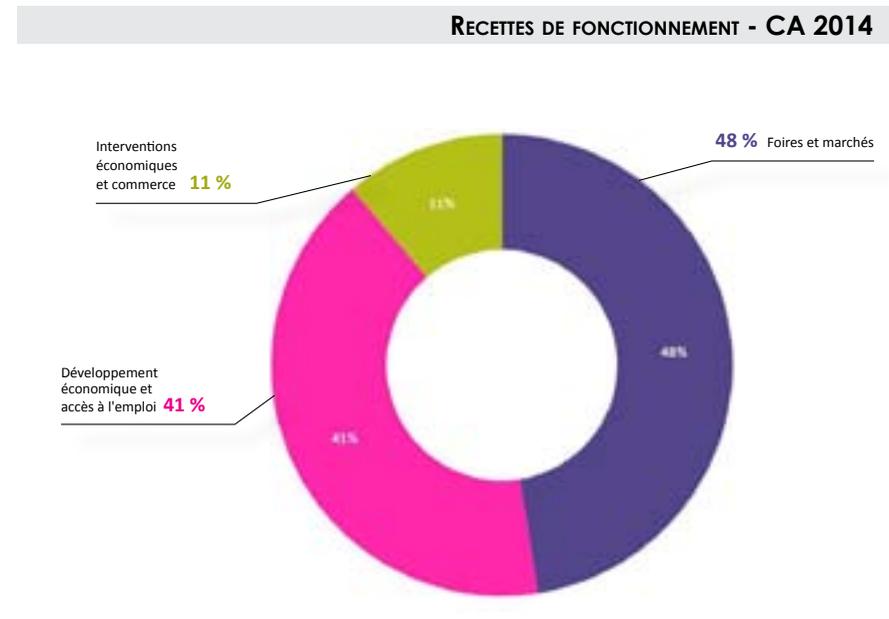
- les subventions aux structures d'animation et de développement économique s'élèvent à 12,2 M€ contre 12,5 M€ en 2013, dont 6,6 M€ pour l'emploi (3,1 M€ pour les missions locales, 2,8 M€ pour l'accès à l'emploi) et 5,6 M€ au titre du développement économique et de l'innovation (dont 1,6 M€ pour l'Agence de Développement Économique « Paris Développement » et 1,6 M€ pour le Laboratoire Paris Région Innovation « Paris Région Lab ») ;
- Les subventions au titre du tourisme et de l'attractivité de Paris s'élèvent à 7,0 M€ dont 6,6 M€ pour l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris et 0,2 M€ pour le tourisme social ;
- Les subventions au secteur du commerce et de l'artisanat représentent 1,4 M€, dont 0,6 M€ pour les illuminations de Noël et 0,6 M€ pour le soutien aux métiers d'art ;
- Les subventions pour l'économie sociale et solidaire s'élèvent à 1,0 M€.

Les dépenses de formation au titre du développement économique et de l'accès à l'emploi s'élèvent à 4,8 M€ dont 1,7 M€ dans le cadre du Plan départemental d'accès à l'emploi, 2,5 M€ pour la formation des apprentis et 0,6 M€ de prestations de services avec des entreprises pour l'accès à l'emploi.

Les dépenses relatives aux foires et marchés représentent 1,1 M€ (+ 0,2 M€ par rapport à 2013) dont 0,6 M€ pour l'organisation de la Foire du Trône.

Les autres dépenses représentent 1,8 M€, dont 0,8 M€ au titre des services communs et 0,1 M€ au titre de l'économie circulaire.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE S'ÉLÈVENT À 36,3 M€ EN 2014, EN HAUSSE DE 11,0 % PAR RAPPORT À 2013, SOIT 3,6 M€. LE TAUX D'EXÉCUTION DE CES RECETTES EST DE 97,6 %.

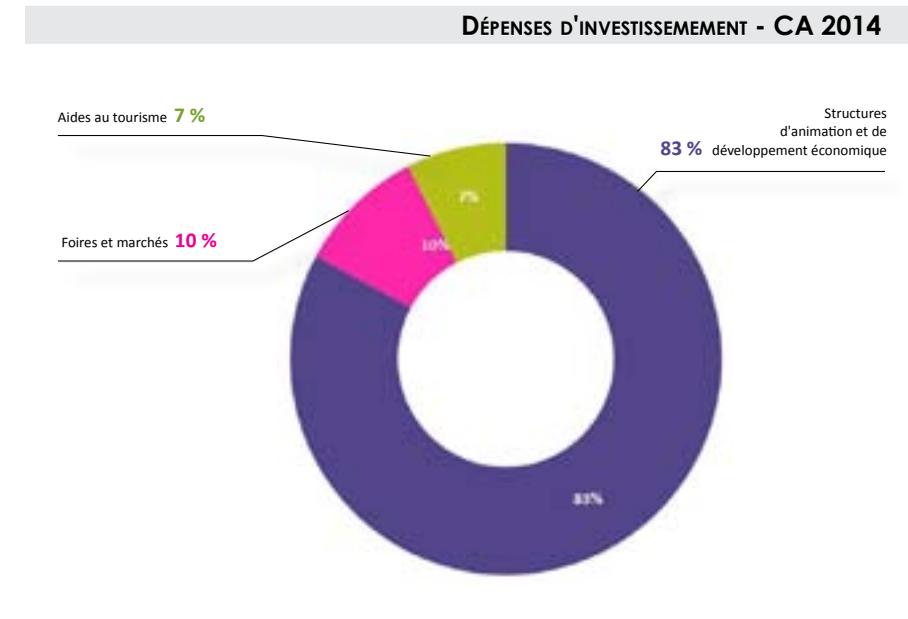


Principale source de recettes de fonctionnements, les **foires et marchés** représentent 17,2 M€ en 2014, en hausse de 2,5 M€ par rapport à 2013, dont 7,6 M€ au titre des redevances des « Frigos ». Les redevances sur la tenue des marchés (Puces, Création, etc.) ont représenté 4,9 M€ en 2014, contre 4,7 M€ en 2013.

Les recettes liées au **développement économique et à l'accès à l'emploi** s'élèvent à 14,6 M€, en hausse de 26,3 % par rapport à 2013, sous l'effet d'une hausse de 3,0 M€ de la participation de l'Etat aux dispositifs de contrats aidés.

Les recettes découlant des **interventions économiques** de la collectivité représentent 4,0 M€, en baisse de 2,0 M€. L'évolution porte essentiellement sur la baisse des recettes de loyers (- 0,8 M€), des primes d'apprentissage (- 0,5 M€).

## SECTION D'INVESTISSEMENT



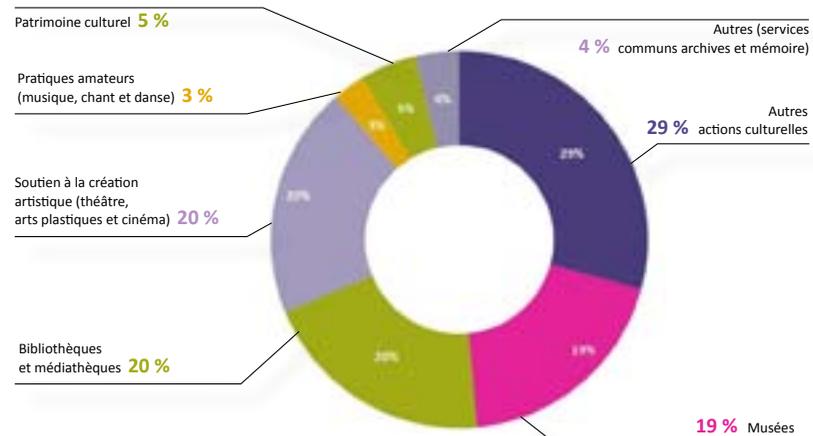
L'EFFORT D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE S'ÉLÈVE À 13,3 M€, DONT 11,0 M€ DANS LE SOUTIEN AUX STRUCTURES D'ANIMATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET 1,3 M€ POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COMMERCES ET MARCHÉS.

Les pôles de compétitivité et les entreprises innovantes ont reçu un soutien de 9,6 M€.

Dans le domaine du tourisme, la Maison internationale de séjour a reçu 1,0 M€.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVENT À 0,6 M€.

## BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA CULTURE - CA 2014



EN M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Dépenses de fonctionnement	281,3	298,9	310,8
dont masse salariale	151,9	116,7 *	121,7
Dépenses d'investissement	74,2	97,6	60,5
Recettes de fonctionnement	15,8	11,0	11,1
Recettes d'investissement	5,7	3,3	9,5

\* Changement de périmètre lié au transfert de la masse salariale du personnel des musées vers la subvention globale versée à l'établissement public Paris Musées.

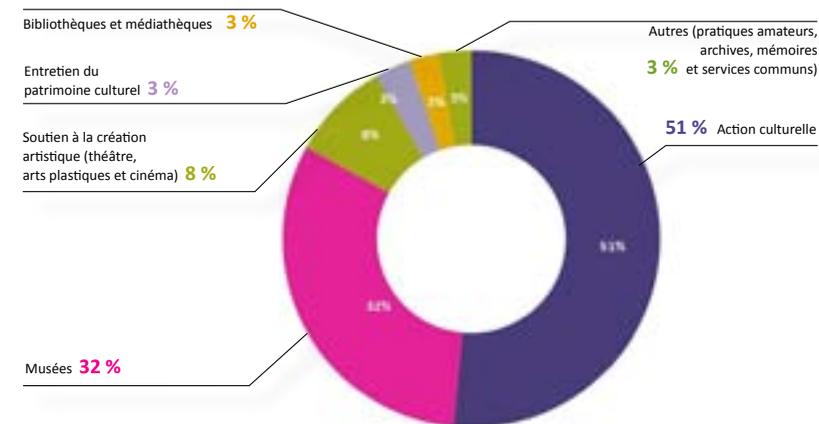
## SECTION DE FONCTIONNEMENT

## EN 2014, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À LA CULTURE S'ÉLÈVE À 310,8 M€, DONT 121,7 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

Les dépenses de personnel dans le domaine de la culture progressent sous l'effet de la livraison des nouveaux équipements (médiathèque Saint Lazare, Maison des pratiques amateurs Bréguet-Sabin, nouveau conservatoire rue du Charolais), la montée en charge des 3 000 nouvelles places de conservatoire et les nouvelles missions de l'ARE. La collectivité s'est ainsi renforcée de 106 ETP, notamment par des mouvements de déprécarisation sur les corps d'assistants spécialisés des bibliothèques, assistants spécialisés des enseignements musicaux et artistiques et professeurs de conservatoires. En parallèle les dépenses liées à l'activité muséale sont en repli (- 1,5 M€) suite à la création de l'EPPM.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à la culture s'élevaient à 189,1 M€ en hausse de 3,8 % par rapport au CA 2013 (+ 7,0 M€). Cette évolution est principalement liée à la hausse de la subvention versée à la Philharmonie.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2014



Les diverses actions culturelles représentent 97,4 M€ au CA 2014 et sont en hausse de 11,0 % par rapport au CA 2013 (+ 9,7 M€). Elles sont essentiellement composées de subventions à des établissements culturels (hors subvention à l'EP Paris Musées) pour un montant total de 95,4 M€, dont 90,9 M€ sur le budget Ville, en hausse de 9,3 M€. Les subventions du Département au « 104 » et à la « Maison des Métallos » se sont élevées à 4,5 M€.

Un montant d'1,6 M€ a également été consacré à l'événement « Nuit Blanche ».

Avec 59,7 M€, les musées constituent le second poste de dépenses culturelles, dont 58,0 M€ au titre de la subvention à l'établissement public Paris Musées. Ces dépenses sont en baisse de 2,3 % par rapport à 2013 (- 1,4 M€). Cette diminution est principalement due à la baisse de la subvention versée à l'établissement public Paris Musées (- 0,7 M€ par rapport au CA 2013), économie rendue possible par l'accroissement des ressources propres de l'établissement sous l'effet de la réforme tarifaire des musées et par la comptabilisation d'une recette exceptionnelle issue du boni de liquidation de l'Association Musée Exposition.

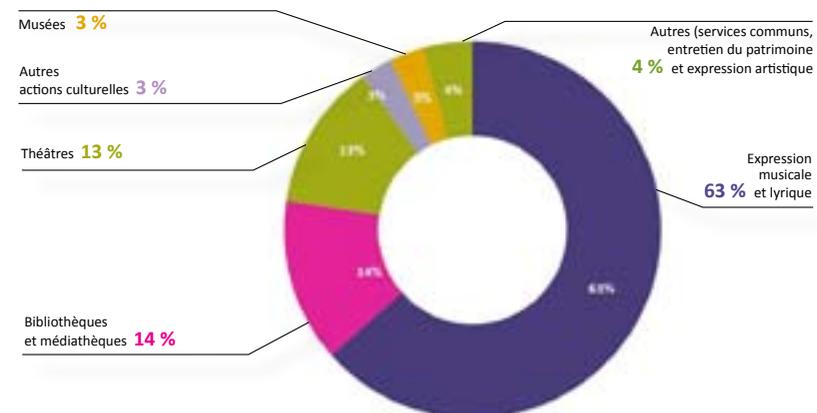
Le soutien à la création artistique représente 16,0 M€. Une enveloppe de 8,5 M€, pour l'essentiel composée de subventions, est consacrée au cinéma, en diminution de 2,1 M€ en raison d'un versement exceptionnel en 2013 de 1,8 M€ à la SemPariseine au titre de la réalisation des travaux au Forum des images. Les dépenses de fonctionnement au titre des théâtres sont stables et représentent 7,0 M€ (+ 0,8 % par rapport au CA 2013 soit hausse de 0,1 M€). Elles concernent principalement les délégations de service public de la Gaîté Lyrique (5,7 M€) et des Trois Baudets (0,5 M€). 0,5 M€ sont également consacrés au soutien aux arts plastiques et autres activités annexes.

5,9 M€ de dépenses sont consacrées à l'entretien du patrimoine culturel (- 0,2 M€). Les dépenses destinées au fonctionnement des bibliothèques et des médiathèques sont stables et représentent 4,8 M€.

5,2 M€ ont permis de financer les autres dépenses culturelles, dont 1,4 M€ pour les services communs de la direction des affaires culturelles, 1,9 M€ au titre du développement des pratiques amateurs musicales et artistiques, 1,6 M€ au titre de la mémoire et 0,3 M€ pour les archives.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À LA CULTURE S'ÉLÈVENT À 11,1 M€ AU CA 2014, SOIT UNE AUGMENTATION DE 1,1 M€ PAR RAPPORT AU CA 2013 (+ 1,1 %). CETTE ÉVOLUTION S'EXPLIQUE POUR L'ESSENTIEL PAR UNE AUGMENTATION DES REDEVANCES.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2014



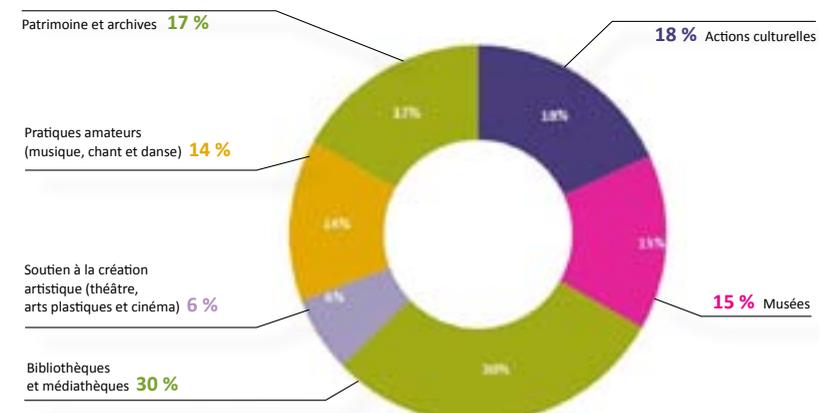
Les recettes de fonctionnement liées au secteur de **l'expression musicale, lyrique et chorégraphique**, sont estimées à **7,0 M€** en 2014, en hausse de 4,3 %. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des redevances des délégataires des Trois Baudets et de la Gaîté Lyrique ainsi que des redevances versées par les fermiers et concessionnaires (théâtres, Espace Cardin, etc.). Les redevances et droits des services à caractère culturel, qui recouvrent les locations d'instruments de musique et les droits d'inscription aux conservatoires et ateliers Beaux-Arts, en représentent une part prépondérante (6,8 M€).

14,0 % des recettes sont par ailleurs liées aux activités des **bibliothèques et des médiathèques** soit **1,6 M€**. Les **musées** ont généré, quant à eux, **0,3 M€** de recettes.

Enfin le **mécénat** a augmenté de 22,4 % et a contribué à hauteur de **0,3 M€** aux recettes de fonctionnement.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2014



EN 2014, LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT LIÉES À LA CULTURE S'ÉLÈVENT À 60,5 M€.

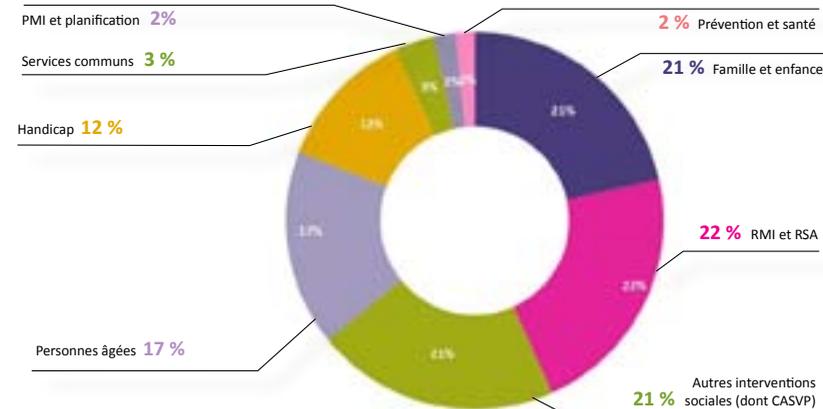
Le conservatoire Paul Dukas dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement a ouvert ses portes en 2014 (avec 2,8 M€ d'investis en 2014).

- Les 8,2 M€ ont été consacrés à la médiathèque Saint-Lazare, sur le site de l'ancien hôpital du même nom, dans un quartier en pleine rénovation du 10<sup>ème</sup> arrondissement, avec une ouverture prévue pour 2015.
- 7,3 M€ ont été versés à la Philharmonie qui a ouvert ses portes fin 2014.

EN 2014, LES RECETTES D'INVESTISSEMENT LIÉES À LA CULTURE S'ÉLÈVENT À 9,5 M€, DONT 8,0 M€ DE RÉCUPÉRATION DE TVA POUR LA GAÏTÉ LYRIQUE.

## 5/ AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ

## BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'AIDE SOCIALE ET À LA SOLIDARITÉ - CA 2014



EN M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Dépenses de fonctionnement	1 776,1	1 773,3	1 796,1
dont masse salariale	165,0	166,7	166,0
Dépenses d'investissement	28,1	53,8	36,3
Recettes de fonctionnement	128,8	141,5	138,3
Recettes d'investissement	4,8	5,4	7,4

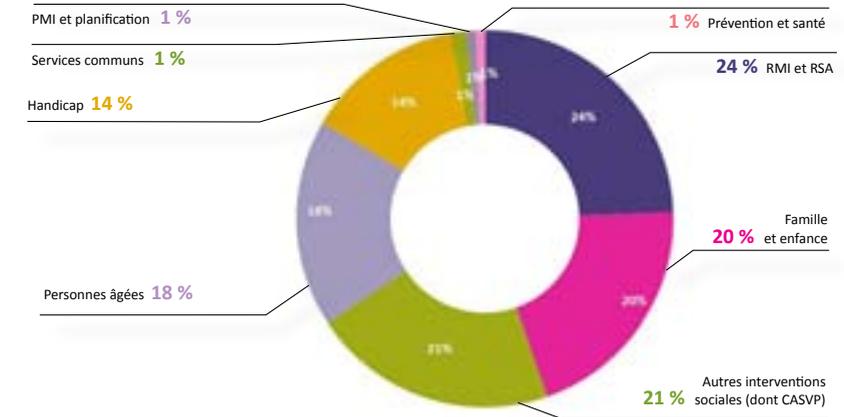
## SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN 2014, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DÉDIÉ À L'AIDE SOCIALE ET À LA SOLIDARITÉ S'ÉLÈVE À 1 796,1 M€, DONT 166,0 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE, HORS CONTRIBUTION DE LA VILLE AU DÉPARTEMENT (S'ÉLEVANT À 700,0 M€ EN DÉPENSES ET RECETTES, CETTE CONTRIBUTION EST NEUTRE POUR LA COLLECTIVITÉ).

La stabilisation de la masse salariale dans le domaine de l'aide sociale et de la solidarité relève de facteurs contraires. L'aide sociale à l'enfance connaît un net recul (- 3,7 M€) sous l'effet du report de gestion d'une prime aux assistantes familiales départementales de décembre 2014 à janvier 2015 (2,8 M€) et d'une diminution de cette population. Ce recul est compensé par la ventilation des contrats aidés sur toutes les politiques publiques (cf politique publique "développement économique").

En 2014, les dépenses consacrées à l'aide sociale et à la solidarité hors masse salariale ont atteint 1 630,1 M€, en hausse de 23,5 M€, avec un taux d'exécution de 99,6 %.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2014



Principal poste de dépenses, les dépenses liées au Revenu de solidarité active (RSA) inscrites pour 403,3 M€ ont été consommées à hauteur de 399,0 M€, dont 337,2 M€ versés au titre des allocations RMI/RSA et 53,5 M€ au titre du Programme départemental pour l'insertion. Ces dépenses connaissent une progression de 18,0 M€ par rapport à 2013, essentiellement liée à la hausse du nombre d'allocataires (67 292 fin 2014, contre 65 063 fin 2013).

L'aide sociale à l'enfance constitue le deuxième poste de dépenses, avec un montant mandaté de 328,4 M€, contre 342,1 M€ en 2013 (soit une baisse de 4,0 %). Les frais d'hébergement s'élèvent à 211,9 M€ contre 226,3 M€ en 2013. Cette diminution s'explique principalement par la baisse du nombre de mineurs isolés étrangers (MIE) pris en charge (1 674 en octobre 2014 contre 1 959 en octobre 2013) en raison de la mise en œuvre de la circulaire du 31 mai 2013 « relative aux modalités de prise en charge des MIE ». 23,9 M€ d'allocations ont par ailleurs été versés au titre de la prise en charge hôtelière. Ces allocations sont en diminution de 2,5 M€ par rapport à 2013 principalement sous l'effet du nouveau dispositif de réservation de chambre d'hôtels par le SAMU social qui a permis une baisse du prix moyen de la nuitée hôtelière.

Les participations aux clubs de prévention spécialisée restent stables pour un montant de 25,2 M€.

Les dépenses liées aux personnels intérimaires (soit les éducateurs et infirmiers appelés en renfort pour le suivi particulier de jeunes ayant de graves troubles du comportement) s'élèvent à 10,9 M€.

Les dépenses relatives aux « autres interventions sociales » de la Ville de Paris s'établissent à 314,9 M€ pour une inscription de 315,0 M€. Ces dépenses comprennent principalement la contribution versée au Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) qui atteint 313,4 M€ en 2014, en diminution de 1,0 M€. Cette évolution est liée d'une part à un effet de périmètre dû au transfert du remboursement des frais de personnel des Services sociaux départementaux polyvalents (SSDP) du CASVP vers le Département et d'autre part à une hausse des dépenses au titre des charges de fonctionnement et des allocations.

Les dépenses au titre de l'aide sociale aux personnes âgées et de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) représentent 291,0 M€ pour une inscription de 291,2 M€. Elles augmentent de 3,7 M€ par rapport au CA 2013. Le montant de l'aide à l'hébergement des personnes âgées s'élève à 149,0 M€, contre 146,0 M€ en 2013.

L'APA s'établit à 134,8 M€ en hausse de 1,6 M€ par rapport à 2013 du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, comprenant :

- 82,6 M€ prévus au titre de l'APA à domicile, contre 70,4 M€ en 2013, le nombre de bénéficiaires passant de 16 960 bénéficiaires fin 2013 à 17 368 fin 2014 (soit + 2,4 %) ;
- 49,8 M€ prévus au titre de l'APA en établissement, contre 59,0 M€ en 2013, le nombre de bénéficiaires progressant de 2,1 % par rapport à 2013 ;
- le solde portant sur les frais de gestion versés à la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

L'aide sociale aux personnes handicapées atteint 221,5 M€, en progression de 8,8 M€ par rapport à 2013. Les frais d'hébergement constituent le poste de dépense principal pour un montant de 146,4 M€, en augmentation de 4,1 M€ du fait de la revalorisation des prix de journée des structures existantes et de l'ouverture de nouvelles structures.

Les allocations versées au titre de la Prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) s'élèvent à 70,0 M€, avec respectivement 49,6 M€ et 20,4 M€. Elles connaissent une évolution inversée, la PCH progressant de 5,2 M€ par rapport à 2013 tandis que l'ACTP diminue de 0,4 M€, cette allocation ayant vocation à disparaître à terme.

Les autres interventions sociales du Département, qui comprennent notamment les actions de soutien à la lutte contre l'exclusion, à l'égalité homme/femme, à l'intégration des étrangers et à la politique sociale, représentent 27,8 M€, soit un montant en progression de 1,5 M€ par rapport à 2013.

L'inscription au titre du Fonds de solidarité logement (FSL) reste stable, à hauteur de 19,9 M€.

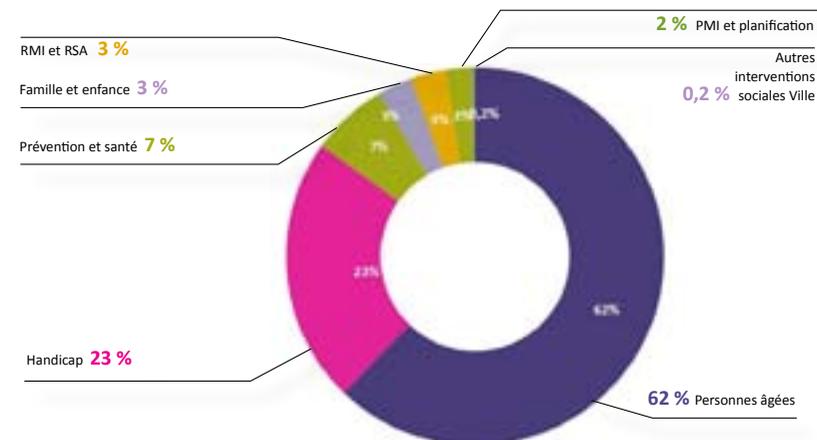
Les dépenses liées aux services communs du Département s'établissent à 22,3 M€, en hausse de 5,2 M€ par rapport à 2013 sous l'effet du transfert des remboursements aux Services sociaux départementaux polyvalents (SSDP) susmentionnés.

La protection maternelle et infantile (PMI) et la planification familiale représentent une dépense de 12,9 M€, ce qui correspond à une légère diminution de 1,8 % par rapport à 2013.

Enfin, les dépenses relatives à la prévention et à l'éducation pour la santé s'élèvent à 12,3 M€, incluant les crédits dédiés aux prophylaxies (7,1 M€), aux actions de prévention par l'éducation (2,2 M€), à la lutte contre les toxicomanies (1,2 M€), ou encore aux centres de santé (1,0 M€).

EN 2014, LES RECETTES LIÉES À L'ACTION SOCIALE ET À LA SANTÉ ONT ATTEINT 138,3 M€, POUR UN MONTANT DE CRÉDITS OUVERTS DE 140,8 M€, SOIT UN TAUX D'EXÉCUTION DE 98,2 %. ELLES DIMINUENT DE 3,2 M€ PAR À 2013.

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2014



Les principales recettes portent sur l'aide sociale aux personnes âgées ; elles sont en hausse de 1,3 M€ en 2013 pour atteindre 86,0 M€. Les recouvrements sur bénéficiaires représentent un montant de 71,6 M€.

Les recettes afférentes à la politique à destination des personnes handicapées s'élèvent à 31,5 M€ en 2014, contre 27,1 M€ en 2013. Elles incluent les dotations versées par la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA) au titre de la PCH et au titre de la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) à hauteur de 16,4 M€, en progression de 1,4 M€. Les recouvrements sur bénéficiaires atteignent quant à eux 14,4 M€.

Dans le domaine du RMI/RSA, 4,2 M€ de recettes ont été titrées, contre 6,8 M€ en 2013, en raison du décalage sur l'année 2015 du versement de la participation du Fonds social européen.

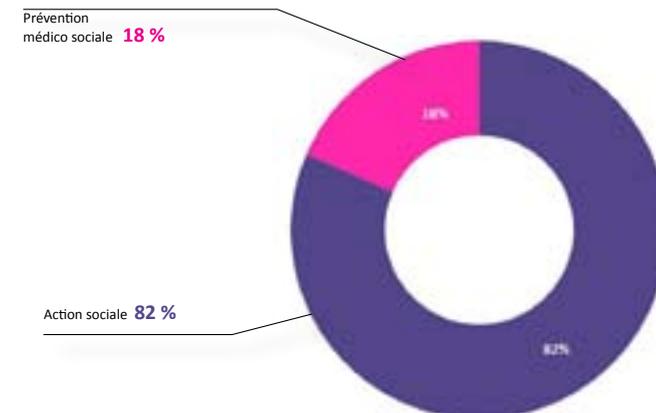
Les recettes liées aux interventions en faveur de la famille et de l'enfance s'élèvent à 4,1 M€, en baisse de 2,3 M€ par rapport à 2013. Elles sont constituées principalement de redevances.

Les recettes relatives à la protection maternelle et infantile (PMI) et à la planification familiale sont constituées de participations de la Sécurité sociale et d'organismes mutualistes. Elles sont stables par rapport à 2013 et s'établissent à 3,1 M€.

Dans le cadre de la prévention et de l'éducation pour la santé, le Département a perçu 9,1 M€ de recettes, en légère baisse de 0,6 M€ par rapport à 2013.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2014



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU SECTEUR SOCIAL S'ÉLÈVENT À 36,3 M€, DONT 29,6 M€ POUR L'ACTION SOCIALE ET 6,7 M€ POUR LA PRÉVENTION MÉDICO-SOCIALE.

La construction de l'EHPAD Villers-Cotterêts a fait l'objet d'une subvention de 5,5 M€ au CASVP. Enfin, la déconcentration des services de l'aide sociale à l'enfance s'est poursuivie avec 2,7 M€ investis pour l'antenne rue David d'Angers dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement et celle rue Ordener dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVENT À 7,4 M€.

EN M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Dépenses de fonctionnement	351,8	366,0	391,7
<i>dont masse salariale</i>	<i>284,4</i>	<i>289,7</i>	<i>310,1</i>
Dépenses d'investissement	68,8	91,1	54,9
Recettes de fonctionnement	199,7	202,7	203,2
Recettes d'investissement	1,9	1,7	4,8

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**EN 2014, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À LA FAMILLE S'ÉLÈVE À 391,7 M€, DONT 310,1 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.**

La progression des dépenses de masse salariale sur la fonction famille relève principalement de l'ouverture de 796 nouvelles places d'accueil pour la petite enfance en régie et le recrutement en 2014 de 278 ETP sur ce secteur (principalement sur les corps d'auxiliaires de puéricultures, d'adjoints techniques de la petite enfance, d'éducatrices jeunes enfants, de puéricultrices et de psychologues).

Les dépenses au titre de la famille hors masse salariale évoluent de façon dynamique en 2014 (+ 6,9 %) pour atteindre un montant de 81,6 M€.

Cette augmentation est principalement liée à la hausse des dépenses relatives aux crèches et garderies du fait des 1 674 nouvelles places livrées en 2014, avec notamment :

- dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement, l'ouverture de 148 nouvelles places, dont 66 places rue des Martyrs ;
- dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement, l'ouverture de 300 nouvelles places, dont 96 places rue Gustave Gefroy ;
- dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, l'ouverture de 66 nouvelles places rue Liancourt ;
- dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement, l'ouverture de 57 nouvelles places, dont 30 rue Berzélius ;
- dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, l'ouverture de 289 nouvelles places, dont 66 places rue David d'Angers.

Par ailleurs, les dépenses consacrées à la mission familles s'élèvent à 1,0 M€, en progression de 0,1 M€ par rapport à 2013.

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À LA FAMILLE CONCERNENT EXCLUSIVEMENT LES CRÈCHES ET GARDERIES.**

**EN 2014, ELLES REPRÉSENTENT À 203,2 M€, SOIT UNE HAUSSE DE 0,5 M€ PAR RAPPORT À 2013.**

Ces recettes se composent pour environ 40 % des participations familiales, qui progressent de 6,1 M€ en 2014 pour atteindre 78,9 M€, principalement en raison de l'augmentation de la fréquentation liée à l'ouverture de nouvelles places.

Par ailleurs, la Caisse d'allocations familiales (CAF) compense une part restante du coût de la place au travers du versement de la PSU et de la PSEJ dont le calcul est assis sur le niveau des participations familiales. En 2014, ces participations s'élèvent à 122,4 M€, en baisse de 6,0 M€ par rapport à 2013 en raison de la modification par la CAF du calendrier du versement des acomptes et soldes de ses participations au titre de la PSU (alignement sur celui de la PSEJ).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

**EN 2014, LA VILLE A INVESTI 54,9 M€ POUR LA PETITE ENFANCE.**

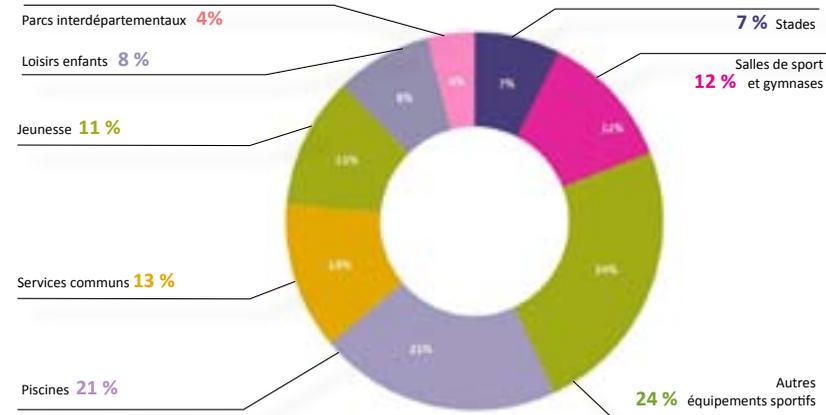
Des subventions d'équipement ont été accordées aux crèches associatives (notamment ONCP pour 1,4 M€, ABC Puériculture pour 0,6 M€, UDAF pour 0,6 M€, la Maison des Bout'Chou à hauteur de 0,3 M€ ou encore la Croix Rouge Française pour 0,3 M€) pour un montant de 6,5 M€.

Au total ce sont 1674 places nouvelles qui ont été ouvertes en 2014 avec 6,5 M€ pour les crèches associatives et 36,5 M€ pour les autres, avec notamment 3,7 M€ pour l'ouverture de la crèche rue David d'Angers dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement ou encore 2,0 M€ pour la crèche rue Montéra dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

L'entretien et l'équipement des crèches a mobilisé 11,0 M€, dont 7,6 M€ sur les enveloppes d'intérêt local.

**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA PETITE ENFANCE S'ÉLÈVENT À 4,8 M€ EN 2014, ET CONSISTENT POUR L'ESSENTIEL EN DES SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES.**

## BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AU SPORT ET À LA JEUNESSE - CA 2014



EN M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Dépenses de fonctionnement	192,9	197,8	201,8
<i>dont masse salariale</i>	<i>110,5</i>	<i>113,9</i>	<i>119,7</i>
Dépenses d'investissement	118,7	139,7	70,3
Recettes de fonctionnement	62,0	67,9	89,7
Recettes d'investissement	1,1	3,5	4,2

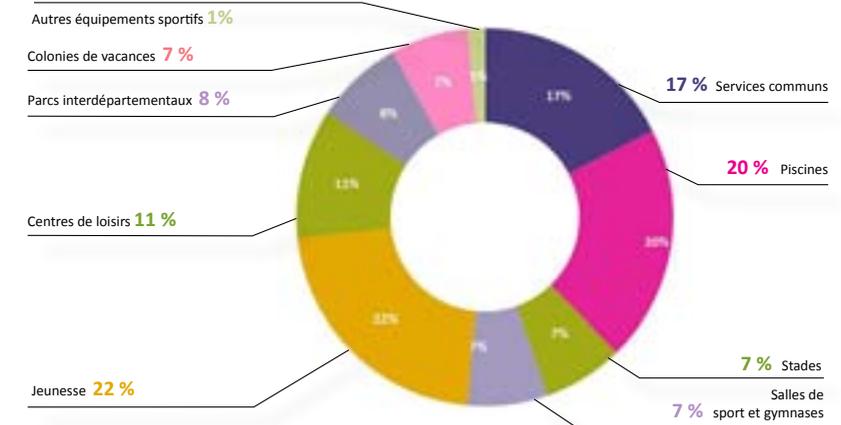
## SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN 2014, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ AU SPORT ET À LA JEUNESSE S'ÉLÈVE À 201,8 M€, DONT 119,7 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

Outre les effets liés à la revalorisation nationale des grilles indiciaires des catégories B et C, l'exercice 2014 s'est caractérisé par l'ouverture de plusieurs nouveaux équipements (Centres sportifs Beaujon et Porte des Lilas, Gymnase Mac Donald, etc.) et la titularisation d'adjoints d'animation et d'action sportive contractuels (catégorie C) dans le corps des Educateurs des Activités Physiques et Sportives (catégorie B). D'un point de vue statutaire, la filière sportive connaît également la montée en puissance progressive du corps des Conseillers des Activités Physiques et Sportive (catégorie A) avec l'ouverture de ce corps aux personnels de la maîtrise suite à la création d'une spécialité "gestion des équipements sportifs".

Le budget de fonctionnement hors masse salariale dédié au sport et à la jeunesse s'établit à 82,1 M€, pour une inscription de 83,3 M€, ce qui représente un taux d'exécution des crédits ouverts de 98,6%. Ce budget est en baisse de 2,1% par rapport à 2013 (soit - 1,8 M€).

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2014



Plus de 20% des dépenses de fonctionnement sont consacrées aux **activités pour la jeunesse**, soit 17,8 M€. Les dépenses liées aux contrats de gestion des équipements jeunesse (soit à titre principal les Centres d'animation et les Antennes jeunes) sont de 5,2 M€ en baisse de 0,4 M€ depuis 2013, notamment du fait du renouvellement du marché des Antennes jeunes. S'y ajoutent les charges de fonctionnement des Écoles Municipales et du Sport (0,6 M€) et des Ateliers Bleus Sportifs (3,4 M€), des Centres sport découverte (0,8 M€) et les frais de transports scolaires (1,2 M€). Les subventions versées au titre de la jeunesse s'élèvent à 2,1 M€. Par ailleurs, un montant 1,0 M€ a été consacré aux événements sportifs pour les jeunes.

L'activité des **piscines** a représenté 16,7 M€, soit 20,3% de l'ensemble des dépenses, en baisse de 1,0 M€ depuis 2013. Les charges découlant des contrats passés pour la gestion des piscines externalisées représentent 12,8 M€, en baisse de 1,4 M€ par rapport à 2013. Cette évolution s'explique principalement du fait de l'impact de la fermeture de la piscine Georges Hermant pour rénovation. Les charges relatives aux piscines gérées en régie, qui portent notamment sur la consommation d'eau et les produits chimiques, s'élèvent à 3,6 M€.

Les services communs représentent en 2014 14,3 M€, en baisse de 1,3 M€ par rapport à 2013, dont 11,3 M€ de subventions versées :

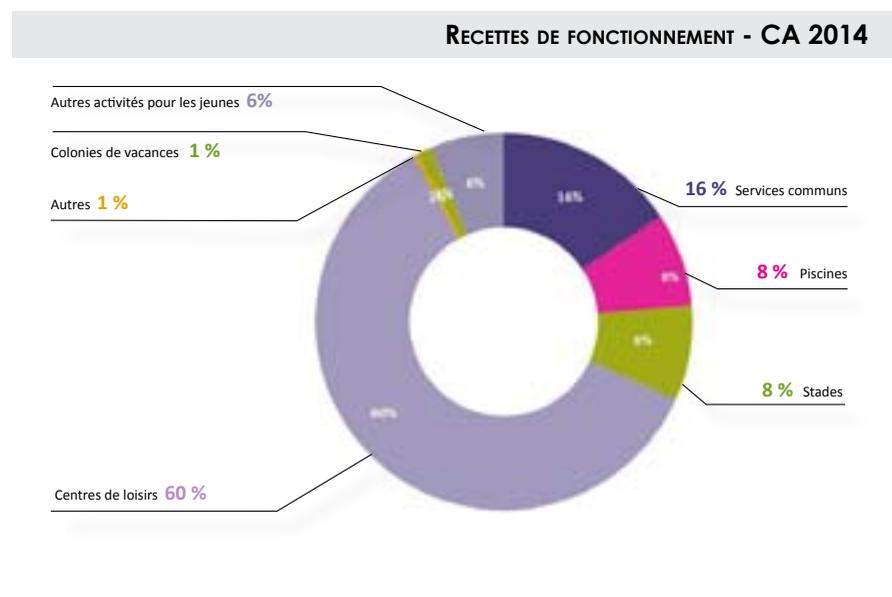
- au **sport de proximité** à hauteur de 6,3 M€, en diminution de 0,4 M€ par rapport à 2013, dont 0,4 M€ versés à titre exceptionnel ;
- au **sport de haut niveau** à hauteur de 5,1 M€, dont 1,1 M€ pour le Paris Université Club (PUC) Volley Ball et 1,0 M€ pour le Paris Levallois basket.

Le budget alloué au fonctionnement des **centres de loisirs** s'élève à 9,1 M€, en diminution de 0,3 M€ par rapport à 2013. Ces dépenses se décomposent principalement en 3,1 M€ de dépenses de transport, 1,3 M€ de droits d'entrée pour les activités des enfants, 1,9 M€ de fournitures et 0,8 M€ de frais d'hébergement.

Par ailleurs, 5,5 M€ ont été consacrés à l'organisation de **colonies de vacances**, dont 3,2 M€ pour l'hébergement. 6,2 M€ ont été alloués à la **gestion des parcs interdépartementaux** dans le cadre des conventions passées avec les Départements partenaires, montant stable par rapport à 2013.

Les dépenses relatives aux **équipements sportifs, hors piscines** s'élèvent à 12,5 M€, dont 5,7 M€ pour l'entretien et la **gestion des salles de sport et divers gymnases** et 5,6 M€ pour la gestion des **stades municipaux**.

**LES RECETTES LIÉES AU SPORT ET À LA JEUNESSE S'ÉLÈVENT À 89,7 M€, SOIT 21,8 M€ SUPPLÉMENTAIRES PAR RAPPORT À 2013.**



En 2014, l'activité des **centres de loisirs** a généré 54,1 M€, en hausse de 23,9 M€. Cette évolution provient essentiellement des recettes versées par la caisse des allocations familiales (35,6 M€ en 2014), en augmentation de 25,4 M€ par rapport à 2013. Cela correspond aux versements du solde 2013 et de l'acompte 2014 de la Prestation service enfance jeunesse (PSEJ) au titre du volet « sport » du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Les redevances et droits des services périscolaires au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs s'établissent à 11,7 M€, en baisse de 6,0 M€. S'y ajoutent, 6,8 M€ au titre du fonds d'amorçage de l'aménagement des rythmes éducatifs.

Les recettes relatives aux **services communs** atteignent 14,0 M€, dont 12,8 M€ au titre des redevances d'occupation domaniale en baisse de 5,0 M€ par rapport à 2013 (- 28,2 %), en raison d'un transfert technique d'imputation, neutre budgétairement. Les redevances perçues dans le cadre de la DSP Palais Omnisports de Paris Bercy et Parc des Princes s'établissent à 0,7 M€, en baisse de 0,3 M€ du fait de travaux de rénovation du POPB.

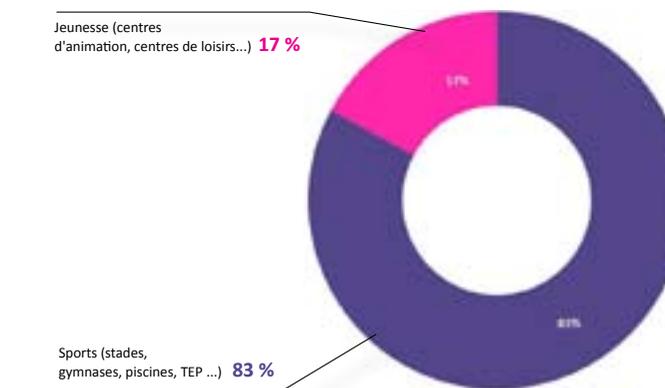
Par ailleurs, 7,2 M€ de recettes liées aux **piscines** ont été titrés en 2014, incluant 6,4 M€ de redevances et droits de services à caractère sportif.

Les produits des **autres activités pour les jeunes** s'élèvent à 5,7 M€, soit 1,3 M€ de moins par rapport à 2013. Ils sont principalement composés de 3,3 M€ de redevances et droits des services à caractère sportif et de 1,9 M€ de prestations CAF perçues principalement au titre des ateliers bleus sportifs.

Les recettes issues de l'activité des **stades** représentent 7,3 M€, en hausse de 5,6 M€ depuis 2013, dont 4,0 M€ au titre de la redevance versée par Roland Garros et 1,3 M€ de l'occupation du Stade Français ; cette hausse s'expliquant par le transfert technique susmentionné.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2014



**LES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ONT REPRÉSENTÉ 70,3 M€ EN 2014.**

**Les gymnases et salles de sport** ont représenté le principal investissement : pour le centre sportif du Carreau du Temple et celui de la ZAC Beaujon, qui ont ouvert leurs portes début avril 2014, ont représenté un investissement respectif de 4,7 M€ et 1,2 M€. On peut également signaler 6,1 M€ d'investissements pour le gymnase de la ZAC Paris Nord Est dans le secteur MacDonald.

Concernant **les stades** ce sont 14,5 M€ qui ont été investis par la Ville, dont 5,5 M€ pour le Parc des Princes et 4,6 M€ pour le stade Jean Bouin.

13,5 M€ furent consacrés aux **piscines** avec notamment 3,2 M€ pour la piscine de la Butte aux Cailles dont la réouverture a eu lieu à l'été 2014.

L'entretien et l'équipement de ces différents lieux ont mobilisé 11,7 M€, dont 9,7 M€ sur les enveloppes d'intérêt local.

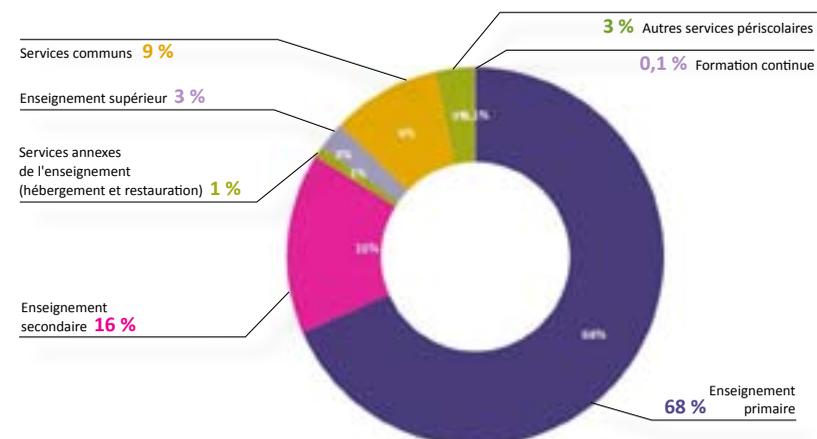
Pour les **centres d'animations**, on constate :

- 3,1 M€ investis sur le centre Binet dans le 18ème arrondissement inauguré début 2014 ;
- Dans le 9ème arrondissement, le nouveau centre de la Tour des Dames, qui regroupe un centre d'animation et un complexe sportif, s'est vu consacrer 2,5 M€.

**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT, POUR LEUR PART, ONT REPRÉSENTÉ 4,2 M€.**

## 8/ ENSEIGNEMENT ET FORMATION

## BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION - CA 2014



EN M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Dépenses de fonctionnement	597,3	629,9	679,0
<i>dont masse salariale</i>	<i>394,1</i>	<i>409,6</i>	<i>459,2</i>
Dépenses d'investissement	153,2	169,2	176,2
Recettes de fonctionnement	21,9	21,5	22,0
Recettes d'investissement	20,2	17,4	19,4

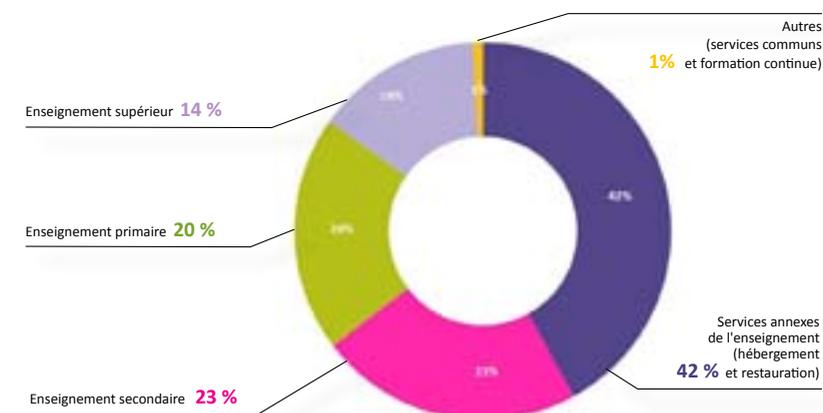
## SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN 2014, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION S'ÉLÈVE À 679,0 M€, DONT 459,2 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE (SOIT 67,6 %), EN HAUSSE DE 7,8 % PAR RAPPORT AU CA 2013. CETTE HAUSSE S'EXPLIQUE PAR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMÉNAGEMENT DES RYTHMES ÉDUCATIFS À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2013.

Plus de la moitié de la progression des dépenses de personnel de la collectivité parisienne (50 M€) concerne l'enseignement et la formation. Cette forte variation (+ 12 % par rapport au CA 2013) s'explique par la montée en charge du dispositif de l'aménagement des rythmes éducatifs, qui a conduit à une augmentation de 833 ETP principalement sur les corps de catégorie C (Adjoints d'animation et d'action sportive, Agent de Renfort des Ecoles Maternelles, Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles). La réforme s'est également accompagnée d'une structuration de la filière d'animation en 2013 avec la création d'un corps de catégorie B, les animateurs des administrations parisiennes, constitué par la promotion anticipée en février 2014 des directeurs de centre de loisir (anciennement catégorie C) et celle d'un certain nombre d'adjoints d'animation. En corollaire, le niveau de vacation est resté élevé (en progression de 5 %) sous l'effet de la signature du Contrat Enfance Jeunesse qui doit permettre à la Ville d'améliorer encore l'encadrement des enfants sur les temps périscolaires.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à l'enseignement et à la formation s'élèvent à 219,8 M€, montant stable par rapport à 2013. Le taux d'exécution 2014 s'élève à 97,5 % pour 225,5 M€ de crédits ouverts.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2014



Les **services annexes de l'enseignement** regroupent une grande variété de services, dont la restauration, et représentent le principal poste de dépenses de fonctionnement avec 92,3 M€ en 2014. Ces dépenses sont en recul de 2,7 % par rapport au CA 2013, notamment sous l'effet de la baisse des dépenses d'hébergement et de restauration scolaire (69,9 M€ en 2014 contre 72,6 M€ en 2013). En revanche, la poursuite de la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs fait progresser de 0,2 M€ les dépenses relatives aux activités périscolaires et aux classes de découverte. Elles représentent ainsi 20,0 M€ en 2014, dont 9,4 M€ au titre des ateliers bleus et 6,0 M€ au titre de l'hébergement. 1,9 M€ sont par ailleurs consacrés auxancements d'appels à projets dans le cadre de l'ARE. Les subventions versées aux caisses des écoles pour la prise en charge de la restauration scolaire dans le premier degré s'élèvent à 69,8 M€, en baisse de 2,7 M€ par rapport à 2013. 1,5 M€ ont également été consacrés aux dépenses relatives aux transports scolaires. Enfin, l'effort en faveur des services périscolaires départementaux s'élève à 0,9 M€ en 2014.

Les dépenses consacrées à l'**enseignement secondaire** représentent 49,7 M€ en 2014, en hausse de 3,6 % par rapport à 2013 (soit + 1,7 M€). 20,5 M€ ont été destinés aux dépenses de fonctionnement des collèges publics. Les dépenses de restauration scolaire représentent 5,4 M€ et les dépenses d'entretien des bâtiments 1,8 M€. Enfin les charges découlant du fonctionnement de l'École du Breuil s'élèvent à 0,6 M€.

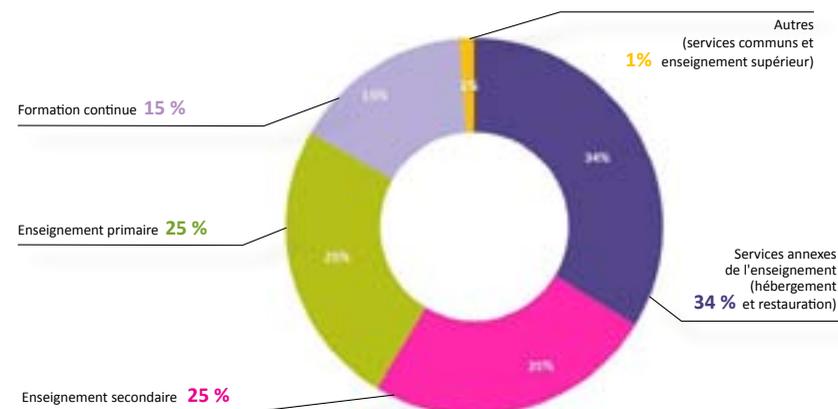
L'**enseignement primaire** représente un budget de fonctionnement de 44,5 M€, en progression de 3,6 % par rapport à 2013. Le soutien à l'enseignement privé représente 27,3 M€ au titre des contrats d'association. 10,5 M€ ont été alloués à l'entretien et aux charges de fonctionnement courant (nettoyage, petit entretien et maintenance des locaux, fournitures, etc.) dont 3,3 M€ au titre de l'entretien des bâtiments, 1,3 M€ au titre des loyers et 1,2 M€ au titre de la maintenance informatique. Les subventions versées aux associations de soutien à la vie scolaire et au handicap se sont élevées à 0,4 M€.

Les dépenses de fonctionnement liées à l'**enseignement supérieur** s'élèvent à 31,5 M€ en 2014, stables par rapport à 2013 (+ 0,1 M€). 25,2 M€ ont été dédiés à la recherche et à l'enseignement supérieur, dont 13,9 M€ à l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielle (+ 0,1 M€ par rapport à 2013), 4,7 M€ à l'Ecole d'ingénieurs de la Ville de Paris (+ 0,4 M€) et 1,0 M€ à l'Institut d'études avancées. Le soutien à la vie étudiante représente 4,1 M€ en 2014 avec 1,4 M€ de bourses Erasmus. Enfin, 2,3 M€ sont consacrés au financement des écoles d'art.

Le budget alloué aux **services communs** de la Direction des affaires scolaires s'élève à 1,2 M€. Les dépenses de fonctionnement courant des cours municipaux d'adultes au titre de la **formation continue** représentent 0,5 M€.

EN 2014, **22,0 M€ DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT ONT ÉTÉ PERÇUES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION**, SUR UN TOTAL DE 23,6 M€ DE CRÉDITS OUVERTS (SOIT UN TAUX D'EXÉCUTION DE 93,2 %). DANS LEUR GLOBALITÉ, CES RECETTES SONT RELATIVEMENT STABLES PAR RAPPORT AU CA 2013 (+ 2,3 %).

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2014



7,4 M€ de recettes de fonctionnement seront perçues au titre des **services annexes de l'enseignement** dont 5,2 M€ au titre des participations familiales pour les ateliers bleus, les classes de découvertes et les études surveillées et 2,1 M€ au titre de la participation de l'État aux charges de santé scolaire.

L'**enseignement secondaire** génère un quart des recettes, pour un montant de 5,5 M€. 3,1 M€ ont été perçus au titre des participations familiales pour la restauration dans les collèges et 1,8 M€ de recettes sont liées à l'Ecole du Breuil dont 1,5 M€ de participations de l'Etat et de la Région.

5,4 M€ de recettes sont liées à l'**enseignement primaire**, dont 2,9 M€ de recettes de loyers des logements de fonction des directeurs d'écoles, 2,0 M€ de remboursements de charges et 0,4 M€ de recettes liées à la location des locaux scolaires pour diverses activités.

Le produit des droits d'inscription pour la **formation continue** dispensée au sein des cours municipaux d'adultes s'élève à 3,4 M€.

Enfin, 0,3 M€ d'**autres recettes de fonctionnement** sont liées à l'enseignement et à la formation, dont 0,1 M€ de participations pour la mutualisation de l'École Boule et 0,1 M€ de frais de formation par l'Ecole professionnelle supérieure d'arts graphiques et d'architecture.

## LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMÉNAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES (ARE) ET L'AMÉLIORATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES EXÉCUTÉS EN 2014

L'**EFFORT GLOBAL EN FAVEUR DU PÉRISCOLAIRE ET DE L'EXTRA-SCOLAIRE S'EST TRADUIT EN 2014 PAR UNE DÉPENSE DE 55,6 M€.**

Dans ce cadre, 37,9 M€ ont été dédiés à l'effort de masse salariale afin de permettre une meilleure gestion des entrées/sorties et une meilleure préparation des ateliers sur le temps périscolaire ; de renforcer les équipes, ainsi que de reconnaître l'évolution du métier des ASEM et des animateurs. Une partie de ces dépenses est imputée sur la fonction « sport et jeunesse », au titre des centres de loisirs.

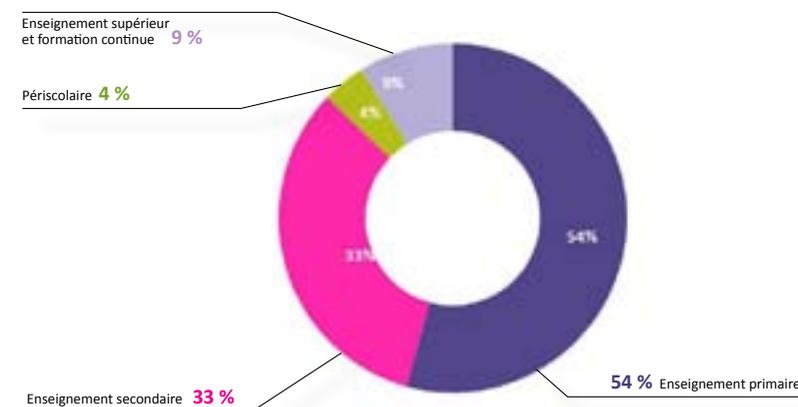
Les autres dépenses de fonctionnement découlant de ce dispositif s'établissent à 17,7 M€, incluant :

- 11,7 M€ au titre des ateliers dont 9,4 M€ d'ateliers périscolaires divers et 2,3 M€ d'ateliers sportifs ;
- 6,0 M€ de charges annexes au titre de la restauration et autres dépenses diverses.

En recettes, **21,9 M€ ont été encaissés fin 2014** avec 6,8 M€ au titre du fonds d'amorçage financé par l'Etat et 15,1 M€ de subventions versés par la CAF au titre de la prestation de services ordinaires (PSO) et des contrats enfance jeunesse (CEJ) pour l'atteinte d'objectifs quantitatifs d'accueil et qualitatifs.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2014



## 9/ SÉCURITÉ

## ENSEIGNEMENT ET FORMATION

EN 2014, LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION SE SONT ÉLEVÉES À 176,2 M€ SOIT 7,0 M€ DE PLUS QU'EN 2013.

153,6 M€ ont été investis dans l'enseignement primaire et secondaire.

L'enseignement primaire a représenté près des deux tiers de l'effort d'investissement scolaire, avec 95,6 M€ de dépenses.

L'équipement et l'entretien des écoles maternelles et élémentaires ont mobilisé 39,5 M€ (dont 24,6 M€ sur l'enveloppe d'intérêt local). Les travaux de sécurité ont représenté 4,0 M€ en 2014. L'année 2014 a également vu s'achever les travaux de rénovation énergétique des écoles couvertes par le Contrat de partenariat énergétique (1,7 M€ en 2014).

56,1 M€ ont été dépensés pour les créations et rénovations d'écoles primaires, dont notamment :

- L'école maternelle du secteur Binet, dans le 18ème arrondissement (12,8 M€) ;
- Le groupe scolaire du boulevard Mac Donald, dans le 19ème arrondissement, livré en 2014 (6,3 M€) ;
- L'école élémentaire Olivier de Serres, dans le 15ème arrondissement (6,2 M€) ;
- L'école du secteur Masséna de la ZAC PRG dans le 13ème arrondissement (4,9 M€).

Les dépenses en faveur de l'enseignement secondaire ont représenté un effort de 57,9 M€.

Parmi les grandes opérations peuvent être citées celles de la ZAC Paris Nord Est (PNE) dans le 19ème arrondissement pour 23,4 M€, celle du collège de la ZAC Clichy-Batignolles dans le 17ème arrondissement (9,7 M€), du collège Georges Braque dans le 13ème arrondissement (1,6 M€) et du collège Balard-André Citroën dans le 15ème arrondissement (1,2 M€).

L'investissement en faveur des collèges autonomes s'est élevé à 10,6 M€.

L'enseignement supérieur et la recherche ont été soutenus cette année par la collectivité, à hauteur de 15,5 M€. Ainsi, l'Institut des métropoles durables a été subventionné à hauteur de 2,0 M€ et l'Institut des études avancées de 0,3 M€.

Les dépenses au titre du patrimoine universitaire parisien ont atteint 2,7 M€. Par ailleurs, 6,0 M€ ont été consacrés aux travaux de l'école Estienne, de l'ESPCI et de l'école Boule.

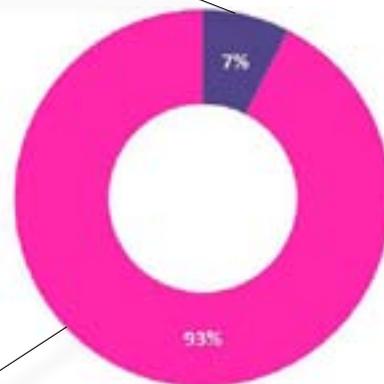
Le périscolaire, enfin, a fait l'objet d'un investissement de 7,1 M€, notamment pour l'amélioration de la restauration scolaire avec notamment 4,6 M€ pour le groupe scolaire Maurice d'Ocagne.

EN 2014, LES RECETTES D'INVESTISSEMENT LIÉES À L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION SE SONT ÉLEVÉES À 19,4 M€, DONT 1,4 M€ POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET 17,9 M€ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. ELLES CONSISTENT POUR L'ESSENTIEL EN DES REMBOURSEMENTS RÉGIONAUX DES INVESTISSEMENTS EFFECTUÉS POUR LES LYCÉES DANS LES COLLÈGES-LYCÉES.

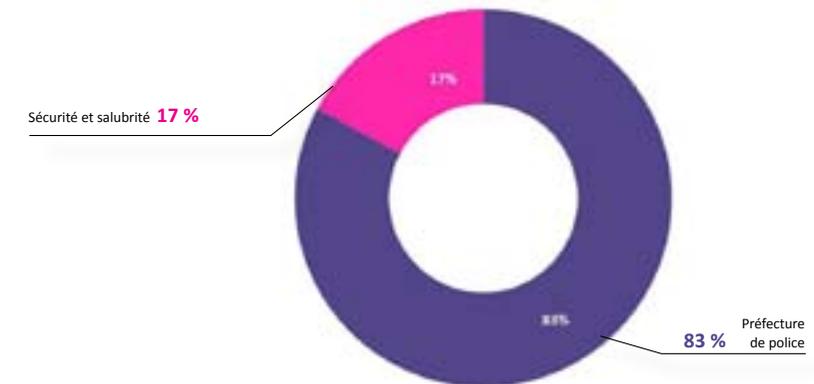
## RECETTES D'INVESTISSEMENT 2014

Enseignement primaire 7 %

Enseignement secondaire 93 %



## BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA SÉCURITÉ EN 2014



EN M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Dépenses de fonctionnement	348,6	350,9	356,0
dont masse salariale	43,1	44,3	47,5
Dépenses d'investissement	16,9	14,1	24,6
Recettes de fonctionnement	3,0	1,0	0,8
Recettes d'investissement	0,6	0,2	0,8

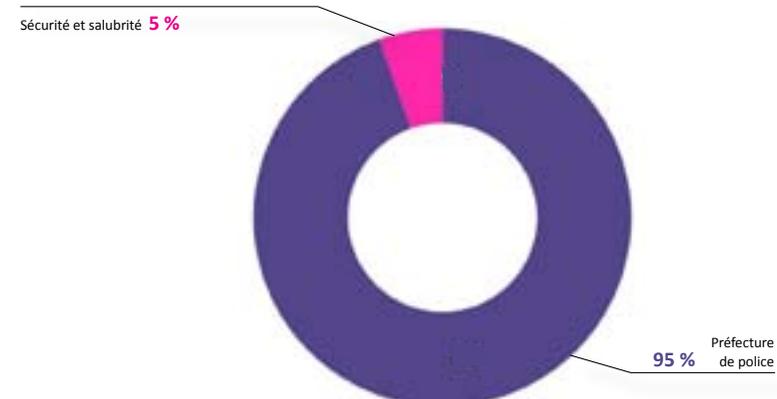
## SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN 2014, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À LA SÉCURITÉ S'ÉLÈVE À 356,0 M€, DONT 47,5 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

La masse salariale liée à la sécurité est facialement en progression sous l'effet d'une modification de périmètre. Afin d'améliorer la lisibilité des dépenses de personnel par politique publique, les dépenses liées aux contrats aidés (Emplois d'avenir et Contrat Unique d'Insertion) au Département et aux apprentis à la Ville ont été ventilées sur les domaines fonctionnels accueillant les recrutés, et en particulier la sécurité (cf politique publique "développement économique").

Les dépenses de fonctionnement hors masse salariale consacrées à la sécurité représentent 308,5 M€ au CA 2014, en hausse de 1,9 M€ par rapport à 2013, soit + 0,6 %. Le taux d'exécution des crédits ouverts, pour un montant total de 308,7 M€, s'élève à 99,9 %.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2014



Principale dépense portée par la Ville au titre de la sécurité, la **subvention versée à la Préfecture de Police** s'élève à 291,7 M€ en 2014, en hausse de 0,5 % par rapport au CA 2013. Cette subvention versée par la Ville vise à compenser l'exercice à titre dérogatoire, par la Préfecture de Police, des compétences municipales de droit commun. Cette hausse découle notamment de l'impact de la revalorisation indiciaire des agents de catégorie C sur les dépenses de masse salariale de la Préfecture de Police.

**Hors subvention à la Préfecture de Police, les dépenses au titre de la sécurité et de la salubrité publique représentent 16,8 M€, en hausse de 2,4 % par rapport à 2013.**

Les **dépenses de gardiennage** représentent 9,3 M€ en 2014, en progression de 2,4 % par rapport à 2013.

Les **subventions** représentent 5,2 M€, en légère diminution par rapport à 2013, et sont constituées de la subvention versée au Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS) à hauteur de 4,9 M€, et à l'Association des promoteurs et exploitants de parking (APEP) pour 0,3 M€.

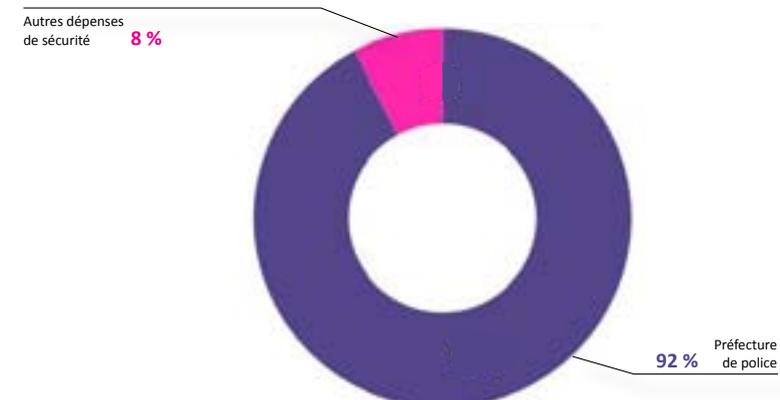
Les dépenses consacrées à **l'hygiène et à la salubrité** s'élèvent à 1,2 M€ en 2014 contre 1,0 M€ en 2013 dont 0,1 M€ lié à l'ouverture d'un nouveau bain-douche et 0,1 M€ lié essentiellement au développement d'actions préventives en lien avec la santé dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs. Ces dépenses comprennent les frais de fonctionnement du Laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris (LHVP) et du Service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène (SMASH), qui conduisent des missions d'études et de surveillance dans les domaines de la santé environnementale et de l'hygiène publique.

Les **autres dépenses courantes** au titre de la sécurité intérieure s'élèvent à 1,1 M€ (à un niveau stable par rapport à 2013).

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À LA SÉCURITÉ S'ÉLÈVENT À 0,8 M€ EN 2014, EN DIMINUTION DE 0,2 M€ PAR RAPPORT À 2013 PRINCIPALEMENT EN RAISON D'UNE BAISSE DES ACTIVITÉS PAYANTES DU LHVP ET D'UN DÉCALAGE DANS L'ENCAISSEMENT DE LA SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD).**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2014

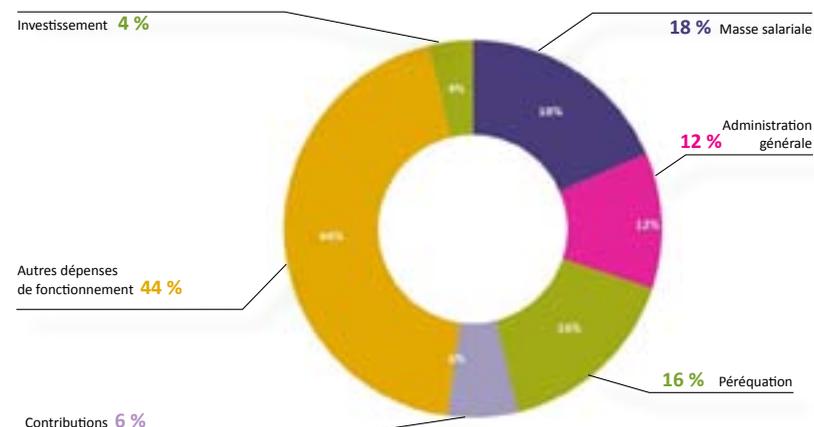


**LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LA SÉCURITÉ ONT ATTEINT 24,6 M€ EN 2014 CONTRE 14,1 M€ EN 2013** (cet écart s'expliquant du fait d'un rattrapage du retard pris sur des chantiers en 2013), dont 22,7 M€ de subvention d'équipement à la Préfecture de Police qui couvre notamment les travaux dans les casernes de pompiers et 1,3 M€ consacrés aux travaux d'office d'hygiène publique.

**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVENT À 0,8 M€.**

## 9/ SERVICES GÉNÉRAUX

### BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX - CA 2014



#### PRÉCISION MÉTHODOLOGIQUE :

La fonction 0 « services généraux » est très globalisante dans la mesure où elle inclut, conformément aux instructions budgétaires et comptables, « les opérations non ventilables » et les dépenses relatives à l'« administration générale ». Y sont ainsi inscrites les dépenses d'ordre<sup>1</sup>, les dépenses découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité, les dépenses de péréquation (hors FNGIR) et les dotations aux états spéciaux d'arrondissement. Ces trois catégories de dépenses sont détaillées ci-après.

Les dépenses découlant des projets de réaménagement des Halles et des voies sur berges, imputées sur la fonction 0, sont sorties du périmètre présenté et réintégrées dans la fonction « aménagement ». De même pour la subvention versée à la Préfecture de Police, réimputée pour plus de lisibilité dans la fonction « sécurité ».

En 2014, une neutralisation supplémentaire est effectuée pour un montant équivalent en dépenses et en recettes de 22,0 M€ en raison d'un transfert technique au titre de la dotation globale de fonctionnement du budget du Département vers celui de la Ville.

**Budget hors contribution d'équilibre au Département, hors frais de collaborateurs d'élus, hors prime départementale**

EN M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Dépenses de fonctionnement	2 096,0	2 211,4	2 301,5
dont masse salariale	427,2	436,9	441,0
Dépenses d'investissement	120,5	102,2	90,1
Recettes de fonctionnement	6 367,2	6 313,8	6 272,9
Recettes d'investissement	187,9	182,2	185,4

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**EN 2014, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX S'ÉLÈVE À 2 301,5 M€, DONT 441,0 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.**

Il est à noter qu'une grande partie des dépenses de masse salariale actuellement imputée sur la fonction « services généraux » pour des raisons d'ordre technique, devrait être à terme rattachée aux politiques sectorielles.

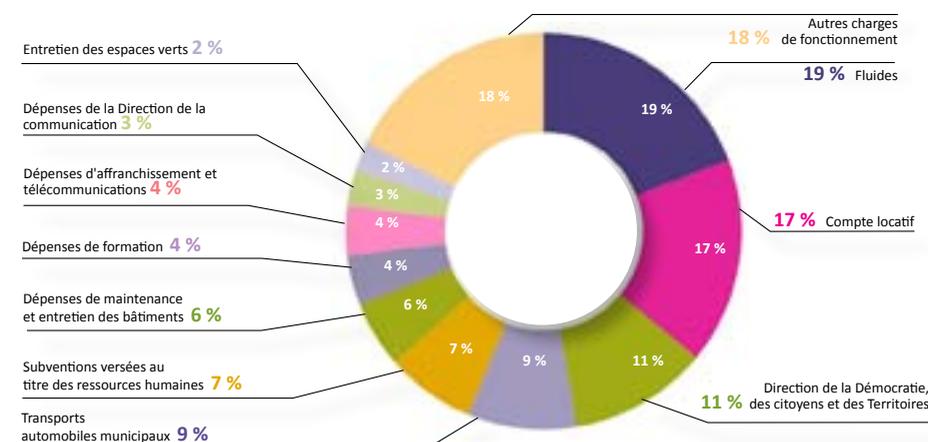
<sup>1</sup> Toutes les dépenses présentées ici sont hors crédits d'ordre, dédiés aux opérations comptables (dotations aux amortissements, provisions pour risques notamment) strictement équilibrées en dépenses et en recettes et donc sans impact financier. Ces opérations sont détaillées dans la partie III du rapport.

### ► DÉPENSES GÉNÉRALES DE L'ADMINISTRATION

Hors masse salariale et hors charges exceptionnelles, le budget de fonctionnement consacré à l'administration générale est de 283,7 M€, en baisse de 6,1 % par rapport au CA 2013.

Est présenté ci-après l'ensemble des dépenses découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité. Celles-ci sont de nature très diverse : fluides, compte locatif, maintenance informatique, frais de formation, location des transports automobiles municipaux, etc.

### LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2014



Ainsi, le premier poste de dépenses porte sur les fluides, et plus particulièrement sur les charges liées à la consommation d'eau, d'électricité, de gaz et de carburants des équipements de la collectivité (crèches, écoles, équipements culturels et sportifs gérés en régie, etc.). Ce poste représente un montant total de 53,4 M€, en baisse de 9,6 M€ par rapport au 2013 ; cette diminution s'explique essentiellement par l'évolution des coûts de l'énergie et par les conditions climatiques plus favorables qu'en 2013.

Le deuxième poste de dépenses concerne le compte locatif, qui regroupe l'ensemble des charges locatives et des loyers payés par la collectivité, et représente 46,9 M€ en 2014.

Le troisième poste des dépenses est celui relatif à la nouvelle Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires. Elles s'élèvent à 31,6 M€. Elles comprennent les indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers à hauteur de 16,7 M€ et la subvention versée pour l'organisation et le fonctionnement du Conseil de Paris (4,0 M€). L'ensemble des dépenses de fonctionnement associées à la politique de la Ville est également géré par cette direction, à hauteur de 4,2 M€, dont 3,8 M€ sont des subventions, 2,1 M€ étant consacrés au développement des quartiers. Par ailleurs, 1,1 M€ sont dévolus à la politique de décentralisation et 0,9 M€ à la politique d'intégration. Enfin, 0,6 M€ concernent la vie associative et 0,6 M€ sont spécifiquement consacrés aux droits de l'homme et la lutte contre les discriminations.

La location de véhicules au service des transports automobiles municipaux (dont les charges sont isolées dans un budget annexe), s'élève à 24,8 M€.

Les subventions versées au titre des ressources humaines, pour le financement des prestations de restauration et d'œuvres sociales, sont prévues pour un montant de 20,4 M€, stable par rapport à l'exécution de 2013.

Les dépenses de maintenance représentent 15,0 M€, soit une hausse de 0,8 M€ depuis 2013. Les dépenses spécifiques d'entretien des bâtiments s'élèvent à 7,1 M€, en hausse de 0,4 M€.

Les dépenses de formation de la collectivité, hors frais engagés dans le cadre de l'accès à l'emploi (voir la fonction « développement économique ») s'élèvent à 11,3 M€, en légère baisse de 0,1 M€ par rapport à 2013.

Les dépenses d'affranchissement et télécommunications s'établissent à 11,3 M€ en 2013, en baisse de 11,8 %.

Les dépenses de la Direction de la communication prévues pour l'année 2014 sont de 8,2 M€, en diminution de 0,6 M€. Ce

montant inclut notamment les dépenses liées aux contrats de prestations passées avec des entreprises (2,2 M€), les frais de catalogues et imprimés (1,7 M€), ainsi que les participations aux foires et expositions (1,3 M€).

Une partie des charges découlant de l'entretien des espaces verts est également imputée sur la fonction « services généraux », comme les dépenses de fournitures et les charges d'eau non potable, pour un montant de 6,6 M€ contre 7,1 M€ en 2013 ; dont 5,1 M€ concerne la gestion des cimetières.

Cette fonction inclut également les dépenses découlant de l'achat de vêtements de travail pour les agents des directions techniques, à hauteur de 5,5 M€. Elle inclut également les autres charges de gestion courante de l'administration, telles que les frais d'assurance (2,7 M€) ou les taxes foncières et autres impôts locaux acquittés au titre des équipements (1,2 M€).

La participation versée à la CNRACL atteint un montant de 5,0 M€, contre 7,1 M€ en 2013 du fait de la baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires.

► DÉPENSES DE PÉRÉQUATION

Les dépenses de péréquation (hors FNGIR) atteignent 383,3 M€, contre 302,0 M€ au CA 2013. Elles progressent de 26,9 % (+ 81,3 M€) sous l'effet de :

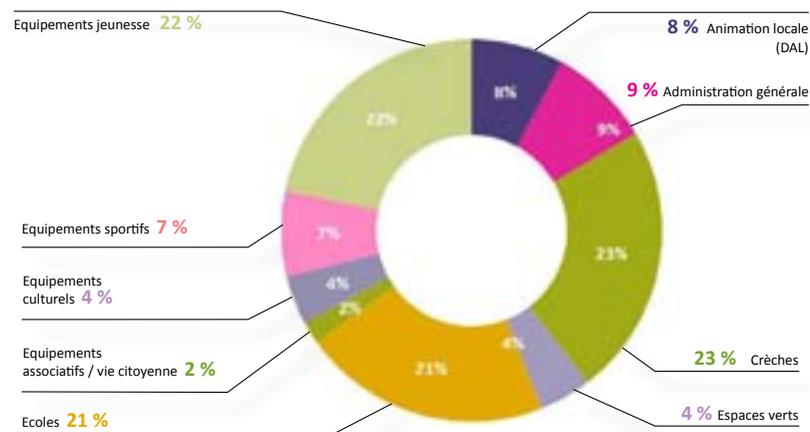
- La création du Fonds de Solidarité pour les Départements (FSDIF) dont la contribution s'est élevée à 26,6 M€ ;
- La montée en charge du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) avec une augmentation de 49,1 M€ pour atteindre 115,6 M€ ;
- La hausse de 2,5 M€ de la contribution au Fonds de péréquation de la CVAE, dont le montant atteint 18,4 M€ ;
- La hausse de 10,1 M€ de la contribution au Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) pour s'établir à 141,4 M€ ;
- A contrario la contribution au Fonds de péréquation des DMTO est en baisse de 6,9 M€ et est de 81,3 M€ en 2014.

► DOTATIONS AUX ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT

Les dotations versées aux états spéciaux d'arrondissement sont imputées sur les « services généraux » ; elles s'élèvent à 139,5 M€ (+ 7,7 M€ par rapport à 2013).

Cette variation s'explique par une hausse des dépenses de fluides de 3,5 M€, par l'ouverture de nouveaux équipements (3 centres d'animation et un espace jeunes) représentant 2,9 M€, par une hausse de 0,8 M€ de frais de fonctionnement des crèches du fait de l'augmentation du parc et de dépenses supplémentaires pour 0,6 M€ suite à l'ouverture de nouveaux équipements culturels (impact en année pleine de la livraison de 3 conservatoires en 2013 et 2014 et 1 nouvelle bibliothèque). Ainsi la dotation de gestion locale des ESA atteint 128,1 M€ en 2014 contre 120,2 M€ en 2013. En revanche, la dotation d'animation liée à la vie locale et à la démocratie participative est restée stable à 11,5 M€.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES AUX ÉTATS SPÉCIAUX EN 2014



► LES CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR ONT REPRÉSENTÉ 5,2 M€, CONTRE 6,6 M€ EN 2013.

► LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 15,1 M€ (après neutralisation au titre du bail emphytéotique administratif – concession de travaux pour le Parc des Expositions situé porte de Versailles pour 11,7 M€), soit un montant stable par rapport à 2013. Les annulations de titres sur exercices antérieurs représentent 11,5 M€. Les indemnités versées dans le cadre de contentieux ont été exécutées pour 1,4 M€. Un montant de 1,3 M€ a par ailleurs été réalisé au titre des secours et dots.

► AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

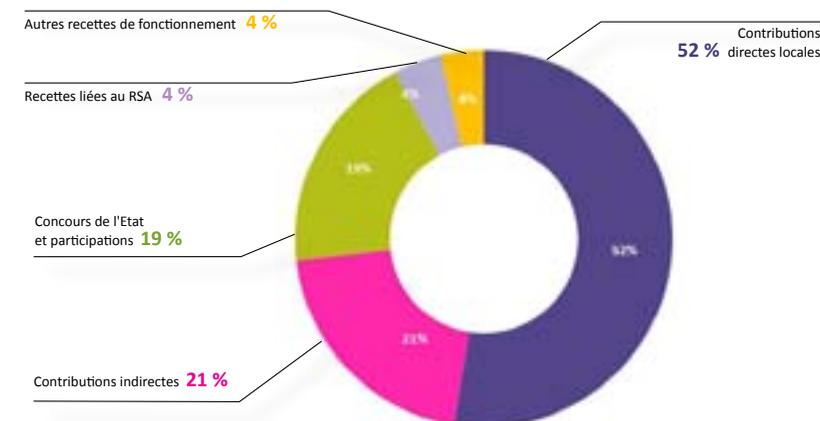
Elles s'élèvent à 1 033,6 M€ en 2014, contre 1 017,4 M€ en 2013, soit une variation de + 16,2 M€, le montant de la contribution versée au FNGIR restant stable à 898,2 M€. Les frais financiers sont de 126,8 M€ contre 111,1 M€ en 2013, cette hausse de 19,4 M€ s'explique par la poursuite d'une gestion active de la dette et de la trésorerie qui a permis de profiter de taux d'intérêts restés bas sur l'année et d'optimiser les produits financiers.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La majeure partie des recettes fiscales et des dotations de fonctionnement versées par l'Etat est imputée sur la fonction 0, « opérations non ventilables ». Toutefois, certaines taxes telles que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ainsi que les droits de stationnement et un grand nombre de participations sont imputées sur d'autres fonctions et ne figurent pas dans cette partie.

LE PRODUIT GLOBAL DES RECETTES RELATIVES AUX SERVICES GÉNÉRAUX S'ÉLÈVE À 6 272,9 M€, EN BAISSE DE 0,7 % PAR RAPPORT À 2013 (6 313,9 M€).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2014



En 2014, les recettes des contributions directes locales Ville et Département, à taux d'imposition constants, atteignent au total 3 293,1 M€, contre 3 456,1 M€ en 2013, soit une baisse de 4,7 %, sous l'effet du recul des recettes de la CVAE. Les variations de cette recette sont particulièrement difficiles à prévoir : l'évolution de la taxe n'est pas corrélée à celle de la valeur ajoutée au sens de l'INSEE, et la DGFIP n'est à ce jour pas en capacité de communiquer des informations avancées sur les déclarations fiscales des entreprises ni sur ses encaissements.

	CA 2013	CA 2014	Evol. %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 423,8	1 228,9	-13,7%
Taxe Foncière	966,5	976,4	1,0%
Taxe Habitation	721,5	722,8	0,2%
Taxe Foncière des entreprises	297,1	307,8	3,6%
Taxe sur les Surfaces commerciales	15,6	15,0	-3,5%
Imposition Forfaitaire sur les entreprises de réseaux	10,0	11,4	13,7%
Rôles supplémentaires	21,6	30,8	42,5%
<b>TOTAL</b>	<b>3 456,1</b>	<b>3 293,2</b>	<b>-4,7%</b>

Les **contributions indirectes** atteignent 1 294,5 M€, en augmentation de 15,3 % par rapport à 2013, soit une hausse de 172,2 M€.

	CA 2013	CA 2014	Evol. %
Droits de mutation	656,3	789,2	20,3%
Taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement	21,0	16,4	-21,8%
Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE)	240,5	283,7	17,9%
Taxe sur l'électricité	74,3	70,2	-5,5%
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	57,1	59,7	4,6%
Taxe de séjour	40,4	41,2	2,1%
Impôts sur les spectacles	17,1	17,4	1,7%
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)	14,7	15,7	6,6%
Autres reversements de fiscalité	0,7	0,7	0,3%
Taxes funéraires	0,3	0,3	-6,2%
<b>TOTAL</b>	<b>1 122,3</b>	<b>1 294,5</b>	<b>15,3%</b>

- Les **droits de mutation** génèrent un produit de 789,2 M€, soit une hausse de 132,9 M€ par rapport à 2013. Conformément aux préconisations de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP), il a été procédé à la régularisation du retard d'un mois de titrage. Les ressources immobilières enregistrées pour cette année correspondent aux ressources perçues de novembre n-1 à novembre n en 2014. A isopérimètre, soit en reconstituant en 2013 treize mois de titrage, le nombre des transactions immobilières a augmenté, passant de 43 767 transactions comptabilisées en 2014 contre 41 458 en 2013, soit une évolution de (+ 5,6 %). Selon la base INSEE, les indices notaires des prix des appartements anciens vendus libres de gré à gré en pleine propriété est de 123,7 contre 126,5 au dernier trimestre 2013, soit un prix de 7 960 € le m<sup>2</sup> contre 8 140 € le m<sup>2</sup> fin 2013.

- La **taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement** représente une recette de 16,4 M€.

- La **taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE)**, assise sur les transactions immobilières à Paris, s'élève à 283,7 M€, contre 240,5 M€ en 2013, soit une hausse de 43,1 M€. **Au total, le produit de la fiscalité immobilière est de 1 089,3 M€ contre 917,7 M€ au CA 2013.**

- Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** recouvré par la Ville et le Département atteint 70,2 M€, contre 74,3 M€ au CA 2013. Le CA 2013 était exceptionnellement élevé du fait d'une exceptionnelle rigueur climatique.

- La perception de la **taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)** augmente de 2,6 M€ par rapport à 2013, passant de 57,1 M€ à 59,7 M€. Il n'y a pas eu d'augmentation en nombre des marchés signés, mais ceux-ci étant pour la plupart indexés, les primes annuelles augmentent mécaniquement durant la vie des marchés et les taxes afférentes également.

Le montant des **dotations et participations** s'élève à 1 454,3 M€, en baisse de 98,2 M€ par rapport à 2014 (- 6,3 %). Ces recettes comprennent : les concours de l'Etat, les autres participations ainsi que les recettes liées au RSA.

Après avoir progressé selon l'inflation jusqu'en 2010, les **concours de l'Etat** à l'ensemble des collectivités locales sont stabilisés en valeur depuis 2011. Les collectivités locales, qui représentent 20 % des dépenses publiques, participent pour 11 Mds€ aux 50 Mds€ d'économies prévus par le Gouvernement dans la loi de programmation des finances publiques 2014-2019. La répartition de l'effort porte entièrement sur la **dotation globale de fonctionnement ou DGF** perçue par tous les niveaux de collectivités : communes, EPCI, départements et régions.

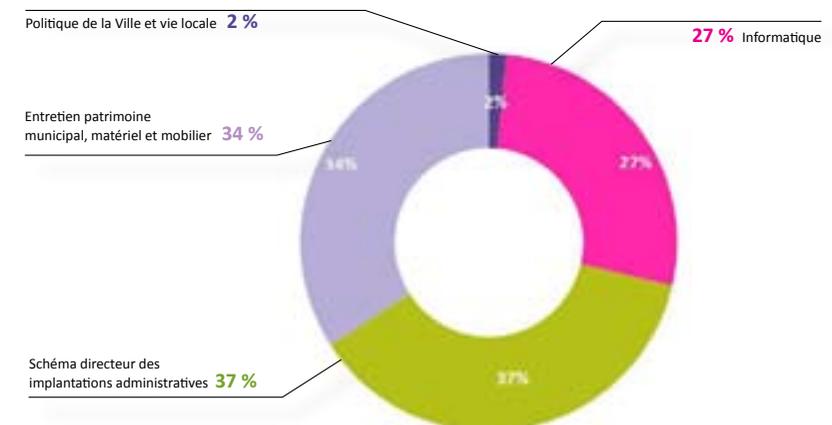
- La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** diminue de 7,5 % par rapport à 2013, passant de 1 226,5 M€ à 1 134,5 M€, soit une baisse de 92,0 M€ ;
- Les **dotations de compensation** au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitation et de la perte de la Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE) diminuent également de 4,8 M€, soit une perception de 43,6 M€ en 2014 contre 48,4 M€ en 2013. La compensation versée par l'État au titre de la CVAE a notamment diminué de 5,3 M€ ;
- La dotation générale de décentralisation (DGD) ainsi que la dotation spéciale instituteurs (DSI) décroissent de respectivement 0,9 % et de 8,2 % pour atteindre un montant de 15,8 M€ et 0,2 M€.

Les **autres participations** représentent 0,7 M€ contre 0,9 M€ en 2013. La baisse porte principalement sur les perceptions provenant des parrainages pour les expositions organisées à l'Hôtel de Ville de Paris.

Les **recettes liées au RSA** représentent 259,4 M€, en baisse de 0,9 M€ par rapport à 2013. La prise en charge du RMI puis du RSA par le Département est compensée par le transfert corrélatif d'une fraction des ressources de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Le montant perçu à ce titre est de 246,6 M€ et correspond au droit à compensation basé sur les dépenses engagées par l'État au titre du RMI au mois de décembre 2003. Il est complété par des recettes provenant du « Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion » (FMDI) perçues à hauteur de 12,8 M€ en 2014. Les montants perçus ne sont pas corrélés au nombre de bénéficiaires ni de façon exclusive à la consommation des carburants pour la TICPE.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2014



## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

### ► DÉPENSES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU TITRE DES SERVICES GÉNÉRAUX S'ÉLÈVENT À 90,1 M€.

Le regroupement des services à travers le schéma directeur des implantations administratives a représenté un effort de 33,2 M€, dont 15,4 M€ pour le T8 dans la ZAC PRG et 15,3 M€ pour les garages de la ZAC Pouchet.

31,3 M€ ont été investis pour l'entretien des bâtiments municipaux, le matériel et le mobilier, dont notamment 4,1 M€ pour la modernisation des chaudières, 4,6 M€ pour l'entretien des mairies d'arrondissement, 2,4 M€ pour la mise aux normes réglementaires des ascenseurs, et 2,0 M€ pour l'entretien des cimetières.

Les investissements en matériel et en entretien informatiques ont représenté 24,3 M€, dont 4,7 M€ pour le renouvellement des équipements de proximité, 1,1 M€ pour l'évolution des SI financiers et 0,9 M€ pour celle des SI des ressources humaines.

### ► DOTATION D'INVESTISSEMENT DES ARRONDISSEMENTS

La dotation d'investissement des mairies d'arrondissement s'est élevée à 4,9 M€ en 2014, stable par rapport à 2013.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

### ► ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ces recettes représentent 5,5 M€, dont 1,4 M€ de remboursements sur comptes de tiers.

### ► DOTATIONS

Les dotations sont imputées sur la fonction 01, à hauteur de 179,9 M€. Outre le Fonds de Compensation pour la TVA (168,0 M€), déjà mentionné, la Taxe Locale d'Équipement (TLE) a représenté 6,1 M€ et le produit d'amendes, reversé au Département, 0,3 M€.

## 1 / DÉTAIL DES OPÉRATIONS ÉQUILBRÉES

Les parties I et II présentent le budget réel de la Ville et du Département, net des inscriptions équilibrées en dépenses et en recettes, ceci afin de retranscrire l'effort financier concret de la collectivité en faveur des différentes politiques menées.

**En fonctionnement**, les principales opérations équilibrées portent sur la contribution d'équilibre versée par la Ville au Département ; sur la prime départementale versée aux agents et les frais de collaborateurs d'élu, inscrits en dépense sur le budget Département et en recette sur le budget de la Ville.

Il est à noter également que par rapport aux recettes de fonctionnement réelles, le compte administratif comptabilise en sus 158,9 M€ sur le compte 775, au titre des produits des cessions, constatées en fonctionnement avant d'être immédiatement réintégré à la section d'investissement<sup>2</sup> : **elles sont donc présentées au sein des recettes d'investissement.**

S'y ajoutent 554,6 M€ de dépenses d'ordre, et 92,9 M€ de recettes d'ordre, détaillées ci-après.

**Aux dépenses nettes d'investissement de la collectivité** (1 529 M€) s'ajoutent les écritures suivantes dans le compte administratif :

- 100 M€ de remboursement de dette et de droit de tirage sur les lignes de crédits revolving sur le budget municipal, les emprunts revolving n'ayant fait l'objet d'aucun amortissement partiel ou définitif sur l'exercice ;
- 51,5 M€ sur le budget municipal, correspondant à des écritures équilibrées en dépenses et recettes sur les opérations d'aménagement et le compte foncier ;
- 111 M€ sur le budget municipal correspondant au renouvellement de la concession pour les travaux du Parc des expositions de la Porte de Versailles ;
- 152,4 M€ sur le budget municipal au titre de la Philharmonie ;
- 537 M€ d'opérations d'ordre (458,5 M€ sur la Ville et 78,5 M€ sur le département), décrites ci-après.

**Aux recettes d'investissement nettes** (686 M€) s'ajoutent ces écritures dans le compte :

- 257,4 M€ correspondant à la reprise du résultat antérieur (195,4 M€ sur la Ville et 62 M€ sur le Département) ;
- 510,0 M€ de nouveaux emprunts ;
- 100,0 M€ correspondants à la reconstitution partielle des droits de tirage sur emprunts revolving existant en début d'année ;
- 314,9 M€ sur le budget municipal, correspondant, en miroir des dépenses, aux écritures équilibrées sur les opérations d'aménagement et les ventes avec échancier (Parc des expositions de la Porte de Versailles et Philharmonie) ;
- 471,4 M€ d'opérations d'ordre de transfert de section à section décrites ci-après ;
- 444 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (443,9 M€ sur la Ville et 0,15 M€ sur le Département), dédiées aux opérations patrimoniales sur le chapitre 041, et décrites ci-après.

## 2 / LES OPÉRATIONS LIÉES À LA DETTE

PRÊTEUR / PLACEUR	NOMINAL (M€)	DATE VALEUR	MATURITÉ	MATURITÉ EN ANNÉES	Taux de rendement à l'émission (%)	SPREAD / OAT (PB)	
HSBC	50	16/04/14	14/12/29	15,7	2,85	15	
Helaba <sup>1</sup>	25	10/04/14	21/03/23	8,9	2,10	15	
Helaba <sup>1</sup>	25	10/04/14	21/03/29	14,9	2,84	15	
Helaba <sup>1</sup>	50	11/07/14	11/07/34	20	2,57	15	
HSBC	70	17/07/14	17/07/31	17	2,519	11	
Bred	50	15/07/14	15/12/28	14,4	2,28	15	
BEI	130	31/07/14	31/07/23	9	1,454	11,5	
BEI	70	07/10/14	07/10/21	7	0,770	4,5	
Helaba <sup>1</sup>	40	13/01/15	13/12/24	9,9	1,130	24	
<b>TOTAL</b>	<b>510</b>						
<sup>1</sup> <i>Schuldschein</i>				<b>MOY 2014 POND. PAR NOMINAUX</b>	<b>12,4</b>	<b>1,91</b>	<b>12,82</b>

En 2014, la Ville de Paris s'est financée dans des conditions particulièrement intéressantes, bénéficiant à la fois d'un environnement de taux faibles et d'un attrait pour sa signature symbolisé par un écart de rendement très serré par rapport aux OAT (12,82 pb en moyenne). L'ensemble de ses levées de fonds a été indexé à taux fixe afin de bénéficier, sur la durée des emprunts, de l'environnement de taux favorable.

<sup>2</sup> Lors d'une cession, la section d'investissement doit enregistrer sur des comptes distincts la sortie du patrimoine du bien vendu à sa valeur d'acquisition initiale d'une part, et la plus ou moins-value réalisée d'autre part. Le compte 775 de la section de fonctionnement fait ainsi office de compte-pivot pour percevoir le montant de la recette sans cette décomposition. La réaffectation à la section d'investissement est effectuée par opération d'ordre, telle que présentée p. 64 de ce rapport : les valeurs initiales d'acquisitions et les plus-values (161,4 M€), minorées des moins-values (2,5 M€), correspondent au produit titré (158,9 M€).

La Ville a eu recours à des financements variés puisqu'outre ses financements obligataires qui ont représenté un tiers de ses financements de l'année, elle a également eu recours aux prêts de la BEI pour 39 % ainsi qu'aux prêts sous format Schuldschein pour 28 %. Cette diversification des sources de financement est de nature à sécuriser les financements de la Ville.

### 3 / LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Trois types d'opérations d'ordre sont regroupés dans des chapitres globalisés particuliers :

- les opérations d'ordre de transferts entre les sections de fonctionnement et d'investissement (chapitres 040 et 042) ;
- les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement dites « patrimoniales » (chapitre 041) ;
- le virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021).

Les opérations d'ordre intervenues en 2014 sur le budget de la Ville et du Département sont les suivantes (fonctionnement et investissement) :

Chapitre	VILLE	INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES		RECETTES		DÉPENSES		RECETTES	
		INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	15 389 700	14 567 287	330 173 603	457 040 593	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	0	0	330 173 603	457 040 593	15 389 700	14 567 287
041	Opérations patrimoniales	595 845 849	443 951 361	595 845 849	443 951 361	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	148 293 302	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	148 293 302	0	0	0
<b>TOTAL VILLE</b>		<b>611 235 549</b>	<b>458 518 648</b>	<b>1 074 312 754</b>	<b>900 991 955</b>	<b>478 466 905</b>	<b>457 040 593</b>	<b>15 389 700</b>	<b>14 567 287</b>
Chapitre	DÉPARTEMENT	INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES		RECETTES		DÉPENSES		RECETTES	
		INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	79 135 894	78 371 348	87 300 000	97 592 053	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	0	0	87 300 000	97 592 053	79 135 894	78 371 348
041	Opérations patrimoniales	3 850 000	156 296	3 850 000	156 296	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	89 684 835	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	89 684 835	0	0	0
<b>TOTAL DÉPARTEMENT</b>		<b>82 985 894</b>	<b>78 527 644</b>	<b>180 834 835</b>	<b>97 748 349</b>	<b>176 984 835</b>	<b>97 592 053</b>	<b>79 135 894</b>	<b>78 371 348</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE VILLE ET DÉPARTEMENT</b>		<b>694 221 443</b>	<b>537 046 292</b>	<b>1 255 147 589</b>	<b>998 740 304</b>	<b>655 451 740</b>	<b>554 632 646</b>	<b>94 525 594</b>	<b>92 938 635</b>

#### A - LES MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGÉTAIRES INTERVENUS ENTRE SECTIONS EN 2014 (CHAPITRES 040 ET 042)

Chapitre	VILLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées	DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	14 567 287	457 040 593	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	457 040 593	14 567 287
DÉPARTEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	78 371 348	97 592 053	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	97 592 053	78 371 348
<b>TOTAL 040 ET 042</b>		<b>92 938 635</b>	<b>554 632 646</b>	<b>554 632 646</b>	<b>92 938 635</b>

Ces mouvements portent principalement sur :

#### 1. LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET LES PROVISIONS

Les amortissements des immobilisations sont imputés sur les chapitres 68 (dotations aux amortissements et provisions) en dépenses de fonctionnement et 28 (amortissement des immobilisations) en recettes d'investissement.

En 2014, il a été procédé à l'amortissement des biens acquis depuis 1997 et à l'amortissement des subventions d'équipement (versées entre 1997 et 2013 pour la Ville et entre 2003 et 2013 pour le Département) pour un montant total de 392,3 M€ dont 305,0 M€ sur le budget municipal et 87,3 M€ sur le budget départemental.

Par ailleurs, l'amortissement des primes de remboursement des obligations imputé sur les chapitres 68 en dépenses de fonctionnement et 16 en recettes d'investissement sur le budget municipal correspond à l'amortissement annuel, sur la durée de vie des émissions obligataires, de la prime d'émission déterminée lors de leur lancement (les obligations étant émises au-dessous du pair).

Onze émissions lancées depuis 2005 (amortissement annuel sur la durée de l'emprunt) justifient une dépense de 1,0 M€ en 2014 :

- V514 - Dexia Morgan Stanley (120 M€ en juin 2005)
- V519 - Natixis HSBC (200 M€ en mai 2006)
- V521 - Dexia-Caylon (100 M€ en novembre 2006)
- V523 - HSBC Natixis (160 M€ en décembre 2007)
- V527 - HSBC Natixis (155 M€ en décembre 2008)
- V529 - HSBC Natixis (200 M€ en juin 2009)
- V533 - HSBC (100 M€ en décembre 2010)
- V534 - HSBC Natixis Société Générale (140 M€ en décembre 2010)
- V538 - Goldman Sachs (100 M€ en novembre 2011)
- V541 - Deutsche Bank (100 M€ en avril 2012)
- V557 - Natixis (tap de 50 M€ en octobre 2013)

Enfin, conformément au vote de la décision modificative d'octobre 2014, deux provisions ont fait l'objet d'une reprise, l'une à hauteur de 1,03 M€ pour les créances douteuses et l'autre à hauteur de 8,9 M€ pour les risques et contentieux. Ces reprises permettent d'ajuster les provisions avec le suivi effectué par la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP). Les provisions constituées sont ainsi ramenées de 13,6 M€ à 12,6 M€ pour les créances douteuses et de 11,3 M€ à 2,4 M€ pour les risques contentieux, pour un total de 15,0 M€ sur le budget municipal.

Les provisions sont comptabilisées sur les chapitres 68 en dépenses de fonctionnement et 15 et 49 en recettes d'investissement.

#### 2. LES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS

Pour 2014, les cessions des immobilisations recouvrent les cessions foncières et les transformations d'avances et prêts en subventions exceptionnelles.

Depuis la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 intervenue le 1er janvier 2006, les cessions des immobilisations sont budgétées uniquement en recettes de la section d'investissement (chapitre 024) mais font l'objet d'une exécution en sections de fonctionnement et d'investissement comme antérieurement.

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT SONT AINSI ENREGISTRÉES :

- en dépenses : la valeur nette comptable des immobilisations cédées ainsi que les plus-values réalisées (chapitre 67) pour 151,1 M€ sur le budget municipal et 10,3 M€ sur le budget départemental, soit un total de 161,4 M€ ;
- en recettes : les moins-values constatées (chapitre 77) pour 2,6 M€ sur le budget municipal et 814,0 € sur le budget départemental.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT SONT ENREGISTRÉES :

- en recettes : la sortie du patrimoine des immobilisations cédées (chapitre 21, 23, 26 et 27 – hors 274) ainsi que les plus-values réalisées (chapitre 19) pour 151,1 M€ sur le budget municipal et 10,3 M€ sur le budget départemental, soit un total de 161,4 M€ ;
- en dépenses : les moins-values réalisées (chapitre 19) pour 2,6 M€ et 814,0 € sur le budget départemental.

Les principales cessions d'immobilisations foncières réalisées en 2014 concernent :

- l'immeuble 2 allée de Nancy et 6 square de Grenoble à Massy (91) ... 32,6 M€
- le terrain 12 rue Louis Armand (15°) ..... 26,0 M€
- l'ensemble immobilier volume 2 – 43 rue Bayen (17°) ..... 20,0 M€
- l'immeuble 12-22 rue Saint Eloi à Gentilly (94) ..... 17,1 M€

- l'immeuble 80 bd Jourdan (14<sup>e</sup>) – Echange ..... 10,3 M€
- la parcelle 2-14 place de la Porte de Vanves (14<sup>e</sup>) ..... 8,9 M€
- les parcelles rue Castagnary / rue du Bessin / rue du Bocage (15<sup>e</sup>) ..... 7,0 M€
- l'immeuble 1-10 allée des grands Champs à Bagnolet (93) ..... 5,9 M€
- les parcelles à Montrouge (92) ..... 4,8 M€
- les lots 10 rue du paradis (10<sup>e</sup>) ..... 4,7 M€
- l'immeuble 43-45 rue Raynouard (16<sup>e</sup>) ..... 4,6 M€
- la parcelle 136 bd Davout (20<sup>e</sup>) ..... 2,7 M€
- les terrains 16-26 Porte de Montmartre et 62/64 rue Binet (18<sup>e</sup>) ..... 1,7 M€
- l'immeuble 6 rue Colbert (2<sup>e</sup>) ..... 1,4 M€
- l'immeuble 4-26 avenue de Choisy (13<sup>e</sup>) ..... 1,0 M€
- le terrain 2-6 rue de la Fédération (15<sup>e</sup>) ..... 1,0 M€
- le terrain 8-12 rue de la Fédération (15<sup>e</sup>) ..... 0,8 M€
- les parcelles à Levallois-Perret (92) ..... 0,6 M€

Par ailleurs, les cessions de placements relatifs aux legs s'élèvent pour le budget municipal à 1,3 M€ en 2014, dont 0,5 M€ transféré à l'établissement public Paris Musées (EPPM) pour les legs destinés aux musées, dont Bourdelle, Sasse, Gauvin et Evans. Sur le budget départemental, les cessions de placements d'obligations ou d'actions venus à échéance relatifs aux legs destinés à l'aide sociale à l'enfance s'élèvent à 5,4 M€.

### 3. LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRABLES

Les subventions d'équipement transférables portent principalement sur le budget départemental en 2014 et recouvrent le chapitre 13 (subvention d'équipement) en dépenses d'investissement et le chapitre 77 (produits exceptionnels) en recettes de fonctionnement. Les subventions d'équipement versées par l'Etat dans le cadre de la délégation de compétence en matière de logement sont reprises en section de fonctionnement et amorties pour un montant de 72,6 M€. Par ailleurs, la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) fait l'objet chaque année d'une reprise au plus égale à la dotation des amortissements des bâtiments scolaires (5,8 M€).

### 4. LES TRAVAUX EN RÉGIE

L'opération consiste à réimputer en dépenses d'investissement aux chapitres 21 ou 23 (en dépenses) les achats de matériaux et les charges de personnel qui ont permis aux agents municipaux de transformer des matières premières en biens immobilisables, pour 1,6 M€ sur le budget municipal en 2014.

## B - LES OPÉRATIONS PATRIMONIALES (CHAPITRE 041)

	Chapitre	LIBELLÉS	INVESTISSEMENT	
			DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées
Ville	041	Opérations patrimoniales	443 951 361	443 951 361
Dépt	041	Opérations patrimoniales	156 296	156 296
<b>TOTAL 041</b>			<b>444 107 657</b>	<b>444 107 657</b>

Ces mouvements correspondent à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes au sein de la section d'investissement.

Sur le budget municipal, il s'agit principalement :

- **du remboursement des avances versées dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage** pour 185,4 M€ (chapitre 23), incluant 180,5 M€ au titre de l'opération de réaménagement des Halles et 4,0 M€ au titre des établissements de la petite enfance.

- **des acquisitions d'emprises publiques** à titre gratuit pour 237,8 M€ (dépenses chapitre 21 et recettes chapitre 13), elles concernent principalement :

- l'immeuble rues Auriol, Dunois et Chevaleret (13<sup>e</sup>) ..... 69,2 M€
- l'immeuble 30-34 rue Archereau (19<sup>e</sup>) ..... 27,9 M€
- l'immeuble 6-12 rue Jean Calvin (5<sup>e</sup>) ..... 25,5 M€
- l'immeuble 25-35 rue des Cascades (20<sup>e</sup>) ..... 22,2 M€
- l'immeuble 1-9 rue des Albert Camus (10<sup>e</sup>) ..... 20,7 M€
- l'immeuble 12-22 rue Saint Eloi à Gentilly (94) ..... 16,5 M€
- les volumes 35-47 rue Bargue (15<sup>e</sup>) ..... 14,1 M€

- l'immeuble 11-15 rue Neuve des Boulets (11<sup>e</sup>) ..... 12,6 M€
- l'immeuble 6-8 rue Albert Camus (10<sup>e</sup>) ..... 9,9 M€
- l'immeuble 23-25 rue de Tanger (19<sup>e</sup>) ..... 7,4 M€
- les lots ZAC Bassin de la Villette-Tandou / Crimée / Flandre (19<sup>e</sup>) ..... 5,5 M€
- les volumes ZAC Bassin de la Villette-Quai de Loire (19<sup>e</sup>) ..... 4,5 M€
- l'immeuble 147-153 avenue de Flandre (19<sup>e</sup>) ..... 1,6 M€

- **de l'intégration dans le patrimoine municipal des dépenses d'investissement des Etats Spéciaux d'Arrondissement** effectuées en 2014, pour un montant de 4,5 M€ (dépenses chapitres 20 et 21 et recettes chapitre 21).

- **de l'intégration des frais d'études et des frais d'insertion aux dépenses de travaux** pour 6,1 M€ (dépenses chapitres 21 et 23 et recettes chapitre 20). En 2014, il a été procédé au transfert des frais d'études et d'insertion suivis d'investissements effectivement réalisés aux dépenses effectuées en 2012 et 2013. Ces mouvements comptables ont permis d'intégrer plus de 6 M€ dans le champ des dépenses d'investissement éligibles au FCTVA, ce qui engendre une recette pour 2015 de 1,0 M€.

Par ailleurs, deux émissions obligataires réalisées en 2014 ont fait l'objet de primes d'émission pour un montant de 143 134 € (emprunt V561 Placement Privé HSBC 50 M€ d'avril et V565 Placement HSNC 70 M€ de juillet 2014).

Enfin et pour la première fois, trois emprunts de type bancaire ont également fait l'objet de primes d'émission (V562 Schuldschein Helaba 25 M€ 9 ans V563 Schuldschein Helaba 25 M€ 15 ans d'avril 2014 et V569 Schuldschein Helaba 25 M€ 15 ans) pour un montant total de 70 000€.

Sur le budget départemental, il s'agit exclusivement des mouvements enregistrés concernant **l'intégration des frais d'études et des frais d'insertion aux travaux** pour 0,2 M€. En 2014, il a été procédé au transfert des frais d'études et d'insertion suivis d'investissements effectivement réalisés aux dépenses effectuées en 2012 et 2013.

## C - LE VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRES 021 ET 023)

**La prévision budgétaire pour 2014 au titre du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement était de 238,0 M€ dont 148,3 M€ sur le budget municipal et 89,7 M€ sur le budget départemental.** Ce transfert contribue à l'autofinancement dégagé au titre de l'exercice considéré et permet notamment d'assurer le remboursement des annuités de la dette en capital. Ces inscriptions budgétaires ne font l'objet d'aucune exécution budgétaire.

## 4 / LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En 2014, 2,3 Mds€ ont été mandatés sur autorisation de programme (crédits réels et opérations d'ordre). Sur les autorisations de programme en cours en 2014 (15,2 Mds€), est constaté au compte administratif le terme de 1,1 Md€ d'autorisations de programme, correspondant à des opérations achevées. Les autorisations de programme toujours valides en 2014 représentent 14,1 Mds€, dont 9,2 Mds€ ont été consommés par des mandatements.

	STOCK AP BRUT AU 1/1/2014	MANDATS 2014 ÉMIS SUR AP	TERMES D'AP CONSTATÉS	SOLDE AP BRUT	MANDATS PLURIANNUELS CUMULÉS SUR AP
Ville	13 188 963 486	2 076 501 133	1 017 968 828	12 170 994 658	8 233 379 364
Département	1 997 603 201	197 458 861	108 229 117	1 889 374 084	977 897 811
<b>CONSOLIDÉ</b>	<b>15 186 566 687</b>	<b>2 273 959 994</b>	<b>1 126 197 945</b>	<b>14 060 368 742</b>	<b>9 211 277 175</b>

# COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA VILLE

EQUILIBRE FINANCIER

SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES	
<b>DÉPENSES</b>		<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>	
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>		<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>	
Chapitres 011, 012, 65, 656, 014	5 001 133 382,49	Comptes 70 à 75 + 013	5 550 766 206,26
66 Charges financières	128 187 885,40	76 Produits financiers	29 747 832,95
67 Charges exceptionnelles	48 959 858,02	77 Produits exceptionnels	201 981 031,30
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>5 178 281 125,91</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>	<b>5 782 495 070,51</b>
	<b>Solde des opérations réelles</b>		<b>604 213 944,60</b>
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION</b>		<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION</b>	
Total dépenses d'ordre	457 040 593,38	Total recettes d'ordre	14 567 286,81
<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>5 635 321 719,29</b>	<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>5 797 062 357,32</b>
002 Déficit antérieur reporté	0,00	002 Excédent antérieur reporté	134 948 473,78
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 635 321 719,29</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 932 010 831,10</b>
<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>EXCÉDENT</b>	
		<b>296 689 111,81</b>	
SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES	
<b>DÉPENSES</b>		<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>	
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>		<b>Ressources propres d'origine externe</b>	
<b>Dépenses financières</b>		<b>Ressources propres d'origine externe</b>	
10 Dotations et fonds divers	733 248,75	10 Dotations et fonds divers (sauf 1068)	166 813 521,31
13 Subventions	325 873,48	138 Subventions d'investissement non affectées	0,00
		27 Remboursements de prêts	197 971 931,80
16 Remboursement d'emprunt <sup>1</sup>	198 393 121,22	<b>Autres ressources externes définitives</b>	
16449 Crédit revolving	100 000 000,00	20 Immobilisations incorporelles	93 421,75
		204 subventions d'équipement	0,00
		21 Immobilisations corporelles	113 518,00
26 Participations	90 000,00	23 Immobilisations en cours	4 661 208,09
27 Autres immobilisations financières	65 471 068,37	26 Cessions de participations et créances rattachées	0,00
		13 (sauf 138) Subventions d'investissement	197 826 655,43
<b>Dépenses d'équipement</b>		<b>Autres ressources externes non définitives</b>	
20 Immobilisations incorporelles	9 262 610,49	163 Emprunts obligataires	169 856 865,50
204 Subventions d'équipements versées	473 711 409,02	164 Emprunts auprès d'établissement de crédits <sup>1</sup>	439 930 000,00
21 Immobilisations corporelles	333 100 060,70	16449 Crédit revolving	
23 Immobilisations en cours	746 133 202,46	165 Dépôts et cautionnements reçus	466,11
		168 Autres emprunts et dettes assimilées	152 472 559,21
<b>45 Opérations pour compte de tiers</b>	<b>16 232 225,60</b>	<b>45 Opérations pour compte de tiers</b>	<b>15 795 552,55</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 943 452 820,09</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 345 535 699,75</b>
<b>BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (DÉPENSES - RECETTES)</b>		<b>597 917 120,34</b>	
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION</b>		<b>OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION</b>	
<b>Total</b>	<b>443 951 361,25</b>	<b>Total</b>	<b>443 951 361,25</b>
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION</b>		<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION</b>	
<b>Total</b>	<b>14 567 286,81</b>	<b>Total</b>	<b>457 040 593,38</b>
<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>2 401 971 468,15</b>	<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>2 246 527 654,38</b>
D001 Résultat reporté n-1	154 456 879,56	R1068 Affectation n-1	195 404 480,47
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 556 428 347,71</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 441 932 134,85</b>
<b>SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>DÉFICIT</b>	
		<b>114 496 212,86</b>	

<sup>1</sup> (hors crédit revolving)

# COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU DÉPARTEMENT

EQUILIBRE FINANCIER

SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES	
<b>DÉPENSES</b>		<b>OPÉRATIONS RÉELLES ET MIXTES</b>	
<b>OPÉRATIONS RÉELLES ET MIXTES</b>		<b>OPÉRATIONS RÉELLES ET MIXTES</b>	
Chapitres 011, 012, 65, 6586, 014	2 559 215 911,44	Comptes 70, 73, 74, 75, 013	2 941 670 866,47
016 APA	134 775 755,16	016 APA	13 801 703,18
015/017 RSA	398 996 809,60	015/017 RSA	263 569 169,32
66 Charges financières	0,78	76 Produits financiers	1 283 198,55
67 Charges exceptionnelles	3 289 845,52	77 Produits exceptionnels	11 087 383,96
68 Dotations aux provisions	.	78 Reprises sur provisions	112 000,00
<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>	<b>3 096 278 322,50</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>	<b>3 231 524 321,48</b>
<b>Solde des opérations réelles et mixtes</b>		<b>135 245 998,98</b>	
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION</b>		<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION</b>	
Total des dépenses d'ordre	97 592 052,93	Total des recettes d'ordre	78 371 348,20
<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>3 193 870 375,43</b>	<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>3 309 895 669,68</b>
D002 Déficit antérieur reporté	0,00	R002 Excédent antérieur reporté	0,00
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 193 870 375,43</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 309 895 669,68</b>
<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>EXCÉDENT</b>	
		<b>116 025 294,25</b>	
SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES	
<b>DÉPENSES</b>		<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>	
<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>		<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>	
<b>EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (INVTs. DIRECTS)</b>		<b>10 (sauf 1068) Fonds propres d'origine externe</b>	
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>56 499 925,78</b>	<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>8 447 338,58</b>
20 Immobilisations incorporelles	771 367,67	20 Immobilisations incorporelles	0,00
21 Immobilisations corporelles	1 485 005,55	23 Immobilisations en cours	954 620,80
23 Immobilisations en cours	53 950 319,93	27 Autres immobilisations financières	0,00
		274 Remboursements de prêts	660 174,25
018 RSA	293 232,63	018 RSA	0,00
		13 Subventions d'équipement reçues	89 697 470,98
<b>EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX</b>	<b>133 620 979,06</b>	<b>165 Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>
204 Subventions d'équipements versées	133 620 979,06	204 Subventions d'équipements versées	0,00
<b>45 Travaux pour compte de tiers</b>	<b>3 978 429,33</b>	<b>45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte</b>	<b>6 039 199,58</b>
<b>Dépenses financières</b>			
165 Dépôts et cautionnements	0,00		
26 Participations	0,00		
27 Autres immobilisations financières	3 340 675,00		
10 Dotations et fonds divers	0,00		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>197 440 009,17</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>105 798 804,19</b>
<b>BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (DÉPENSES - RECETTES)</b>		<b>91 641 204,98</b>	
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION</b>		<b>OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION</b>	
<b>Total</b>	<b>156 296,21</b>	<b>Total</b>	<b>156 296,21</b>
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION</b>		<b>OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION</b>	
<b>Total</b>	<b>78 371 348,20</b>	<b>Total</b>	<b>97 592 052,93</b>
<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>275 967 653,58</b>	<b>Total (opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>203 547 153,33</b>
D001 Résultat reporté n-1	76 022 892,11	R1068 Affectation n-1	62 038 797,49
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>351 990 545,69</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>265 585 950,82</b>
<b>SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>DÉFICIT</b>	
		<b>86 404 594,87</b>	

EN MILLIONS D'EUROS

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Variation 2014/2013
Recettes courantes de fonctionnement	6 129	6 582	7 782	7 865	7 849	8 033	2%
Charges de gestion courante	5 547	5 701	6 804	7 002	7 146	7 358	3%
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>582</b>	<b>881</b>	<b>978</b>	<b>863</b>	<b>703</b>	<b>676</b>	<b>-4%</b>
Solde financier	-47	-50	-66	-79	-93	-97	5%
Solde exceptionnel	-46	-34	-46	-27	-38	2	-105%
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 163	6 609	7 816	7 895	7 897	8 107	3%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 673	5 812	6 950	7 138	7 325	7 527	3%
<b>ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>490</b>	<b>797</b>	<b>866</b>	<b>757</b>	<b>573</b>	<b>581</b>	<b>1%</b>
Remboursements d'emprunt (avec crédits revolving)	120	125	184	200	200	197	-2%
<b>ÉPARGNE NETTE</b>	<b>370</b>	<b>672</b>	<b>682</b>	<b>557</b>	<b>373</b>	<b>384</b>	<b>3%</b>
Recettes réelles d'investissement	793	457	495	577	671	686	2%
<b>CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>1 283</b>	<b>1 254</b>	<b>1 360</b>	<b>1 334</b>	<b>1 243</b>	<b>1 266</b>	<b>2%</b>
Dépenses réelles d'investissement	1 463	1 477	1 551	1 662	1 740	1 529	-12%
Besoin de financement	300	348	375	528	697	460	-34%
Nouveaux emprunts	275	340	381	470	630	510	-19%
Fonds de roulement au 1/1	318	293	285	288	230	163	
Variation du fonds de roulement	-25	-8	6	-58	-67	50	
Fonds de roulement au 31/12	293	285	291	230	163	213	
Encours de dette au 1/1	2 326	2 481	2 696	2 892	3 219	3 655	
Encours de dette au 31/12	2 481	2 696	2 893	3 219	3 655	4 120	
Variation de l'encours de dette	155	215	197	327	436	466	
Capacité de financement	87,7%	84,9%	87,7%	80,3%	71,4%	82,8%	

**PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE (VILLE ET DÉPARTEMENT)**

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
<b>1. TAUX D'ÉPARGNE NETTE</b>						
Épargne nette / Recettes réelles de fonctionnement <i>mesure la capacité de la commune à dégager une épargne nette positive.</i>	5,8 %	10,2 %	8,7 %	7,1 %	4,7 %	4,7 %
<b>2. INDICATEURS D'ENDETTEMENT</b>						
Encours de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	39,0 %	40,8 %	37,0 %	40,8 %	46,3 %	50,8 %
Encours de la dette en capital/Épargne Brute <i>nombre d'années nécessaire au remboursement du capital de la dette.</i>	5,1	3,4	3,3	4,3	6,4	6,3
Encours de dette/Population (en euros)	1 156	1 207	1 295	1 426	1 611	1 811
<b>3. INDICATEUR DE RIGIDITÉ DES CHARGES DE STRUCTURE</b>						
Charges de personnel / Recettes réelles de fonctionnement <i>mesure la marge de manœuvre en terme de réduction des dépenses.</i>	31,2 %	30,7 %	26,3 %	26,7 %	26,7 %	27,2 %
<b>4. COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL (VILLE UNIQUEMENT)</b>						
Produit des contributions directes 4 taxes (TH, TFB, TFNB, TP puis CVAE) / Potentiel fiscal 4 taxes <i>mesure la marge de manœuvre fiscale (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit).</i>	57,0 %	59,6 %	61,1 %	53,6 %	53,1 % *	53,3 %
<b>5. EFFORT FISCAL (VILLE UNIQUEMENT)</b>						
Produit des contributions directes 3 taxes (TH, TFB, TFNB)/Potentiel fiscal 3 taxes <i>mesure la marge de manœuvre fiscale sur les impôts ménages (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit).</i>	47,9 %	49,3 %	52,0 %	45,2 %	45,0 %	44,9 %

\* Le ratio 2013 de coefficient de mobilisation du potentiel fiscal a été rectifié afin de réduire le prélèvement GIR dans la partie communale, suite à la réforme TP

**LEXIQUE D'ANALYSE FINANCIÈRE**
**RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT :**

Total des recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels. Elles comprennent notamment les impôts et taxes, les dotations et participations versées par l'Etat et les collectivités locales, les redevances et les prestations de service.

**CHARGES DE GESTION COURANTE :**

Total des dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles. Elles sont notamment composées des charges de personnel, des charges à caractère général, des subventions et des participations.

**ÉPARGNE DE GESTION :**

Différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante.

**ÉPARGNE BRUTE :**

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle prend en compte les soldes financiers et exceptionnels. L'épargne brute représente les ressources disponibles pour financer les dépenses de la section d'investissement une fois payé l'ensemble des charges de fonctionnement de la collectivité. Elle est affectée prioritairement au remboursement du capital de la dette.

**REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT :**

Montant de l'annuité de remboursements d'emprunt, comprenant éventuellement une baisse du plafond d'emprunts crédit revolving.

**ÉPARGNE NETTE :**

Différence entre l'épargne brute et les remboursements d'emprunt. Une épargne nette positive indique que la collectivité est à même de rembourser le capital de sa dette exclusivement par l'excédent de ses recettes de fonctionnement sur ses dépenses de fonctionnement. Une épargne nette négative indique que la collectivité doit affecter une partie de ses recettes d'investissement au remboursement de la dette, au détriment du financement des investissements.

**RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :**

Total des recettes d'investissement hors mouvements d'ordre, emprunt et crédit revolving. Elles sont notamment composées du FCTVA, des amendes de police, et des remboursements des prêts accordés par la collectivité.

**CRÉDIT REVOLVING :**

Emprunt utilisé dans le cadre de la gestion active de la dette. Le crédit revolving n'est mobilisé qu'en cas d'insuffisance de trésorerie et n'occasionne des charges financières que s'il est mobilisé, contrairement aux emprunts classiques.

**CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :**

Somme de l'épargne brute et des recettes réelles d'investissement.

**DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :**

Total des dépenses d'investissement, c'est-à-dire des crédits de paiement mandatés, hors mouvements d'ordre et hors remboursements d'emprunt. Elles comprennent notamment les dépenses liées aux acquisitions, les charges de travaux, et les prêts accordés par la collectivité.

**BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :**

Différence entre les dépenses réelles d'investissement et la capacité de financement des investissements. Il correspond au solde des dépenses réelles d'investissement qui ne peut être financé que par l'emprunt et le fonds de roulement. Au budget primitif, le besoin de financement des investissements est financé exclusivement par l'emprunt, sauf reprise par anticipation du fonds de roulement n-1.

**FONDS DE ROULEMENT :**

Total de l'excédent de fonctionnement capitalisé, du solde de la section de fonctionnement n-1 et du solde de la section d'investissement n-1. Il est égal au solde des résultats des exercices antérieurs.

**FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA) :**

Le FCTVA est une recette versée par l'Etat aux collectivités territoriales, en compensation des dépenses de TVA supportées sur leurs dépenses d'investissement, et alors qu'elles ne peuvent en récupérer une partie par la voie fiscale.

Jusqu'en 2009 la compensation intervenait avec deux années de décalage : le FCTVA de l'année n correspondait aux dépenses réelles d'investissement de l'année n-2. En 2009, dans le cadre du plan gouvernemental de la relance de l'économie, l'Etat a versé aux collectivités locales de façon anticipée le montant correspondant aux dépenses d'investissement effectuées en 2008 dans la mesure où celles-ci atteignaient à minima le seuil fixé par convention à la moyenne des dépenses réelles d'équipement constatées sur les quatre exercices antérieurs. Ainsi la collectivité parisienne a perçu en 2009 un double versement de FCTVA correspondant aux dépenses effectuées en 2007 et 2008. Depuis 2010, les versements sont à nouveau calés sur un rythme annuel.

**FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE (FSRIF) :**

Le FSRIF a pour but d'atténuer les disparités en matière de bases fiscales entre les communes de la Région Ile-de-France, et d'améliorer ainsi les conditions de vie dans les collectivités les plus défavorisées. Il est alimenté par prélèvement sur les ressources fiscales des communes les mieux dotées.

**COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL ET EFFORT FISCAL :**

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est égal au rapport entre le produit fiscal voté et le produit fiscal théorique (c'est-à-dire l'application aux bases parisiennes des taux d'imposition moyens nationaux).

L'effort fiscal d'une commune est égal au rapport entre le produit de la taxe d'habitation, des deux taxes foncières, de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la taxe ou redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères, et le potentiel fiscal correspondant aux trois premières taxes précitées majoré des produits de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Ce coefficient mesure la pression fiscale pesant sur les ménages.

Les ratios (du rapport financier de l'année n) portent sur les données de l'année n-1, dernières données disponibles.

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE L'INFORMATION  
ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

**TOUTE L'INFO**  
**au 3975\* et**  
**sur PARIS.FR**

\*Prix d'un appel local à partir d'un poste  
fixe sauf tarif propre à votre opérateur